



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
*Administration des contributions directes*

# Enregistrement et déclaration des informations par les Opérateurs de Plateforme Manuel d'utilisation

Version 1.0

## Table des matières

1	Objectif .....	- 5 -
2	Conventions d'écriture XML .....	- 5 -
3	Documents liés .....	- 6 -
3.1	Documents applicables .....	- 6 -
3.2	Documents de référence .....	- 6 -
4	Glossaire .....	- 7 -
5	Définitions .....	- 8 -
6	Enregistrement de l'Opérateur de Plateforme .....	- 9 -
	Démarche MyGuichet .....	- 9 -
6.1.1	Nouvel enregistrement .....	- 10 -
6.1.2	Mise à jour d'un enregistrement existant .....	- 13 -
6.1.3	Demande de radiation .....	- 14 -
7	Déclaration des informations relatives aux Vendeurs à déclarer .....	- 15 -
7.1	Généralités .....	- 15 -
7.1.1	Démarche MyGuichet .....	- 15 -
7.1.2	Statut de la démarche MyGuichet .....	- 16 -
7.1.3	Validation de la déclaration .....	- 16 -
7.1.4	Déclaration multi-fichiers et ordre à respecter lors de la transmission des démarches .....	- 18 -
7.2	Données unitaires .....	- 19 -
7.2.1	<PlatformOperator> .....	- 19 -
7.2.2	<AssumingPlatformOperator> .....	- 20 -
7.2.3	<AssumedPlatformOperator> .....	- 20 -
7.2.4	<ReportableSeller> .....	- 20 -
7.3	Type de message .....	- 21 -
7.3.1	DPI401 – Déclaration Initiale .....	- 21 -
7.3.2	DPI401 – Déclaration complétive .....	- 22 -
7.3.3	DPI402 – Déclaration correctrice .....	- 23 -
7.3.4	DPI402 – Déclaration annulative .....	- 25 -
7.3.5	DPI403 – Déclaration nulle .....	- 26 -
7.4	Informations techniques générales .....	- 27 -
7.4.1	Format du fichier XML .....	- 27 -
7.4.2	Encodage du fichier XML .....	- 27 -
7.4.3	Taille maximale du fichier XML .....	- 27 -
7.4.4	« Splitting » du fichier XML .....	- 27 -
7.4.5	Caractères autorisés .....	- 30 -
7.4.6	Structure des identifiants <MessageRefId> et <DocRefId> .....	- 31 -

7.4.7	DOM-TOM-COM ET ÉTATS AUTONOMES DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE .....	- 33 -
7.4.8	Liste détaillée des contrôles réalisés et erreurs retournées .....	- 36 -
7.5	Schéma XSD .....	- 39 -
7.5.1	Version utilisée .....	- 39 -
7.5.2	Détail des différentes structures .....	- 40 -
7.6	Mécanisme de correction / annulation .....	- 65 -
7.6.1	Principe général .....	- 65 -
7.6.2	Scenarios .....	- 70 -
7.7	Transmission des données aux États membres concernés. ....	- 77 -
7.7.1	Mécanisme de détermination des États membres vers lesquels transmettre la donnée unitaire	- 77 -
7.7.2	Dates de transmission .....	- 77 -
8	Annexes 1 : Exemples .....	- 78 -
8.1	Exemple 1 : Déclaration initiale avec Activité concernée de type « SaleOfGoods ».....	- 78 -
8.2	Exemple 2 : Déclaration initiale avec Activité concernée de type « ImmovableProperty »..	- 78 -
8.3	Exemple 3 : Déclaration initiale avec TIN du Vendeur à déclarer inconnu. ....	- 78 -
8.4	Exemple 4 : Déclaration complétive avec Activité concernée de type « SaleOfGoods ».....	- 78 -
8.5	Exemple 5 : « Splitting » d'une déclaration.....	- 79 -
8.6	Exemple 6 : Déclaration corrective .....	- 79 -
8.7	Exemple 7 : Déclaration annulative (partiellement) .....	- 79 -
8.8	Exemple 8 : Déclaration annulative (complète) .....	- 79 -
8.9	Exemple 9 : Déclaration mixte (corrective et annulative).....	- 80 -
8.10	Exemple 10 : Déclaration d'un Opérateur de Plateforme Délégué.....	- 80 -

## Table des tableaux

Tableau 1 - ABBRÉVIATIONS ET ACRONYMES	- 7 -
Tableau 2 - Définitions	- 8 -
Tableau 3 - Matrice DocTypeIndic possible pour les données unitaires dans le cadre d'une déclaration initiale	- 21 -
Tableau 4 - Matrice DocTypeIndic possible pour les données unitaires dans le cadre d'une déclaration complète	- 22 -
Tableau 5 - Matrice DocTypeIndic possible pour les données unitaires dans le cadre d'une déclaration corrective	- 24 -
Tableau 6 - Matrice DocTypeIndic possible pour les données unitaires dans le cadre d'une déclaration annulative	- 26 -
Tableau 7 - Matrice DocTypeIndic possible pour les données unitaires dans le cadre d'une déclaration de délégation de déclaration et d'absence de données déclarables	- 26 -
Tableau 8 - DocTypeIndic autorisés par type de données unitaire dans une déclaration corrective/annulative	- 66 -

## Table des illustrations

Figure 1 - Diagramme de statut - Statuts MyGuichet de la démarche de déclaration .....	- 16 -
--	--------

## 1 Objectif

Le présent manuel d'utilisation fournit une explication technique détaillée de la procédure d'enregistrement et de déclaration à effectuer par les Opérateurs de Plateforme conformément à la loi du 16 mai 2023 relative à l'échange automatique et obligatoire des informations déclarées par les Opérateurs de Plateforme (« loi DAC7 »).

## 2 Conventions d'écriture XML

Le manuel d'utilisation comporte une convention d'écriture spécifique pour faciliter l'identification des éléments et des attributs dans les fichiers XML.

Ces éléments sont formatés comme suit:

### 1. Noms des Éléments :

Les noms des éléments sont affichés dans la police d'écriture "Courier New" et sont entourés de balises ouvrantes et fermantes, comme ceci :

```
<NomElement>
```

### 2. Noms des Attributs :

Les noms des attributs des éléments XML sont préfixés par un arobase (@) et sont présentés de la manière suivante :

```
<NomElement>/@NomAttribut
```

### 3. Chemin Complet des Éléments ou des Attributs :

Dans certaines situations, le chemin complet de l'élément ou de l'attribut est spécifié de la manière suivante :

```
<NomElementParent>/<NomElementEnfant>
```

### Terminologie Spécifique : Donnée de Type "Enregistrement"

Le terme "donnée de type 'enregistrement'" désigne les éléments corrigibles qui possèdent un élément enfant nommé <DocSpec>. Pour une définition plus détaillée et complète de ce concept, veuillez consulter la section 7.7 Mécanisme de Correction/Annulation.

### 3 Documents liés

#### 3.1 Documents applicables

Référence	Titre	Version	Date
<b>2011/16/UE</b>	Directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE (DAC).	N/A	15/02/2011
<b>Loi DAC7</b>	Loi du 16 mai 2023 relative à l'échange automatique et obligatoire des informations déclarées par les Opérateurs de Plateforme (« loi DAC7 »)	N/A	16/05/2023
<b>GDPR</b>	<a href="#">Règlement (UE) 2016/679</a> du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)	N/A	25/05/2018

#### 3.2 Documents de référence

Référence	Titre	Version	Date
<b>ISO 3166</b>	ISO 3166: Codes for the representation of names of countries and their subdivisions – Part 1: Country codes <a href="https://www.iso.org/standard/72482.html">https://www.iso.org/standard/72482.html</a>	2020	2020
<b>ISO 4217</b>	ISO 4217: Codes for the representation of currencies and funds <a href="https://www.iso.org/standard/64758.html">https://www.iso.org/standard/64758.html</a>	2015	2015
<b>ISO 13616</b>	ISO 13616-1:2020: Financial services - International bank account number (IBAN) -- Part 1: Structure of the IBAN <a href="https://www.iso.org/standard/81090.html">https://www.iso.org/standard/81090.html</a>	2020	2020

## 4 Glossaire

Abréviations et acronymes utilisés par l'Administration des contributions directes dans ce document :

Abréviation / Acronyme	Signification
<b>ACD</b>	Administration des contributions directes
<b>AEOI</b>	Echange automatique d'informations
<b>DAC7</b>	Directive coopération administrative (version 7)
<b>DPI</b>	Digital Platform Information
<b>État membre</b>	État membre de l'Union européenne
<b>IBAN</b>	International Bank Account Number
<b>ISO</b>	Organisation internationale de normalisation
<b>NIF / TIN</b>	Numéro d'identification fiscal (Tax identification number)
<b>NII / IIN</b>	Numéro d'identification individuel / Individual Identification Number
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OP</b>	Opérateur de Plateforme
<b>OP Délégué</b>	Opérateur de Plateforme qui dépose la déclaration au nom d'un Opérateur de Plateforme déclarant. On peut également parler d'Opérateur de Plateforme « assumant ».
<b>OP Déléguant</b>	Opérateur de Plateforme qui autorise un Opérateur de Plateforme Délégué à déposer sa déclaration en son nom. On peut également parler d'Opérateur de Plateforme « assumé ».
<b>OP Déclarant</b>	Opérateur de Plateforme qui dépose la déclaration.
<b>RPO</b>	Reporting Platform Operator = Opérateur de Plateforme déclarant
<b>XML</b>	Extensible Markup Language – il s'agit du type du fichier de déclaration
<b>XSD</b>	XML Schema Design – il s'agit du format à respecter pour le fichier XML de déclaration

TABLEAU 1 - ABBRÉVIATIONS ET ACRONYMES

## 5 Définitions

Définitions de terme récurrents utilisés par l'Administration des contributions directes dans ce document :

Terme	Définition
<b>Déclaration initiale</b>	Voir section 7.3.1 DPI401 – Déclaration Initiale
<b>Déclaration complétive</b>	Voir section 7.3.2 DPI401 – Déclaration complétive
<b>Déclaration corrective</b>	Voir section 7.3.3 DPI402 – Déclaration corrective
<b>Déclaration annulative</b>	Voir section 0 DPI402 – Déclaration annulative
<b>Déclaration nulle</b>	Voir section 7.3.5 DPI403 – Déclaration nulle
<b>Donnée unitaire</b>	Voir section 7.2 Données unitaires
<b>Message de données initiales</b>	Un message de données initiales est une déclaration initiale ou une déclaration complétive.
<b>Message de correction</b>	Un message de correction est une déclaration corrective ou annulative.
<b>Message de statut</b>	Le message de statut est la réponse que l'ACD envoie à l'Opérateur de Plateforme après que ce dernier a soumis sa déclaration. À chaque dépôt d'un fichier XML de déclaration via la démarche MyGuichet, un message de statut est envoyé à l'Opérateur de Plateforme.

TABLEAU 2 - DÉFINITIONS

## 6 Enregistrement de l'Opérateur de Plateforme

### Démarche MyGuichet

L'enregistrement des Opérateurs de Plateforme est réalisé au moyen de la démarche MyGuichet suivante :

ACD : DAC7 - Enregistrement d'un Opérateur de Plateforme (déjà en ligne)

La démarche permet à l'Opérateur de Plateforme de faire :

- un nouvel enregistrement
- une mise à jour d'un enregistrement existant
- une demande radiation (désenregistrement).

Les deux premières étapes de la démarche sont la présentation de l'avis de non-responsabilité et le rappel de la législation :

The screenshot shows the 'Législation' step of the registration process. The 'Étapes' sidebar on the left indicates that 'Avis de non-responsabilité' is completed (green checkmark) and 'Législation' is the current step (blue arrow). Below the sidebar are dropdown menus for 'Type de démarche' and 'Opérateur de plateforme'. The main content area is titled 'Législation' and contains text explaining the legal requirements: 'Conformément à la loi du 16 mai 2023 relative à l'échange automatique et obligatoire des informations déclarées par les Opérateurs de Plateforme, tout Opérateur de Plateforme déclarant et tout Opérateur de Plateforme exclu est tenu de s'enregistrer auprès de l'Administration des contributions directes (ACD)'. Navigation buttons include 'Retour', 'REPRENDRE PLUS TARD', and 'ÉTAPE SUIVANTE >'.

The screenshot shows the 'Avis de non-responsabilité' step. The 'Étapes' sidebar shows 'Avis de non-responsabilité' as the current step (blue arrow). The main content area is titled 'Avis de non-responsabilité' and contains two paragraphs of text. The first paragraph states: 'En cas d'enregistrement au nom et pour le compte d'un Opérateur de Plateforme autre que le détenteur du certificat avec lequel cette démarche est effectuée, l'Administration des contributions directes (ACD) présume l'existence d'un mandat valable entre le mandataire et l'Opérateur de Plateforme.' The second paragraph states: 'L'ACD rend le mandataire attentif au fait qu'il est de sa responsabilité de vérifier, dans les limites des obligations conventionnellement prévues par le mandat, l'exactitude des informations contenues dans la démarche d'enregistrement déposée au nom de l'Opérateur de Plateforme concerné.' Navigation buttons include 'REPRENDRE PLUS TARD' and 'ÉTAPE SUIVANTE >'.

L'étape suivante est le choix du type de démarche :

The screenshot shows the 'Enregistrement' step. The 'Étapes' sidebar shows 'Avis de non-responsabilité' and 'Législation' as completed (green checkmarks), and 'Type de démarche' as the current step (blue arrow). The main content area is titled 'Enregistrement' and lists three options: 'NOUVEL ENREGISTREMENT', 'MISE A JOUR DES DONNÉES D'UN ENREGISTREMENT EXISTANT', and 'DEMANDE DE RADIATION'. An orange warning box states: 'Attention : Le dépôt d'une déclaration DAC7 XML n'est possible que si l'Opérateur de Plateforme a été enregistré au préalable. Vous pouvez contacter la Division échange de renseignements par téléphone au 247-52463 ou par email dac7@co.etat.lu'. Below this is a section 'Votre démarche concerne\*' with three radio button options: 'Un nouvel enregistrement' (selected), 'Une mise à jour des données d'un enregistrement existant', and 'Une demande de radiation'. Navigation buttons include 'Retour', 'REPRENDRE PLUS TARD', and 'ÉTAPE SUIVANTE >'.

## 6.1.1 Nouvel enregistrement

### **Classification :**

La première étape lors d'un nouvel enregistrement est de préciser la classification de l'Opérateur de Plateforme qu'on enregistre. L'Opérateur de Plateforme peut être qualifié de:

- « Luxembourgeois »
  - S'il est résident fiscal au Luxembourg ou
  - à défaut de résidence fiscale au Luxembourg ou dans un autre État membre
    - S'il est constitué conformément à la législation luxembourgeoise
    - S'il a son siège de direction au Luxembourg
    - S'il possède un établissement stable au Luxembourg
- « d'un État tiers »
  - S'il facilite l'exercice d'une Activité concernée par des Vendeurs à déclarer dans un État membre
  - s'il facilite l'exercice d'une Activité concernée consistant en la location de biens immobiliers situés dans un État membre de l'UE
- « Exclu »
  - s'il a démontré d'avance et démontre sur une base annuelle que l'ensemble du modèle commercial de sa Plateforme est tel qu'il ne compte aucun Vendeur à déclarer.

The screenshot shows the 'ACD : DAC7 - Enregistrement d'un Opérateur de Plateforme' page on MyGuichet.lu. The page is divided into two main sections: 'Étapes' (Steps) on the left and 'Opérateur de plateforme' (Operator of platform) on the right. The 'Étapes' section lists: 'Avis de non-responsabilité' (checked), 'Législation' (checked), 'Type de démarche' (checked), 'Opérateur de plateforme' (selected), 'Identification de l'Opérateur de Plateforme' (current step), 'Informations', and 'Données de contact'. The 'Opérateur de plateforme' section is titled 'Type' and 'Classification\*'. Under 'Classification\*', there are three main categories: 'Opérateur de Plateforme luxembourgeois\*', 'Opérateur de Plateforme d'un État tiers\*', and 'Opérateur de Plateforme exclu\*'. Each category has radio button options. The 'Opérateur de Plateforme luxembourgeois\*' category is selected, and its options are: 'Opérateur de Plateforme luxembourgeois - Résident fiscal' (selected), 'Opérateur de Plateforme luxembourgeois - Constitution', 'Opérateur de Plateforme luxembourgeois - Siège de direction', and 'Opérateur de Plateforme luxembourgeois - Établissement stable'. The 'Opérateur de Plateforme d'un État tiers\*' category has two options: 'Opérateur de Plateforme d'un État tiers - Facilite l'exercice d'une Activité concernée par des Vendeurs à déclarer' and 'Opérateur de Plateforme d'un État tiers - Facilite l'exercice d'une Activité concernée consistant en la location de biens immobiliers situés dans un État membre'. The 'Opérateur de Plateforme exclu\*' category has one option: 'Opérateur de Plateforme exclu'. Below the classification, the 'Identification' section has two input fields: 'Nom de l'Opérateur de Plateforme\*' with the value 'Userguide Exemple' and 'Numéro d'identification fiscale luxembourgeois\*' with the value '20004045026'. At the bottom, there are three buttons: 'Retour', 'REPRENDRE PLUS TARD', and 'ÉTAPE SUIVANTE'.

L'Opérateur de Plateforme luxembourgeois doit lors de son enregistrement communiquer son nom et son NIF luxembourgeois.

L'Opérateur de Plateforme d'un État tiers, qui décide de s'enregistrer au Luxembourg, doit fournir lors de son enregistrement les informations suivantes :

- nom
- adresse postale
- adresses électroniques, sites internet inclus ;
- tout NIF délivré et l'État membre de délivrance ;
- s'il est assujéti à la TVA au sein de l'Union européenne ;
- les États membres desquels les Vendeurs à déclarer sont résidents.

L'Opérateur de Plateforme qui entend déléguer la déclaration à un autre Opérateur de Plateforme a la possibilité de renseigner ensuite :

- l'identité (Nom et NIF) de « l'Opérateur de Plateforme délégué » qui prendra en charge la déclaration pour son compte ; **et**
- l'État membre dans lequel ses données vont être déclarées.

Quant à l'Opérateur de Plateforme exclu, il doit communiquer les informations suivantes lors de son enregistrement :

- nom
- adresse postale
- adresses électroniques, sites internet inclus ;
- tout NIF délivré et l'État membre de délivrance ;
- année fiscale pour laquelle l'exclusion est demandée.

### **Données de contact :**

La dernière étape de la saisie dans l'assistant MyGuichet permet de renseigner les informations de contact de la personne qui soumet la demande MyGuichet, à savoir :

- Nom de la personne physique qui transmet la démarche
- Prénom de la personne physique qui transmet la démarche
- Email(s) de la personne physique qui transmet la démarche. Il peut également s'agir d'une boîte e-mail fonctionnelle.
- Téléphone(s) de la personne physique qui transmet la démarche. Il peut également s'agir d'un numéro de téléphone fonctionnel.

MyGuichet.lu DAC7

ACD : DAC7 - Enregistrement d'un Opérateur de Plateforme

**Étapes**

- ✓ Avis de non-responsabilité
- ✓ Législation
- ✓ Type de démarche
- ... Opérateur de plateforme
- ✓ Identification de l'Opérateur de Plateforme
- ✓ Informations
- ▶ Données de contact

**Opérateur de Plateforme**

**Données de contact**

Nom(s)\*

Prénom(s)\*

Email(s)

Email\*

+

Téléphone(s)

Téléphone\*

+

[Retour](#) [REPRENDRE PLUS TARD](#) [ÉTAPE SUIVANTE](#)

### **Retour du numéro d'identification individuel par l'ACD**

A l'issue du traitement de la démarche par l'ACD, et en cas de validation de cet enregistrement, l'ACD retourne un numéro d'identification individuel (IIN) qui sera à utiliser par l'Opérateur de Plateforme :

- Pour pouvoir modifier/mettre à jour ses informations d'enregistrement.
- Pour pouvoir demander sa radiation.
- Lors du dépôt de sa déclaration pour identifier à quelle entité enregistrée les informations se rapportent.

Ce numéro est retourné via une communication attachée à la démarche d'enregistrement d'un nouvel Opérateur de Plateforme.

Ce numéro est composé des éléments suivants :

- LU (code pays du Luxembourg)
- Année fiscale d'enregistrement
- Identifiant alphanumérique unique

Par exemple : « LU2023123ABC ».

Exemple de communication :

**Communication**

[Retour à la liste des messages](#)

**Détail du message**

**Administration des contributions directes.** 16/10/2023 - 12:00:51

✉ Communication CO.SEV

**2023-A003-K750** [ACD : DAC7 - Enregistrement d'un Opérateur de Plateforme](#)

De Administration des contributions directes.  
Sujet Communication CO.SEV  
Date 16/10/2023 - 12:00:51

Nom de contact : Administration des contributions directes - Division échange de renseignements  
Courriel : DAC7@co.etat.lu  
Langue : FR

Votre déclaration a été traitée par nos services.  
Aucune point d'attention n'a été détectée dans votre enregistrement.

Le numéro d'identification individuelle (IIN) LU202392B14E a été généré et a été attribué à l'opérateur de plateforme Userguide Example et doit être utilisé lors de la déclaration.

### 6.1.2 Mise à jour d'un enregistrement existant

Lors d'une mise à jour d'un enregistrement, il suffit de spécifier le numéro d'identification individuel (IIN) de l'Opérateur de Plateforme pour lequel les données nécessitent des modifications. Une fois cette étape accomplie, le reste de la procédure est identique à la création d'un nouvel enregistrement.

MyGuichet.lu DAC7

ACD : DAC7 - Enregistrement d'un Opérateur de Plateforme

**Étapes**

- ✓ Avis de non-responsabilité
- ✓ Légitimation
- ✚ Type de démarche
- Opérateur de plateforme

**Enregistrement**

NOUVEL ENREGISTREMENT : Cette option permet l'enregistrement d'un Opérateur de Plateforme auprès de l'Administration des contributions directes (ACD).  
MISE A JOUR DES DONNÉES D'UN ENREGISTREMENT EXISTANT : Cette option permet la mise à jour des données d'un Opérateur de Plateforme précédemment enregistré.  
DEMANDE DE RADIATION : Cette option permet de demander la radiation d'un Opérateur de Plateforme précédemment enregistré.

Attention : Le dépôt d'une déclaration DAC7 XML n'est possible que si l'Opérateur de Plateforme a été enregistré au préalable.  
Vous pouvez contacter la Division échange de renseignements par téléphone au 247-52463 ou par email dac7@co.etat.lu

Votre démarche concerne\*

Un nouvel enregistrement

Une mise à jour des données d'un enregistrement existant

Une demande de radiation

Numéro d'identification individuelle\*

LU202392B14E

[Retour](#) [REPRENDRE PLUS TARD](#) [ETAPE SUIVANTE](#)

Un Opérateur de Plateforme exclu doit mettre à jour son enregistrement chaque année pour y indiquer l'année d'exclusion demandé et joindre les preuves justifiant de son statut d'exclusion.

Aussi, lorsqu'il y a une modification des informations reprises dans l'enregistrement, l'Opérateur de Plateforme concerné doit obligatoirement mettre à jour ces informations au plus tard un mois après que la modification est intervenue.

### 6.1.3 Demande de radiation

Lors de la demande de radiation, le numéro d'identification individuel (IIN) de l'Opérateur de Plateforme pour lequel la demande est réalisée est à renseigner.

The screenshot shows the 'Enregistrement' (Registration) step of the DAC7 process. The left sidebar lists the steps: Avis de non-responsabilité, Législation, Type de démarche, Opérateur de plateforme, and Opérateur de plateforme. The main content area is titled 'Enregistrement' and contains the following information:

- NOUVEL ENREGISTREMENT :** Cette option permet l'enregistrement d'un Opérateur de Plateforme auprès de l'Administration des contributions directes (ACD).
- MISE A JOUR DES DONNÉES D'UN ENREGISTREMENT EXISTANT :** Cette option permet la mise à jour des données d'un Opérateur de Plateforme précédemment enregistré.
- DEMANDE DE RADIATION :** Cette option permet de demander la radiation d'un Opérateur de Plateforme précédemment enregistré.

An attention message states: 'Attention : Le dépôt d'une déclaration DAC7 XML n'est possible que si l'Opérateur de Plateforme a été enregistré au préalable. Vous pouvez contacter la Division échange de renseignements par téléphone au 247-52463 ou par email dac7@ccu.etat.lu'.

The 'Votre démarche concerne\*' section has three radio buttons: 'Un nouvel enregistrement' (unchecked), 'Une mise à jour des données d'un enregistrement existant' (unchecked), and 'Une demande de radiation' (checked). The 'Numéro d'identification individuelle\*' field contains 'LU20239284E'.

L'Opérateur de Plateforme doit ensuite indiquer la raison de sa demande :

- L'Opérateur de Plateforme notifie à l'Administration des contributions directes qu'il n'exerce plus aucune activité en tant qu'Opérateur de Plateforme
- L'Opérateur de Plateforme ne remplit plus les conditions établies à l'annexe, section I, point A, 4, b) de la loi DAC7

Ou

- sélectionner l'option « Autre raison à renseigner dans le cadre ci-dessous » et indiquer la raison de la demande dans le champ de saisie de texte libre.

The screenshot shows the 'Radiation' step of the DAC7 process. The left sidebar lists the steps: Avis de non-responsabilité, Législation, Type de démarche, Opérateur de plateforme, Raison de la radiation, Données de contact, and Validation de la saisie. The main content area is titled 'Radiation' and contains the following information:

- Raison\***
- L'Opérateur de Plateforme notifie à l'Administration des contributions directes qu'il n'exerce plus aucune activité en tant qu'Opérateur de Plateforme
- L'Opérateur de Plateforme ne remplit plus les conditions établies à l'annexe, section I, point A, 4, b)
- Autre raison à renseigner dans le cadre ci-dessous

A text field below the radio buttons contains the instruction: 'Veuillez joindre les pièces justificatives en fin de démarche avant de transmettre.'

Ensuite, l'Opérateur de Plateforme doit indiquer les informations de contact de la personne qui fait la demande, puis joindre les justificatifs nécessaires pour la demande.

The screenshot shows the 'Opérateur de Plateforme' step of the DAC7 process. The left sidebar lists the steps: Avis de non-responsabilité, Législation, Type de démarche, Opérateur de plateforme, Raison de la radiation, Données de contact, and Validation de la saisie. The main content area is titled 'Opérateur de Plateforme' and contains the following information:

- Données de contact**
- Nom(s)\***: Dupont
- Prénom(s)\***: Michel
- Email(s)**: michel.dupont@example.lu
- Téléphone(s)**: +352 661 123 456

## 7 Déclaration des informations relatives aux Vendeurs à déclarer

### 7.1 Généralités

#### 7.1.1 Démarche MyGuichet

La déclaration ne peut être transmise qu'au moyen d'une démarche réalisée sur [MyGuichet](#). Deux démarches distinctes sont mises à disposition des Opérateurs de Plateforme.

##### 7.1.1.1 Démarche de production

Cette démarche permet aux Opérateurs de Plateforme de transmettre les données des Vendeurs à déclarer.

ACD : DAC7 - Déclaration des informations relatives aux Vendeurs à déclarer par les Opérateurs de Plateforme (XML)
--

##### 7.1.1.2 Démarche de test (pré validation)

La déclaration de pré-validation permet aux Opérateurs de Plateforme de vérifier si leur déclaration est techniquement conforme au schéma et à un ensemble de règles de validation.

ACD : DAC7 - Déclaration de pré-validation des informations relatives aux Vendeurs à déclarer par les Opérateurs de Plateforme (XML)
--

Bien que le système de stockage et de validation des déclarations est aussi sécurisé que celui qui gère les démarches de production, il est essentiel de noter que les déclarations soumises via la démarche de pré-validation ne doivent en aucun cas inclure des données personnelles ou sensibles de Vendeurs à déclarer.

Il convient de souligner qu'il est impossible d'effectuer tous les contrôles de validation présents dans le système de production lors de la pré-validation. Cela s'explique par le fait que toutes les données des déclarations ne sont pas stockées en base de données. En conséquence, les contrôles nécessitant un accès à la base de données, en particulier ceux qui assurent la cohérence du processus de correction ou d'annulation, ne peuvent pas être réalisés dans le système de pré-validation. Par conséquent, il peut arriver que des fichiers considérés comme "valides" dans le système de pré-validation soient en réalité rejetés lors de la phase de production.

### 7.1.2 Statut de la démarche MyGuichet

Après avoir été créée par le déposant sur MyGuichet, la procédure suit une séquence de statuts, s'enchaînant comme suit :

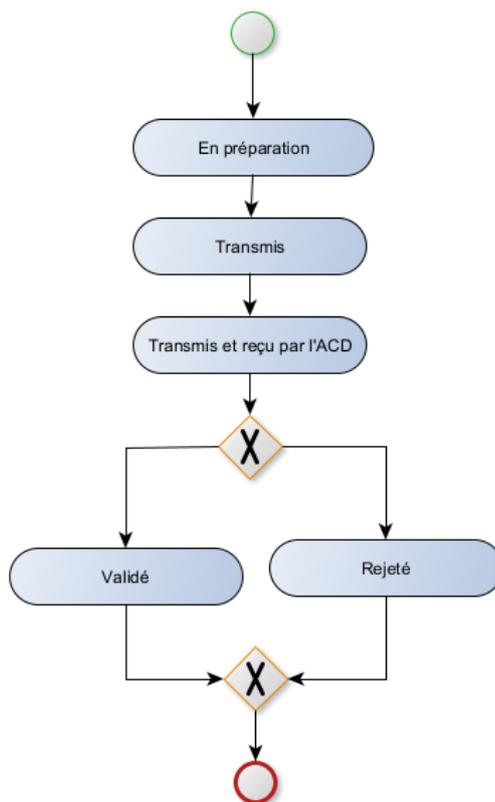


FIGURE 1 - DIAGRAMME DE STATUT - STATUTS MYGUICHET DE LA DÉMARCHÉ DE DÉCLARATION

Etape	Statut	Explication
1	En préparation	La démarche a été générée (automatiquement après le dépôt d'un fichier XML, ou manuellement via le catalogue des démarches), mais elle n'a été ni signée ni soumise par le déposant.
2	Transmis	La démarche a été signée et soumise par le déposant, mais n'a pas encore été transmise et reçue par l'ACD.
3	Transmis et reçu par l'ACD	La démarche a été signée et soumise par le déposant, et a été transmise et reçue par l'ACD.
4.a)	Validé	La démarche a été validée par l'ACD sans erreur bien qu'elle puisse contenir des messages d'avertissement. Les données peuvent être corrigées en utilisant le mécanisme de correction via une nouvelle démarche MyGuichet.
4.b)	Rejeté	La démarche a été rejetée par l'ACD avec une ou plusieurs erreurs. Les données ne sont pas intégrées dans le système de l'ACD et par conséquent ne peuvent pas être corrigées. Le fichier doit être corrigé et soumis en utilisant une nouvelle démarche MyGuichet, avec une nouvelle valeur unique pour l'élément <MessageRefId>.

### 7.1.3 Validation de la déclaration

Lorsque la démarche est transmise par le déposant sur MyGuichet, elle devient accessible sur le système informatique de l'ACD et peut être téléchargée.

À plusieurs reprises chaque jour, le système informatique de l'ACD interroge MyGuichet pour récupérer les démarches récemment transmises. Le déposant peut confirmer que sa démarche a été téléchargée par l'ACD en vérifiant le statut de sa démarche, qui évolue de « Transmis » à « Transmis et reçu par l'ACD ».

Le système informatique de l'ACD va ensuite prendre en charge les démarches **dans l'ordre de leur transmission** et appliquer une série de contrôles sur la cohérence et la qualité des données, connus sous le nom de « règles de validation ».

Lorsque ces « règles de validation » sont respectées et qu'aucune erreur n'est détectée et la démarche est dite « **validée** », les informations relatives aux données unitaires qui la composent sont sauvegardées en base de données, ce qui permet l'utilisation ultérieure du mécanisme de correction sur ces données unitaires (voir la section 7.6 Mécanisme de correction / annulation).

Si ces « règles de validation » ne sont pas respectées, des erreurs sont signalées à l'Opérateur de Plateforme par le biais d'une communication associée à sa démarche MyGuichet, ainsi que par un message de statut au format XML joint à cette communication. Dans ce cas, la démarche est dite « **rejetée** » dans sa globalité. Le déposant est alors invité à corriger son fichier XML de déclaration en modifiant l'élément `<MessageRefId>` pour obtenir un nouvel identifiant technique de message unique, puis à soumettre à nouveau sa déclaration en introduisant une nouvelle démarche MyGuichet.

Il est possible que la présence de certaines erreurs détectées dans la déclaration soit due à d'autres erreurs détectées dans le même fichier, et qu'elles soient automatiquement résolues lors de la correction de l'erreur initiale.

Il est également possible que l'ACD accepte la déclaration et la démarche, ne remontant que des messages d'avertissements, tels que la détection de doublons potentiels ou des erreurs mineures de qualité des données. Dans ce scénario, la déclaration a été **validée** par l'ACD et le déposant doit utiliser le mécanisme de correction (voir section 7.6 Mécanisme de correction / annulation) pour corriger les données concernées en soumettant une nouvelle démarche MyGuichet, si nécessaire.

Remarque : au cours de la première année, en janvier 2024, une validation manuelle sera demandée à un agent de l'ACD avant de permettre le traitement des fichiers de déclaration soumis par les déposants dans le but de garantir la qualité et la cohérence de ces fichiers. Cela peut entraîner un allongement significatif du temps de traitement. Pour les années suivantes, si les fichiers soumis pour l'année fiscale 2023 sont de bonne qualité et exempts d'erreurs, le traitement des fichiers d'un déposant peut être configuré en mode automatique, ce qui entraînera une réduction significative du temps de traitement des fichiers de déclaration de ce déposant.

#### 7.1.4 Déclaration multi-fichiers et ordre à respecter lors de la transmission des démarches

Lorsqu'une déclaration se compose de plusieurs fichiers, par exemple en cas de « splitting » (découpage), ou bien lors du dépôt d'un fichier « zip » qui contient plusieurs fichiers (du même type ou de types différents), plusieurs démarches MyGuichet sont créées (voir section 7.4.4 « Splitting » du fichier XML).

Il est primordial de transmettre ces démarches MyGuichet dans l'ordre logique de la déclaration.

En effet, la séquence de transmission revêt une grande importance car certains fichiers comportent des références croisées entre eux, en particulier au niveau des éléments `<DocSpec>/<DocRefId>` (lorsque `<DocSpec>/<DocTypeIndic>` = « OECD0 ») ou `<DocSpec>/<CorrDocRefId>` (lorsque `<DocSpec>/<DocTypeIndic>` = « OECD2 » ou « OECD3 »).

Si l'ordre n'est pas respecté, il est possible que l'ACD rejette la démarche car la cohérence de la déclaration n'est pas assurée.

Par exemple, dans le cas d'une déclaration qui fait l'objet d'un « splitting », si une démarche complétive est transmise avant la démarche initiale, elle sera rejetée. Cela est dû au fait que la valeur de l'élément `<DocSpec>/<DocRefId>` de la donnée unitaire de type `<PlatformOperator>` qui est complétée n'est pas connue par le système de validation.

## 7.2 Données unitaires

Le terme « données unitaires » se réfère aux éléments suivants :

- <PlatformOperator>
- <AssumingPlatformOperator>
- <AssumedPlatformOperator>
- <ReportableSeller>

Ces éléments se distinguent par le fait qu'ils possèdent un élément enfant <DocSpec>, permettant d'identifier de manière unique la donnée unitaire et de la déclarer, de la compléter, de la corriger ou de l'annuler.

L'élément <DocSpec> est décrit en détail dans la section 7.6.1.3 <DocSpec> : spécifications techniques de la donnée unitaire.

### 7.2.1 <PlatformOperator>

L'élément <PlatformOperator> est unique pour chaque fichier de déclaration.

Il reprend en partie les informations de l'Opérateur de Plateforme données lors de son enregistrement.

Ces informations sont :

- son/ses État(s) membre(s) de résidence fiscale. Dans le cas où son nexus est égal à « RPONEX1 » alors la valeur « LU » est obligatoire ;
- un ou plusieurs TIN, accompagnés de l'État membre lié au TIN ;
- un ou plusieurs IN, accompagnés de l'État membre lié au IN, ainsi que du type de IN. Au minimum un IN de type « IIN » et décerné par le Luxembourg doit être présent ;
- optionnellement, le numéro de TVA européen ;
- le ou les dénominations sociales de l'entité ;
- optionnellement, les autres noms commerciaux de l'entité ;
- une ou plusieurs adresses ;
- le nexus de l'Opérateur de Plateforme :
  - RPONEX1 : Opérateur de Plateforme luxembourgeois - Résident fiscal
  - RPONEX2 : Opérateur de Plateforme luxembourgeois - Constitution
  - RPONEX3 : Opérateur de Plateforme luxembourgeois - Siège de direction
  - RPONEX4 : Opérateur de Plateforme luxembourgeois - Établissement stable
  - RPONEX5 : Opérateur de Plateforme d'un État tiers - Facilite l'exercice d'une Activité concernée par des Vendeurs à déclarer ou Facilite l'exercice d'une Activité concernée consistant en la location de biens immobiliers situés dans un État membre
- l'indication de dispense éventuelle de l'Opérateur de Plateforme et par conséquent de déclaration par un autre Opérateur de Plateforme au Luxembourg ou dans un autre État membre.

**Attention**, une seule référence <DocRefId> par Opérateur de Plateforme et par année fiscale peut être déclarée.

Si la déclaration de l'Opérateur de Plateforme se fait via plusieurs fichiers, ou en cas de complétion, de correction ou d'annulation, la même valeur que dans le premier fichier de déclaration transmis pour l'année fiscale doit être utilisée.

## 7.2.2 <AssumingPlatformOperator>

L'élément <AssumingPlatformOperator> doit être présent et de manière unique dans une déclaration nulle DPI403 (voir section 7.3.5 DPI403 – Déclaration nulle). Il ne doit pas être présent dans les autres types de déclarations.

Cet élément contient les informations de l'entité chargée de soumettre la déclaration au nom de l'Opérateur de Plateforme, éventuellement dans un autre État membre.

Ces informations sont :

- son/ses État membre(s) de résidence fiscale ;
- un ou plusieurs TIN, accompagnés de l'État membre de délivrance du TIN ;
- son nom ;
- son adresse.

Si <AssumingPlatformOperator> est présent, alors l'élément <PlatformOperator> /<AssumedReporting> doit être égal à « true ».

## 7.2.3 <AssumedPlatformOperator>

L'élément <AssumedPlatformOperator> peut être présent et multiple dans le cas d'une déclaration DPI401 (initiale, complétive) ou DPI402 (corrective ou annulative) et indique au nom de quels Opérateurs de Plateforme cette déclaration est réalisée par l'entité.

Cet élément reprend les informations suivantes :

- son/ses État(s) membre(s) de résidence fiscale ;
- un ou plusieurs TIN, accompagnés de l'État membre de délivrance du TIN ;
- son nom ;
- son adresse.

Si <AssumedPlatformOperator> est présent, alors l'élément <PlatformOperator> /<AssumedReporting> doit être égal à « false ».

## 7.2.4 <ReportableSeller>

L'élément <ReportableSeller> concerne les informations d'un Vendeur à déclarer.

Il doit être inclus dans les déclarations DPI401 (initiales, complétives) et peut être inclus de manière facultative dans les déclarations DPI402 (correctives, annulatives). En revanche, il ne doit pas être présent dans les déclarations DPI403 (nulles).

Pour savoir vers quelles États membres les données seront transmises par l'ACD, veuillez consulter la section 7.7.1 Mécanisme de détermination des États membres vers lesquels transmettre la donnée unitaire.

Les informations qu'il contient sont :

- identité du Vendeur à déclarer ;
- compte financier sur lesquels le paiement a été crédité ou débité ;
- la ou les activités concernées parmi les types suivants :
  - la location de biens immobiliers, y compris à usage résidentiel et commercial, ainsi que toute autre bien immeuble et emplacement de stationnement ;
  - un service personnel ;
  - la vente de biens ;
  - la location de tout mode de transport.

Les données unitaires de type <ReportableSeller> doivent être incluses dans une déclaration de type DPI401 (initiale, complétive). Elles peuvent être corrigées ou annulées dans une déclaration de type DPI402 (corrective, annulative). En revanche, elles ne peuvent pas être présentes dans les déclarations de type DPI403 (nulles).

### 7.3 Type de message

#### 7.3.1 DPI401 – Déclaration Initiale

Le premier fichier composant la déclaration que les Opérateurs de Plateforme doivent déposer annuellement est désigné « déclaration initiale ».

Si une déclaration doit être obligatoirement répartie sur plusieurs fichiers en raison de sa taille dépassant la limite autorisée pour un fichier (voir section 7.4.3 Taille maximale du fichier XML), seul le premier fichier sera considéré comme « déclaration initiale », tandis que les fichiers supplémentaires sont qualifiés de « déclarations complétives » (voir section 7.3.2 DPI401 – Déclaration complétive).

D'un point de vue technique, cela se traduit par l'utilisation de la valeur « **DPI401** » pour l'élément <MessageSpec>/<MessageTypeIndic> et l'utilisation de la valeur « **OECD1** » pour l'élément <DocSpec>/<DocTypeIndic> des différentes données unitaires qui constituent le fichier de déclaration initiale.

En résumé, les combinaisons possibles pour les éléments <DocSpec>/<DocTypeIndic> d'une déclaration initiale sont les suivantes :

MessageTypeIndic = « DPI401 »		<PlatformOperator>			
		OECD0	OECD1	OECD2	OECD3
<AssumingPlatformOperator>	OECD0				
	OECD1				
	OECD2				
	OECD3				
<AssumedPlatformOperator>	OECD0				
	OECD1		X		
	OECD2				
	OECD3				
<ReportableSeller>	OECD0				
	OECD1		X		
	OECD2				
	OECD3				

TABLEAU 3 - MATRICE DOCTYPEINDIC POSSIBLE POUR LES DONNÉES UNITAIRES DANS LE CADRE D'UNE DÉCLARATION INITIALE

### 7.3.2 DPI401 – Déclaration complétive

Après avoir soumis une déclaration initiale, un Opérateur de Plateforme a la possibilité de compléter sa déclaration avec des données unitaires supplémentaires en utilisant une déclaration dite complétive.

Dans une déclaration complétive, la valeur du type du message doit être définie à « **DPI401** » pour l'élément <MessageSpec>/<MessageTypeIndic>.

Dans une déclaration complétive, les données unitaires de type

- <PlatformOperator>
- <AssumingPlatformOperator>
- <AssumedPlatformOperator>

qui composaient la déclaration initiale sont resoumises sans changement.

Techniquement, ce nouvel envoi est réalisé en utilisant la valeur « **OECD0** » pour les éléments <DocSpec>/<DocTypeIndic> pour ces trois types de données unitaires.

Les données unitaires de type <ReportableSeller> qui sont ajoutées pour compléter la déclaration initiale sont quant à elles déclarées en utilisant la valeur « **OECD1** » pour leur élément <DocSpec>/<DocTypeIndic>.

Les données unitaires de type <ReportableSeller> qui composaient la déclaration initiale ne doivent pas être incluses dans la déclaration complétive.

En résumé, les combinaisons possibles pour les éléments <DocSpec>/<DocTypeIndic> d'une déclaration complétive sont les suivantes :

MessageTypeIndic = « DPI401 »		<PlatformOperator>			
		OECD0	OECD1	OECD2	OECD3
<AssumingPlatformOperator>	OECD0				
	OECD1				
	OECD2				
	OECD3				
<AssumedPlatformOperator>	OECD0	X			
	OECD1				
	OECD2				
	OECD3				
<ReportableSeller>	OECD0				
	OECD1	X			
	OECD2				
	OECD3				

TABLEAU 4 - MATRICE DOCTYPEINDIC POSSIBLE POUR LES DONNÉES UNITAIRES DANS LE CADRE D'UNE DÉCLARATION COMPLÉTIVE

### 7.3.3 DPI402 – Déclaration corrective

Après avoir soumis une déclaration initiale (qu'elle soit complétée ou non), un Opérateur de Plateforme a la possibilité de corriger tout ou partie de sa déclaration à tous les niveaux de données unitaires déclarées, en utilisant une déclaration corrective.

Dans une déclaration corrective, la valeur « **DPI402** » est définie pour le type du message (<MessageSpec>/<MessageTypeIndic>) et les données unitaires de type

- <PlatformOperator>
- <AssumingPlatformOperator>
- <AssumedPlatformOperator>

qui composaient la déclaration initiale sont resoumises sans changement si aucune des informations qui la composent n'a été changée.

D'un point de vue technique, ce nouvel envoi est réalisé en utilisant la valeur « **OECD0** » pour les éléments <DocSpec>/<DocTypeIndic> pour ces trois types de données unitaires.

Si l'une des informations de l'un de ces trois types de données unitaires a été changée, alors la valeur « **OECD2** » doit être utilisée pour l'élément <DocSpec>/<DocTypeIndic> de la donnée corrective et il faut faire référence à la donnée unitaire corrigée en utilisant son <DocRefId> (celui du message initial) comme valeur de l'élément <DocSpec>/<CorrDocRefId>.

De plus, une nouvelle valeur unique doit être utilisée comme valeur pour l'élément <DocSpec>/<DocRefId>.

Les données unitaires de type <ReportableSeller> dans une déclaration corrective utilisent « **OECD2** » pour la valeur de l'élément <DocSpec>/<DocTypeIndic>. Il faut également faire référence à la donnée unitaire corrigée en utilisant son <DocRefId> (celui du message initial) comme valeur de l'élément <DocSpec>/<CorrDocRefId>.

De plus, une nouvelle valeur unique doit être utilisée comme valeur pour l'élément <DocSpec>/<DocRefId>.

Il est important de noter qu'il est également possible d'annuler des données unitaires de type <ReportableSeller> dans une déclaration corrective. Pour ce faire, il faut utiliser la valeur « **OECD3** » pour l'élément <DocSpec>/<DocTypeIndic> de la donnée corrective.

De plus, il faut faire référence à la donnée unitaire corrigée en utilisant son <DocRefId> (celui du message initial) comme valeur de l'élément <DocSpec>/<CorrDocRefId>. En outre, une nouvelle valeur unique doit être utilisée comme valeur pour l'élément <DocSpec>/<DocRefId>.

Les données unitaires de type <ReportableSeller> qui étaient présentes dans la déclaration initiale et qui ne sont pas corrigées ne doivent pas figurer dans la déclaration complétive.

En résumé, les combinaisons possibles pour les éléments <DocSpec>/<DocTypeIndic> d'une déclaration corrective sont les suivantes :

MessageTypeIndic = « DPI402 »		<PlatformOperator>			
		OECD0	OECD1	OECD2	OECD3
<AssumingPlatformOperator>	OECD0	X		X	
	OECD1				
	OECD2	X		X	
<AssumedPlatformOperator>	OECD3				
	OECD0	X		X	
	OECD1				
	OECD2	X		X	
<ReportableSeller>	OECD3				
	OECD0				
	OECD1				
	OECD2	X		X	
	OECD3	X		X	

TABLEAU 5 - MATRICE DocTypeIndic POSSIBLE POUR LES DONNÉES UNITAIRES DANS LE CADRE D'UNE DÉCLARATION CORRECTIVE

### 7.3.4 DPI402 – Déclaration annulative

Après avoir soumis une déclaration initiale (qu'elle soit complétée ou non), un Opérateur de Plateforme a la possibilité d'annuler tout ou partie de sa déclaration à tous les niveaux de données unitaires déclarées en utilisant une déclaration corrective.

Dans une déclaration corrective, la valeur « **DPI402** » est définie pour le type du message (<MessageSpec>/<MessageTypeIndic>) et les données unitaires de type

- <PlatformOperator>
- <AssumingPlatformOperator>
- <AssumedPlatformOperator>

qui étaient présente dans la déclaration initiale sont resoumises sans modification si aucune des informations qui les composent n'a été modifiée.

D'un point de vue technique, ce nouvel envoi est réalisé en utilisant la valeur « **OECD0** » pour les éléments <DocSpec>/<DocTypeIndic> pour ces trois types de données unitaires.

Il s'agit d'une annulation partielle, dans le sens où seules les données unitaires de type <ReportableSeller> sont annulées.

Si l'une des informations d'un de ces trois types de données unitaires doit être annulée, alors la valeur « **OECD3** » doit être utilisée pour l'élément <DocSpec>/<DocTypeIndic> de la donnée annulative.

De plus, il faut faire référence à la donnée unitaire corrigée en utilisant son <DocRefId> (celui du message initial) comme valeur de l'élément <DocSpec>/<CorrDocRefId>.

En outre, une nouvelle valeur unique doit être utilisée comme valeur pour l'élément <DocSpec>/<DocRefId>.

Il est important de noter que dans le cas de l'annulation de la donnée unitaire de type <PlatformOperator>, la valeur « **OECD3** » pour l'élément <DocSpec>/<DocTypeIndic> de la donnée annulative ne peut être utilisée que si toutes les données unitaires de type <PlatformOperator>, <AssumingPlatformOperator>, <AssumedPlatformOperator>, et <ReportableSeller> sont également annulées. Cela équivaut à une annulation **totale** de la déclaration.

Dans le cas où une déclaration comporte un grand nombre de données unitaires, ce qui nécessite plusieurs fichiers, l'annulation doit être réalisée en utilisant la valeur « **OECD3** » pour l'élément <DocSpec>/<DocTypeIndic> des données unitaires de type <PlatformOperator>, <AssumingPlatformOperator> et <AssumedPlatformOperator> ne peut être effectuée que dans le dernier fichier de déclaration. Dans les autres fichiers, la valeur « **OECD0** » doit être utilisée pour l'élément <DocSpec>/<DocTypeIndic> de la donnée annulative.

Les données unitaires de type <ReportableSeller> dans une déclaration annulative sont déclarées en utilisant la valeur « **OECD3** » pour l'élément <DocSpec>/<DocTypeIndic> de la donnée annulative. Il faut également faire référence à la donnée unitaire annulée en utilisant son <DocRefId> (celui du message initial) comme valeur de l'élément <DocSpec>/<CorrDocRefId>. De plus, une nouvelle valeur unique doit être utilisée comme valeur pour l'élément <DocSpec>/<DocRefId>. Le reste des données qui composent la donnée unitaire annulative peut être identique à la donnée unitaire annulée.

Les données unitaires de type <ReportableSeller> qui faisaient partie de la déclaration initiale et qui ne sont pas annulées ne doivent pas être incluses dans la déclaration complète.

En résumé, les combinaisons possibles pour les éléments <DocSpec>/<DocTypeIndic> d'une déclaration annulative sont les suivantes :

MessageTypeIndic = « DPI402 »		<PlatformOperator>			
		OECD0	OECD1	OECD2	OECD3
<AssumingPlatformOperator>	OECD0	X			
	OECD1				
	OECD2	X			
	OECD3	X			X
<AssumedPlatformOperator>	OECD0	X			
	OECD1				
	OECD2	X			
	OECD3	X			X
<ReportableSeller>	OECD0				
	OECD1				
	OECD2	X			
	OECD3	X			X

TABLEAU 6 - MATRICE DOCTYPEINDIC POSSIBLE POUR LES DONNÉES UNITAIRES DANS LE CADRE D'UNE DÉCLARATION ANNULATIVE

### 7.3.5 DPI403 – Déclaration nulle

L'Opérateur de Plateforme qui délègue le dépôt de sa déclaration à une autre entité peut soumettre une déclaration nulle (« Nil Reporting ») dans laquelle les données de l'entité qui déposera la déclaration en son nom sont spécifiées dans la donnée unitaire <AssumingPlatformOperator>.

Dans une déclaration complétive, la valeur « **DPI403** » est définie pour le type du message (<MessageSpec>/<MessageTypeIndic>) et les données unitaires de type

- <PlatformOperator>
- <AssumingPlatformOperator>

doivent absolument être présentes et utiliser la valeur « **OECD1** » pour les éléments <DocSpec>/<DocTypeIndic>.

MessageTypeIndic = « DPI403 »		<PlatformOperator>			
		OECD0	OECD1	OECD2	OECD3
<AssumingPlatformOperator>	OECD0				
	OECD1		X		
	OECD2				
	OECD3				
<AssumedPlatformOperator>	OECD0				
	OECD1				
	OECD2				
	OECD3				
<ReportableSeller>	OECD0				
	OECD1				
	OECD2				
	OECD3				

TABLEAU 7 - MATRICE DOCTYPEINDIC POSSIBLE POUR LES DONNÉES UNITAIRES DANS LE CADRE D'UNE DÉCLARATION DE DÉLÉGATION DE DÉCLARATION ET D'ABSENCE DE DONNÉES DÉCLARABLES

Il est important de noter qu'il est possible de corriger ultérieurement les informations de la déclaration nulle au niveau des données unitaires, ou même d'annuler la déclaration nulle en utilisant les types de messages « DPI402 - Déclaration corrective » et « DPI402 – Déclaration annulatives ».

## 7.4 Informations techniques générales

### 7.4.1 Format du fichier XML

La déclaration doit être déposée sous forme de fichier **XML** valide conformément au schéma XSD défini en section 7.5 Schéma XSD.

### 7.4.2 Encodage du fichier XML

L'encodage (encoding) du fichier est **UTF-8**.

Le fichier XML doit commencer par la section prologue suivante :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="no"?>
```

### 7.4.3 Taille maximale du fichier XML

La taille maximale du fichier XML compressé est de **7Mb**.

Si la déclaration dépasse cette taille maximale, il faut utiliser le mécanisme de « splitting » (voir section 7.4.4 « Splitting » du fichier XML).

### 7.4.4 « Splitting » du fichier XML

Comme indiqué dans la section 7.4.3 Taille maximale du fichier XML, il est possible de découper une déclaration initiale, complétive, corrective ou annulative en plusieurs fichiers. Ce mécanisme est appelé « splitting » de la déclaration. Voir section 0

Exemple 5 :

#### 7.4.4.1 Splitting d'une déclaration initiale

En pratique, dans le cas d'une déclaration initiale nécessitant d'être découpée, cela revient à déposer une déclaration initiale contenant uniquement une partie des données unitaires à déclarer, suivi de déclarations complétives. Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter les sections 7.3.1DPI401 – Déclaration Initiale et 7.3.2 DPI401 – Déclaration complétive.

Exemple d'un splitting d'une déclaration composée de 25.000 Vendeurs à déclarer, avec un Opérateur de Plateforme délégué.

Fichier 1	<PlatformOperator>	<DocTypeIndic>	<b>OECD1</b>
		<DocRefId>	LU2023_PO_A
	<AssumedPlatformOperator>	<DocTypeIndic>	<b>OECD1</b>
		<DocRefId>	LU2023_AD_A
<ReportableSeller> 1	<DocTypeIndic>	<b>OECD1</b>	
	<DocRefId>	LU2023_RS_n1	
<ReportableSeller> 10.000	<DocTypeIndic>	<b>OECD1</b>	
	<DocRefId>	LU2023_RS_n10000	

Fichier 2	<PlatformOperator>	<DocTypeIndic>	<b>OECD0</b>
		<DocRefId>	LU2023_PO_A
	<AssumedPlatformOperator>	<DocTypeIndic>	<b>OECD0</b>
		<DocRefId>	LU2023_AD_A
<ReportableSeller> 10.001	<DocTypeIndic>	<b>OECD1</b>	
	<DocRefId>	LU2023_RS_n10001	
<ReportableSeller> 20.000	<DocTypeIndic>	<b>OECD1</b>	
	<DocRefId>	LU2023_RS_n20000	

Fichier 3	<PlatformOperator>	<DocTypeIndic>	<b>OECD0</b>
		<DocRefId>	LU2023_PO_A
	<AssumedPlatformOperator>	<DocTypeIndic>	<b>OECD0</b>
		<DocRefId>	LU2023_AD_A
<ReportableSeller> 20.001	<DocTypeIndic>	<b>OECD1</b>	
	<DocRefId>	LU2023_RS_n20001	
<ReportableSeller> 25.000	<DocTypeIndic>	<b>OECD1</b>	
	<DocRefId>	LU2023_RS_n25000	

#### 7.4.4.2 « Splitting » d'une déclaration corrective

Dans le cas d'une déclaration corrective, la correction des données unitaires de type <PlatformOperator> et <AssumedPlatformOperator> ne doit être effectuée que dans le premier fichier. Pour ce faire, il faut utiliser la valeur « **OECD2** » pour l'élément <DocSpec>/<DocTypeIndic>, faire référence à la donnée unitaire corrigée comme valeur de l'élément <DocSpec>/<CorrDocRefId> et utiliser une nouvelle valeur unique pour l'élément <DocSpec>/<DocRefId>.

Les fichiers suivants indiquent un nouvel envoi à l'aide de la valeur « **OECD0** » pour l'élément <DocSpec>/<DocTypeIndic> et de la référence vers la donnée unitaire réenvoyée comme valeur de l'élément <DocSpec>/<DocRefId>.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la section 7.3.3 DPI402 – Déclaration corrective.

Voici un exemple de splitting de la déclaration corrective qui corrige la déclaration initiale du paragraphe 7.4.4.1 Splitting d'une déclaration initiale. Imaginons que les montants reportés pour les Vendeurs à déclarer dans la déclaration initiale précédente avaient été calculés avec un taux de conversion incorrect.

Fichier 1	<PlatformOperator>	<DocTypeIndic>	OECD2
		<DocRefId>	LU2023_PO_A-COR
		<CorrDocRefId>	LU2023_PO_A
	<AssumedPlatformOperator>	<DocTypeIndic>	OECD2
		<DocRefId>	LU2023_AD_A-COR
		<CorrDocRefId>	LU2023_AD_A
	<ReportableSeller> 1	<DocTypeIndic>	OECD2
		<DocRefId>	LU2023_RS_n1-COR
		<CorrDocRefId>	LU2023_RS_n1
<ReportableSeller> 10.000	<DocTypeIndic>	OECD2	
	<DocRefId>	LU2023_RS_n10000-COR	
	<CorrDocRefId>	LU2023_RS_n10000	

Fichier 2	<PlatformOperator>	<DocTypeIndic>	OECD0
		<DocRefId>	LU2023_PO_A-COR
	<AssumedPlatformOperator>	<DocTypeIndic>	OECD0
		<DocRefId>	LU2023_AD_A-COR
	<ReportableSeller> 10.001	<DocTypeIndic>	OECD2
		<DocRefId>	LU2023_RS_n10001-COR
		<CorrDocRefId>	LU2023_RS_n10001
	<ReportableSeller> 20.000	<DocTypeIndic>	OECD2
		<DocRefId>	LU2023_RS_n20000-COR
<CorrDocRefId>	LU2023_RS_n20000		

Fichier 3	<PlatformOperator>	<DocTypeIndic>	OECD0
		<DocRefId>	LU2023_PO_A-COR
	<AssumedPlatformOperator>	<DocTypeIndic>	OECD0
		<DocRefId>	LU2023_AD_A-COR
	<ReportableSeller> 20.001	<DocTypeIndic>	OECD2
		<DocRefId>	LU2023_RS_n20001-COR
		<CorrDocRefId>	LU2023_RS_n20001
	<ReportableSeller> 25.000	<DocTypeIndic>	OECD2
		<DocRefId>	LU2023_RS_n25000-COR
<CorrDocRefId>	LU2023_RS_n25001		

#### 7.4.4.3 Splitting d'une déclaration annulative

Enfin, dans le cas d'une déclaration annulative, les données unitaires de type <PlatformOperator> et <AssumedPlatformOperator> doivent être annulées uniquement dans le dernier fichier déposé. Pour indiquer cette annulation, les fichiers de déclaration utilisent la valeur « OECD3 » pour l'élément <DocSpec>/<DocTypeIndic>, qui font référence à la donnée unitaire corrigée comme valeur de l'élément <DocSpec>/<CorrDocRefId> et d'une nouvelle valeur unique pour l'élément <DocSpec>/<DocRefId>. Dans les fichiers précédents, on indique un nouvel envoi des données unitaires de type <PlatformOperator> et <AssumedPlatformOperator> à l'aide de la valeur « OECD0 » pour l'élément <DocSpec>/<DocTypeIndic> et de la référence vers la donnée unitaire réenvoyée comme valeur de l'élément <DocSpec>/<DocRefId>.

À noter que dans le cas d'une déclaration annulative, la donnée unitaire réenvoyée est la donnée unitaire qui est ensuite annulée dans le dernier fichier à déposer.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la section 0

## DPI402 – Déclaration annulative.

Exemple d'un splitting de la déclaration annulative qui annule la déclaration initiale du paragraphe 7.4.4.1 Splitting d'une déclaration initiale. Dans cet exemple, on imagine que toutes les données déclarées par l'Opérateur de Plateforme sont totalement incorrectes.

Fichier 1	<PlatformOperator>	<DocTypeIndic>	OECD0
		<DocRefId>	LU2023_PO_A
	<AssumedPlatformOperator>	<DocTypeIndic>	OECD0
		<DocRefId>	LU2023_AD_A
	<ReportableSeller> 1	<DocTypeIndic>	OECD3
		<DocRefId>	LU2023_RS_n1-CAN
<CorrDocRefId>		LU2023_RS_n1	
<ReportableSeller> 10.000	<DocTypeIndic>	OECD3	
	<DocRefId>	LU2023_RS_n10000-CAN	
	<CorrDocRefId>	LU2023_RS_n10000	

Fichier 2	<PlatformOperator>	<DocTypeIndic>	OECD0
		<DocRefId>	LU2023_PO_A
	<AssumedPlatformOperator>	<DocTypeIndic>	OECD0
		<DocRefId>	LU2023_AD_A
	<ReportableSeller> 10.001	<DocTypeIndic>	OECD3
		<DocRefId>	LU2023_RS_n10001-CAN
<CorrDocRefId>		LU2023_RS_n10001	
<ReportableSeller> 20.000	<DocTypeIndic>	OECD3	
	<DocRefId>	LU2023_RS_n20000-CAN	
	<CorrDocRefId>	LU2023_RS_n20000	

Fichier 3	<PlatformOperator>	<DocTypeIndic>	OECD3
		<DocRefId>	LU2023_PO_A-CAN
		<CorrDocRefId>	LU2023_PO_A
	<AssumedPlatformOperator>	<DocTypeIndic>	OECD3
		<DocRefId>	LU2023_AD_A-CAN
		<CorrDocRefId>	LU2023_AD_A
	<ReportableSeller> 20.001	<DocTypeIndic>	OECD3
		<DocRefId>	LU2023_RS_n20001-CAN
		<CorrDocRefId>	LU2023_RS_n20001
	<ReportableSeller> 25.000	<DocTypeIndic>	OECD3
<DocRefId>		LU2023_RS_n25000-CAN	
<CorrDocRefId>		LU2023_RS_n25001	

### 7.4.5 Caractères autorisés

Les caractères autorisés dans les fichiers XML sont conformes à l'encodage « UTF-8 ».

Les entités XML peuvent être utilisées (voir

[https://en.wikipedia.org/wiki/List\\_of\\_XML\\_and\\_HTML\\_character\\_entity\\_references](https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_XML_and_HTML_character_entity_references)) et sont obligatoires pour les caractères suivants :

Caractère	Description	Entity Reference
&	Amperstand	&amp;

<	Less than	&lt;
>	Greater than	&gt;
'	Apostrophe	&apos;
"	Quotation mark	&quot;

À noter que les chaînes de caractères suivantes sont interdites dans le but d'éviter les injections SQL :

Caractère	Description	Entity Reference
--	Double dash	N/A
/*	Slash asterix	N/A
&#	Amperstand hash	N/A

Attention : Certains champs ou éléments spécifiques dans le fichier XML peuvent être plus restrictifs en ce qui concerne les caractères autorisés. Pour obtenir des informations plus détaillées sur les contraintes spécifiques liées à chaque champ ou élément, veuillez-vous référer à la section 7.5 Schéma XSD.

## 7.4.6 Structure des identifiants <MessageRefId> et <DocRefId>

### <MessageRefId> :

Le numéro identifiant unique du message est l'élément <MessageSpec>/<MessageRefId>.

Il est composé :

- du libellé « LU » (pour LUXEMBOURG) ;
- de l'année fiscale pour laquelle est réalisée la déclaration ;
- d'un caractère « souligné » (underscore) ;
- du NII de l'Opérateur de Plateforme qui dépose la déclaration ;
- à nouveau d'un caractère « souligné » (underscore) ;
- et enfin d'une valeur alphanumérique libre.

Sa longueur ne doit pas dépasser 200 caractères.

### Exemple :

LU2023_LU2023000123_5dfeaa45-12f1-4f1d-886e-42e00a89ee19
--

### <DocRefId>:

Chaque donnée unitaire est identifiée par un code alphanumérique de référence unique appelé « DocRefId ».

Le DocRefId correspond à la valeur de l'élément <DocSpec>/<DocRefId>.

Il est composé

- du libellé « LU » (pour LUXEMBOURG) ;
- de l'année fiscale pour laquelle est déclarée la donnée unitaire ;
- puis d'un caractère « souligné » (underscore) ;
- du NII de l'Opérateur de Plateforme qui dépose la déclaration ;
- puis d'un caractère « souligné » (underscore) ;
- d'un code sur deux lettres qui permet d'identifier le type de donnée unitaire ;

Type de la donnée unitaire	Code
<PlatformOperator>	PO
<AssumingPlatformOperator>	AG
<AssumedPlatformOperator>	AD
<ReportableSeller>	RS

- à nouveau d'un caractère « souligné » (underscore) ;
- et enfin d'une valeur alphanumérique libre composée de lettres, chiffres et éventuellement du caractère spécial « tiret » (« - »). Les autres caractères spéciaux et signes de ponctuation sont à proscrire.

Sa longueur ne doit pas dépasser 200 caractères.

**Important :** La valeur alphanumérique libre ne doit pas contenir de données sensibles et/ou à caractère personnel car les éléments <DocRefId> sont utilisés comme référence dans les communications de l'ACD vers l'Opérateur de Plateforme et/ou l'État membre concerné par la donnée.

### Exemples :

<PlatformOperator>:

LU2023_LU2023000123_PO_52023a4a-533f-4d9b-9d8c-1db02eee906d
---

<AssumingPlatformOperator>:

LU2023_LU2023000123_AG_c0914265-e809-4bb2-bfdc-1ed3b346bdc1
---

<AssumedPlatformOperator>:

LU2023\_LU2023000123\_AD\_1a85760d-2914-432a-bc49-99a5fd4b59e2

<ReportableSeller>:

LU2023\_LU2023000123\_RS\_c9ac1416-744a-4b8d-b9e4-62921185d750

## 7.4.7 DOM-TOM-COM ET ÉTATS AUTONOMES DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE

Certains États membres ont des régions autonomes ou des territoires d'outre-mer appelés DOM-TOM-COM (département-territoire-collectivité d'outre-mer).

Pour les Vendeurs à déclarer et/ou propriétés immobilières situées dans ces États autonomes ou DOM-TOM-COM, le code pays à utiliser comme valeur pour les éléments <ResCountryCode> et <Address>/<CountryCode> doit être déterminé en fonction de la matrice suivante :

		Code pays
FR	Guadeloupe	FR
	Guyane Française	FR
	Martinique	FR
	Réunion	FR
	Saint-Martin	FR
	Mayotte	FR
	Saint-Barthélemy	BL
	Nouvelle-Calédonie	-
NL	Bonaire	-
	Saint-Eustache	-
	Saba	-
	Aruba	-
	Curaçao	-
	Sint-Maarten	-
ES	Iles Canaries	ES
PT	Acores	PT
	Madère	PT
FI	Iles Åland	FI

Exemple d'un Vendeur à déclarer résident de Saint-Barthélemy :

```
<ReportableSeller>
  <Identity>
    <IndividualSeller>
      <Standard>
        <IndSellerID>
          <ResCountryCode>BL</ResCountryCode>
          <TIN issuedBy="BL">BL4978203126</TIN>
          <Name>
            <FirstName>Michel</FirstName>
            <LastName>DELPierre</LastName>
          </Name>
          <Address>
            <CountryCode>BL</CountryCode>
            <AddressFix>
              <Street>Route de Saline</Street>
              <PostCode>97133</PostCode>
              <City>Saint-Barthélemy</City>
            </AddressFix>
          </Address>
          <BirthInfo>
            <BirthDate>1958-04-11</BirthDate>
          </BirthInfo>
        </IndSellerID>
        <FinancialIdentifier>
          <Identifier AccountNumberType="IBAN">BL7368362XAZDY6REF46</Identifier>
          <AccountHolderName>Michel DelPierre</AccountHolderName>
        </FinancialIdentifier>
      </Standard>
    </IndividualSeller>
  </Identity>
  <RelevantActivities>
    <SaleOfGoods>
      <Consideration>
        <ConsQ1 currCode="EUR">1000</ConsQ1>
        <ConsQ2 currCode="EUR">2536</ConsQ2>
        <ConsQ3 currCode="EUR">1987</ConsQ3>
        <ConsQ4 currCode="EUR">26300</ConsQ4>
      </Consideration>
    </SaleOfGoods>
  </RelevantActivities>
  <NumberOfActivities>
```

```

    <NumbQ1>3</NumbQ1>
    <NumbQ2>7</NumbQ2>
    <NumbQ3>5</NumbQ3>
    <NumbQ4>78</NumbQ4>
  </NumberOfActivities>
  <Fees>
    <FeesQ1 currCode="EUR">45</FeesQ1>
    <FeesQ2 currCode="EUR">125</FeesQ2>
    <FeesQ3 currCode="EUR">97</FeesQ3>
    <FeesQ4 currCode="EUR">1230</FeesQ4>
  </Fees>
  <Taxes>
    <TaxQ1 currCode="EUR">98</TaxQ1>
    <TaxQ2 currCode="EUR">232</TaxQ2>
    <TaxQ3 currCode="EUR">175</TaxQ3>
    <TaxQ4 currCode="EUR">1875</TaxQ4>
  </Taxes>
</SaleOfGoods>
</RelevantActivities>
<DocSpec>
  <DocTypeIndic>OECD1</DocTypeIndic>
  <DocRefId>LU2023_RPO_LU1960123456_c27b91d1-97b3-4821-9d28-5817c077c1a9</DocRefId>
</DocSpec>
</ReportableSeller>

```

Exemple d'un Vendeur à déclarer résident en France mais proposant la location un bien situé à Saint-Barthélemy :

```

<ReportableSeller>
  <Identity>
    <IndividualSeller>
      <Standard>
        <IndSellerID>
          <ResCountryCode>FR</ResCountryCode>
          <TIN issuedBy="FR">FR2560414267</TIN>
          <Name>
            <FirstName>Julie</FirstName>
            <LastName>Pouchard</LastName>
          </Name>
          <Address>
            <CountryCode>FR</CountryCode>
            <AddressFix>
              <Street>Rue des coteaux</Street>
              <BuildingIdentifier>23</BuildingIdentifier>
              <FloorIdentifier>2ème étage</FloorIdentifier>
              <PostCode>21000</PostCode>
              <City>Dijon</City>
            </AddressFix>
          </Address>
          <BirthInfo>
            <BirthDate>1991-06-03</BirthDate>
            <BirthPlace>
              <City>Lyon</City>
              <CountryInfo>
                <CountryCode>FR</CountryCode>
              </CountryInfo>
            </BirthPlace>
          </BirthInfo>
        </IndSellerID>
        <FinancialIdentifier>
          <Identifier AccountNumberType="IBAN">FR51673JV1UK41RG727B</Identifier>
        </FinancialIdentifier>
      </Standard>
    </IndividualSeller>
  </Identity>
  <RelevantActivities>
    <ImmovableProperty>
      <PropertyListing>
        <Address>
          <CountryCode>BL</CountryCode>
          <AddressFix>
            <Street>Route de l'étang</Street>
            <City>Saint-Barthélemy</City>
          </AddressFix>
        </Address>
        <LandRegistrationNumber>000170372</LandRegistrationNumber>
        <Consideration>
          <ConsQ1 currCode="EUR">4500</ConsQ1>
          <ConsQ2 currCode="EUR">16800</ConsQ2>
          <ConsQ3 currCode="EUR">27300</ConsQ3>
          <ConsQ4 currCode="EUR">29458</ConsQ4>
        </Consideration>
        <NumberOfActivities>
          <NumbQ1>3</NumbQ1>
          <NumbQ2>12</NumbQ2>
          <NumbQ3>16</NumbQ3>
          <NumbQ4>17</NumbQ4>
        </NumberOfActivities>
      </PropertyListing>
    </ImmovableProperty>
  </RelevantActivities>
  <Fees>

```

```

    <FeesQ1 currCode="EUR">45</FeesQ1>
    <FeesQ2 currCode="EUR">168</FeesQ2>
    <FeesQ3 currCode="EUR">273</FeesQ3>
    <FeesQ4 currCode="EUR">294</FeesQ4>
  </Fees>
  <Taxes>
    <TaxQ1 currCode="EUR">887</TaxQ1>
    <TaxQ2 currCode="EUR">3451</TaxQ2>
    <TaxQ3 currCode="EUR">6879</TaxQ3>
    <TaxQ4 currCode="EUR">7125</TaxQ4>
  </Taxes>
  <PropertyType>DPI901</PropertyType>
  <RentedDays>126</RentedDays>
</PropertyListing>
</ImmovableProperty>
</RelevantActivities>
<DocSpec>
  <DocTypeIndic>OECD1</DocTypeIndic>
  <DocRefId>LU2023_RPO_LU1960123456_dbd36727-86c8-48bf-8e22-d052f0499e9d</DocRefId>
</DocSpec>
</ReportableSeller>

```

Exemple d'un Vendeur à déclarer résident aux Acores, Portugal :

```

<ReportableSeller>
  <Identity>
    <IndividualSeller>
      <Standard>
        <IndSellerID>
          <ResCountryCode>PT</ResCountryCode>
          <TIN issuedBy="PT">PT7322289112</TIN>
          <Name>
            <FirstName>Paulo</FirstName>
            <LastName>Da Souza Couto</LastName>
          </Name>
          <Address>
            <CountryCode>PT</CountryCode>
            <AddressFix>
              <Street>R. de Esperanca</Street>
              <City>Cabouco</City>
            </AddressFix>
          </Address>
          <BirthInfo>
            <BirthDate>1954-09-14</BirthDate>
          </BirthInfo>
        </IndSellerID>
        <FinancialIdentifier>
          <Identifier AccountNumberType="IBAN">LU629669104</Identifier>
          <AccountHolderName>Paulo Da Souza Couto</AccountHolderName>
        </FinancialIdentifier>
      </Standard>
    </IndividualSeller>
  </Identity>
  <RelevantActivities>
    <PersonalServices>
      <Consideration>
        <ConsQ1 currCode="EUR">21300</ConsQ1>
        <ConsQ2 currCode="EUR">0</ConsQ2>
        <ConsQ3 currCode="EUR">0</ConsQ3>
        <ConsQ4 currCode="EUR">0</ConsQ4>
      </Consideration>
      <NumberOfActivities>
        <NumbQ1>1</NumbQ1>
        <NumbQ2>0</NumbQ2>
        <NumbQ3>0</NumbQ3>
        <NumbQ4>0</NumbQ4>
      </NumberOfActivities>
      <Fees>
        <FeesQ1 currCode="EUR">450</FeesQ1>
        <FeesQ2 currCode="EUR">0</FeesQ2>
        <FeesQ3 currCode="EUR">0</FeesQ3>
        <FeesQ4 currCode="EUR">0</FeesQ4>
      </Fees>
      <Taxes>
        <TaxQ1 currCode="EUR">1648</TaxQ1>
        <TaxQ2 currCode="EUR">0</TaxQ2>
        <TaxQ3 currCode="EUR">0</TaxQ3>
        <TaxQ4 currCode="EUR">0</TaxQ4>
      </Taxes>
    </PersonalServices>
  </RelevantActivities>
  <DocSpec>
    <DocTypeIndic>OECD1</DocTypeIndic>
    <DocRefId>LU2023_RPO_LU1960123456_d264bb08-d454-4e17-bbfc-033cbd5e862f</DocRefId>
  </DocSpec>
</ReportableSeller>

```

#### 7.4.8 Liste détaillée des contrôles réalisés et erreurs retournées

Liste complète des erreurs retournées :

Code	Description	Pré-validation <sup>1</sup>
20040	Si l'élément <MessageSpec>/<MessageTypeIndic> a pour valeur « DPI401 » au moins une donnée unitaire de type <ReportableSeller> doit être spécifiée.  Si l'élément <MessageSpec>/<MessageTypeIndic> a pour valeur « DPI402 » au moins une donnée unitaire de type <ReportableSeller> doit être spécifiée et doit être liée à la version « active » de l'élément <PlatformOperator> à laquelle la donnée unitaire initiale était liée.	Oui
20050	Si l'élément <MessageSpec>/<MessageTypeIndic> a pour valeur « DPI403 », aucune donnée unitaire de type <ReportableSeller> ne doit être spécifiée.	Oui
30030	La structure <GVS> ne peut pas être utilisée pour l'identité de la donnée unitaire de type <ReportableSeller>.	Oui
30040	Pour une donnée unitaire de type <ReportableSeller>, au moins une activité concernée (<RelevantActivity>) doit être déclarée parmi les types suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services personnels (&lt;PersonalServices&gt;);</li> <li>• Vente de biens (&lt;SaleOfGoods&gt;);</li> <li>• Location de transport (&lt;TransportationRental&gt;);</li> <li>• Location de biens immobiliers (&lt;ImmovableProperty&gt;).</li> </ul>	Oui
30050	Si pour une propriété immobilière l'élément <ImmovableProperty>/<PropertyListing>/<PropertyType> a pour valeur « DPI910 », alors l'élément <ImmovableProperty>/<PropertyListing>/<OtherPropertyType> doit être présent et avoir une valeur (sous forme de texte libre).	Oui
30060	Si pour une propriété immobilière l'élément <ImmovableProperty>/<PropertyListing>/<PropertyType> n'a pas pour valeur « DPI910 », alors l'élément <ImmovableProperty>/<PropertyListing>/<OtherPropertyType> ne doit pas être présent.	Oui
40010	L'élément <Identity><IndividualSeller>/<Standard>/<IndSellerID>/<Nationality> ne doit pas être présent.	Oui
40020	Au moins un élément <PlatformOperator>/<IN>/[@INType=' IIN' and @issuedBy=' LU' ] doit être présent.	Oui
40040	Au moins un élément de type <PlatformOperator>/<ResCountryCode> doit être présent.	Oui
40060	Pour chaque Vendeur à déclarer de type « entité », au moins un élément de type <ReportableSeller>/<Identity>/<EntitySeller>/<Standard>/<EntSellerID>/<ResCountryCode> doit être présent.	Oui
40080	Pour un élément <TIN> qui est alimenté d'une valeur et pour lequel l'attribut @unknown n'est pas présent ou est présent mais n'est pas alimenté de la valeur « true », alors l'attribut @issuedBy doit être fourni et alimenté.	Oui
40090	Si pour un Vendeur à déclarer plusieurs éléments <TIN> sont présent, alors aucun ne doit avoir l'attribut @issuedBy égal à « true ».	Oui
40100	Si l'élément <PlatformOperator>/<Address>/<CountryCode> a pour valeur le code ISO 3166 alpha-2 d'un État membre de l'UE, alors l'élément <PlatformOperator>/<TIN> doit être présent et alimenté d'une valeur, et son attribut @unknown doit être absent ou alimenté de la valeur « false ».	Oui

<sup>1</sup> Règle de validation contrôlée dans l'environnement de pré-validation : Oui ou Non.  
Voir section 7.1.1.2 Démarche de test (pré validation).

40110	Pour un élément <TIN> dont la valeur est nulle, alors l'attribut @unknown doit être présent et sa valeur doit être « true ».	Oui
40130	La date de naissance du vendeur doit être comprise entre le 01/01/1900 et le 1er janvier de l'année courante.	Oui
40140	Si le TIN est inconnu (@unknown = « true »), alors le lieu de naissance (<BirthInfo>/<BirthPlace>) doit être renseigné.	Oui
50007	Le fichier XML ne respecte pas le schéma XSD.	Oui
50009	La valeur de l'élément <MessageRefId> est déjà connue du système.	Oui
60010	Au moins une adresse de l'Opérateur de Plateforme déclarant doit représenter l'« Registered Office Address » : son Type d'Adresse Légale doit être « OCDE304 ».	Non
80000	La valeur de l'élément <DocRefId> est déjà connue du système.	Non
80002	La valeur de l'élément <CorrDocRefId> pointe vers une donnée unitaire inconnue du système.	Non
80003	La valeur de l'élément <CorrDocRefId> pointe vers une donnée unitaire inactive (qui a été corrigée ou annulée).	Non
80004	L'élément <CorrDocRefId> ne doit pas être présent si <DocTypeIndic> = « OECD0 » ou « OECD1 ».	Oui
80006	L'élément <CorrMessageRefId> ne doit pas être utilisé.	Oui
80008	La valeur « OECD0 » pour l'élément <DocTypeIndic> ne peut être utilisé que pour les données unitaires de type <PlatformOperator>, <AssumingPlatformOperator> et <AssumedPlatformOperator>.	Oui
80009	La valeur « OECD3 » ne peut être utilisé pour l'élément <PlatformOperator> que si toutes les données unitaires associées sont déjà annulées ou annulées au sein du même fichier.	Non
80010	La combinaison <MessageTypeIndic> / <DocTypeIndic> n'est pas autorisée. Veuillez-vous référer au manuel d'utilisation, section 7.3 Type de message.	Oui
80011	La valeur de l'élément <CorrDocRefId> pointe vers une donnée unitaire qui est déjà corrigée ou annulée au sein du même fichier. Cela n'est pas autorisé.	Oui
80013	La valeur de l'élément <DocRefId> pointe vers une donnée unitaire inconnue du système et ne peut pas être utilisée avec l'élément <DocTypeIndic> = « OECD0 ».	Non
80014	La valeur de l'élément <DocRefId> pointe vers une donnée unitaire inactive (qui a été corrigée ou annulée) et ne peut pas être utilisée avec l'élément <DocTypeIndic> = « OECD0 ».	Non
90030	Le message ne contient que des données unitaires réenvoyées (<DocTypeIndic>= « OECD0 »). Il doit contenir au minimum une donnée initiale, corrective ou annulative selon le type du message.	Oui
90040	Dans le cadre d'une correction (<DocTypeIndic>= « OECD2 ») ou d'une annulation (<DocTypeIndic>= « OECD3 »), l'élément <CorrDocRefId> doit être présent et alimenté.	Oui
91000	Le format du <MessageRefId> n'est pas respecté. Veuillez-vous référer au manuel d'utilisation, section 7.4.6 Structure des identifiants <MessageRefId> et <DocRefId>.	Oui
91001	L'année fiscale renseignée dans l'élément <MessageSpec>/<ReportingPeriod> doit être supérieure ou égale à 2023 et ne pas dépasser l'année courante.	Oui
91002	Aucun Opérateur de Plateforme avec le IIN (individual identification number) spécifié n'a d'enregistrement actif. Veuillez procéder à votre enregistrement en tant qu'Opérateur de Plateforme avant de déposer votre déclaration.	Non
91003	Pour l'élément <PlatformOperator>, au moins un élément enfant <IN> doit être présent et posséder les attributs @INType="IIN" et @issuedBy="LU".	Oui
91004	Pour l'élément <PlatformOperator>, au moins un élément enfant <Nexus> doit être présent.	
91005	Si <PlatformOperator>/<Nexus> = « RPONEX1 », « RPONEX2 », « RPONEX3 » ou « RPONEX4 », alors au moins un élément <PlatformOperator>/<ResCountryCode> doit être présent et égal à « LU ». Si <PlatformOperator>/<Nexus> = « RPONEX5 », alors tous les éléments <PlatformOperator>/<ResCountryCode> doivent avoir une valeur qui diffère de « LU ».	Oui

91006	Le type de Nexus (<PlatformOperator>/<Nexus>) diffère du type donné lors de son enregistrement par l'Opérateur de Plateforme.	Non
91007	Le nom de l'Opérateur de Plateforme (<PlatformOperator>/<Name>) diffère de celui donné lors de son enregistrement.	Non
91008	L'élément <PlatformOperator>/<AssumedReporting> doit être présent et renseigné.	Yes
91009	Si l'élément <PlatformOperator>/<AssumedReporting> est égal à la valeur « true », alors l'élément <OtherPlatformOperator>/<AssumingPlatformOperator> doit être présent.	Yes
91010	Si l'élément <OtherPlatformOperator>/<AssumingPlatformOperator> est présent, alors l'élément <PlatformOperator>/<AssumedReporting> doit être égal à « true ».	Yes
91011	La structure de l'élément <DocRefId> ne respecte pas le format défini. Le format est dépendant de la structure de donnée auxquels il appartient. Veuillez-vous référer au manuel d'utilisation, section 7.4.6. Structure des identifiants <MessageRefId> et <DocRefId> pour plus d'informations.	Oui
91012	Le numéro d'identification individuel (IIN) n'est pas identique entre la valeur de l'élément <PlatformOperator>/<IN> [@INType="IIN" & @issuedBy="LU"] et la valeur comprise dans les éléments <MessageRefId> et <DocRefId> qui composent le fichier.	Oui
91019	Si le vendeur à déclarer est une personne physique ou morale et qu'elle n'a pas d'activité concernée de type « ImmovableProperty », alors au moins un pays de résidence fiscale (<ResCountryCode>) du vendeur à déclarer doit être un Etat-membre de l'UE.	Oui
91020	Si le vendeur à déclarer est une personne physique ou morale et qu'elle a une activité concernée de type « ImmovableProperty », alors l'adresse de la propriété immobilière doit être située dans un Etat-membre de l'UE (<Address>/<CountryCode>).	Oui
91021	Si la valeur de l'élément <TIN> est égale à « NOTIN », alors l'attribut @unknown doit être présent et sa valeur doit être égale à « true ».	Oui
91022	La valeur « IIN » ne peut pas être utilisée pour l'attribut @INType de l'élément <IN> se rapportant à un vendeur qui est une personne morale.	Oui
91023	L'élément <PlatformBusinessName> ne peut pas être utilisé pour un vendeur qui est une personne morale.	Oui
91024	L'élément <Nexus> ne peut pas être utilisé pour un vendeur qui est une personne morale.	Oui
91025	L'élément <AssumedReporting> ne peut pas être utilisé pour un vendeur qui est une personne morale.	Oui
91026	Un doublon a été détecté concernant ce Vendeur à déclarer. La donnée initiale en doublon peut être présente dans le même fichier ou avoir été enregistrée à l'aide d'une déclaration précédemment transmise. Attention, le doublon a été enregistré et il est de la responsabilité de l'Opérateur de Plateforme d'annuler les données en double. Sans cette annulation, les informations en double seront également transmises aux autorités compétentes des États membres concernés par les données.	Non
91027	Il a été détecté que la déclaration est potentiellement une déclaration faisant doublon à une déclaration précédemment transmise par l'Opérateur de Plateforme et validée par l'ACD, mais dont uniquement l'identifiant unique (<MessageRefId>) du fichier et/ou des données unitaires (<DocRefId>) diffèrent. Attention, le doublon a été enregistré et il est de la responsabilité de l'Opérateur de Plateforme d'annuler les données en double. Sans cette annulation, les informations en double seront également transmises aux autorités compétentes des États membres concernés par les données.	Non
91029	L'élément <FinancialIdentifier> ne doit pas être présent pour les vendeurs ayant uniquement une résidence fiscale, ou n'exerçant uniquement des activités de location de biens immobiliers, que dans les États membres qui ne souhaitent pas recevoir cette information <sup>2</sup> .	Oui

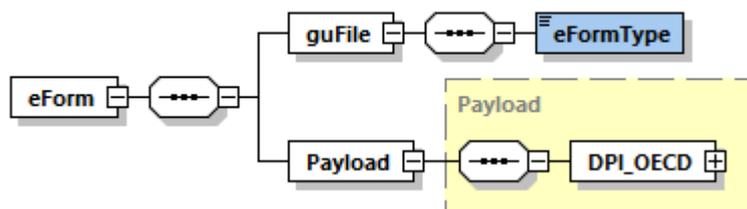
<sup>2</sup> Voir section 7.5.2.3.3.1.1.2 <FinancialIdentifier>

## 7.5 Schéma XSD

### 7.5.1 Version utilisée

Le schéma XSD à utiliser dépend du type de démarche : test (pré-validation) ou production.

La seule différence entre les deux XSD est la valeur de l'élément <eForm>/<guFile>/<eFormType>.



**Pré-validation :** la valeur à utiliser est « ACD\_DAC7\_DECLA\_XML\_VAL »

```
<xsd:element name="eFormType">
  <xsd:simpleType>
    <xsd:restriction base="xsd:string">
      <xsd:enumeration value="ACD_DAC7_DECLA_XML_VAL"/>
    </xsd:restriction>
  </xsd:simpleType>
</xsd:element>
```

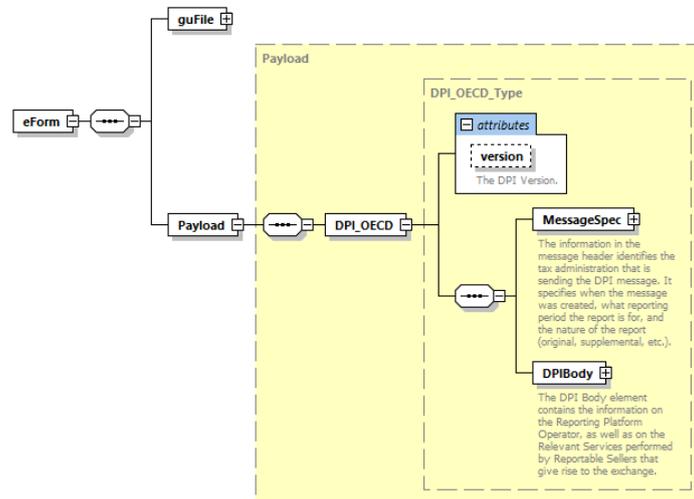
**Production :** la valeur à utiliser est « ACD\_DAC7\_DECLA\_XML »

```
<xsd:element name="eFormType">
  <xsd:simpleType>
    <xsd:restriction base="xsd:string">
      <xsd:enumeration value="ACD_DAC7_DECLA_XML"/>
    </xsd:restriction>
  </xsd:simpleType>
</xsd:element>
```

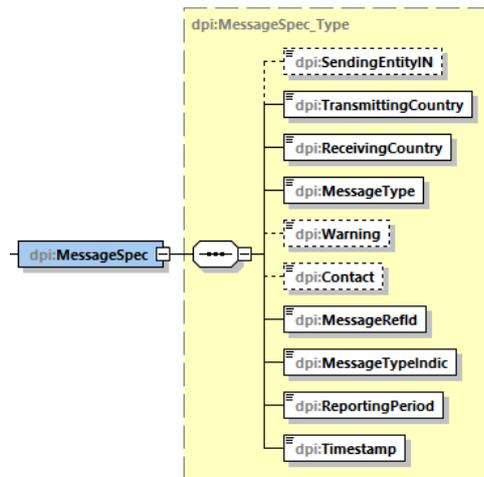
## 7.5.2 Détail des différentes structures

Il est important de noter que les tailles minimales et maximales des valeurs à renseigner pour les différents éléments du fichier XML sont spécifiées dans le schéma XSD.

### 7.5.2.1 <DPI\_OECD>



### 7.5.2.2 <MessageSpec>



#### <SendingEntityIN>

Cet élément est facultatif et il reprend le numéro d'identification individuel (NII) de l'Opérateur de Plateforme.

#### <TransmittingCountry>

Cet élément est hérité du schéma XSD utilisé pour les échanges de données au niveau international et n'est pas utilisé dans le contexte national. Sa valeur doit être alimentée avec le code pays ISO3166-alpha-2 du Luxembourg qui est : « LU ».

#### <ReceivingCountry>

Cet élément est hérité du schéma XSD utilisé pour les échanges de données au niveau international et n'est pas utilisé dans le contexte national. Sa valeur doit être alimentée par le code pays ISO3166-alpha-2 du Luxembourg qui est : « LU ».

#### <MessageType>

Cet élément est hérité du schéma XSD utilisé pour les échanges de données au niveau international et n'est pas utilisé dans le contexte national.

Sa valeur doit être alimentée par le code « **DPI** ».

#### <Warning>

Ne pas utiliser cet élément qui n'est pas utilisé par l'ACD.

#### <Contact>

Ne pas utiliser cet élément qui n'est pas utilisé par l'ACD.

#### <MessageRefId>

Identifiant unique du fichier. Voir section 7.4.6 Structure des identifiants <MessageRefId> et <DocRefId> pour le format de cet identifiant obligatoire.

#### <MessageTypeIndic>

Cet élément obligatoire permet de déterminer le type du message :

- **DPI401** – Déclaration de données initiales
- **DPI402** – Message de correction/annulation
- **DPI403** – Message à valeur zéro (Nil Reporting).

Pour plus de détails sur cet élément, voir la section 7.3 Type de message.

#### <ReportingPeriod>

Cet élément obligatoire permet de déterminer l'année fiscale avec laquelle la déclaration est liée.

La valeur à renseigner est le 31 décembre de l'année fiscale concernée.

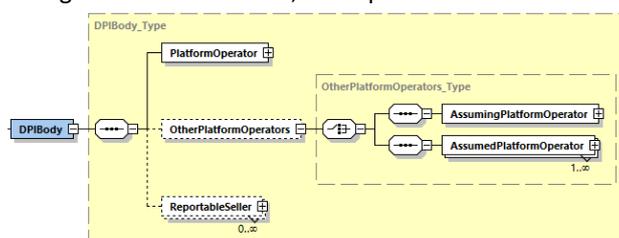
L'année fiscale ne peut pas être antérieure à 2023 ni supérieure à l'année civile en cours.

#### <Timestamp>

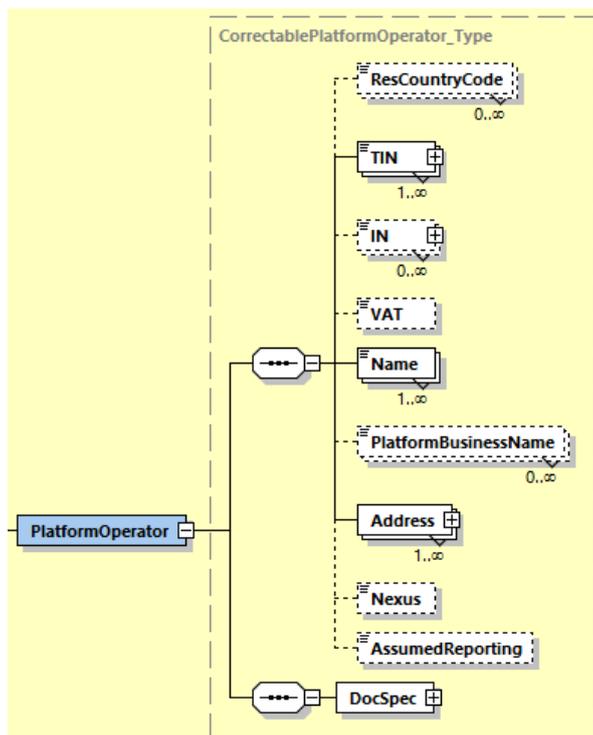
Cet élément obligatoire sert à indiquer la date et l'heure de génération du fichier.

#### 7.5.2.3 <DPIBody>

Cet élément est unique et contient les informations concernant l'Opérateur de Plateforme, les Opérateurs de Plateforme « délégués » et « déléguants » s'ils existent, ainsi que les Vendeurs à déclarer.



### 7.5.2.3.1 <PlatformOperator>



Cet élément obligatoire comprend les éléments suivants :

#### 7.5.2.3.1.1 <ResCountryCode>

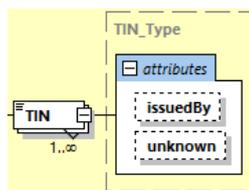
Pays de résidence fiscale de l'Opérateur de Plateforme.

Format : Code pays ISO 31266 alpha-2.

Cet élément peut être répété dans le cas où l'Opérateur de Plateforme serait résident fiscal de plusieurs États membres simultanément.

Pour les Opérateurs de Plateforme de type « Résident fiscal luxembourgeois », la valeur devrait logiquement être « LU ».

#### 7.5.2.3.1.2 <TIN>



Numéro d'identification fiscale de l'Opérateur de Plateforme.

Il est accompagné de deux attributs optionnels :

- @issuedBy : pays qui a attribué le NIF, format : code pays ISO 31266 alpha-2
- @unknown : valeur booléenne indiquant si le NIF est inconnu ou pas.

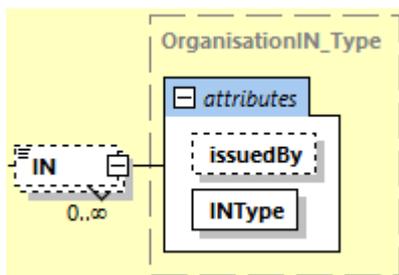
Si @unknown = « true », alors la valeur du NIF doit être vide.

Si le NIF est présent, alors l'attribut @issuedBy doit être présent.

Dans le cas où plusieurs NIF sont présents, aucun d'entre eux ne peut avoir l'attribut @unknown = « true ».

De plus, si l'Opérateur de Plateforme possède une adresse principale dans un État membre, le NIF doit être fourni et ne peut pas être inconnu.

### 7.5.2.3.1.3 <IN>



Autre numéro d'identification de l'Opérateur de Plateforme.

Il est accompagné de deux attributs:

- @issuedBy (optionnel) : pays qui a attribué le NI, format : code pays ISO 31266 alpha-2
- @INType (obligatoire) : type d'IN parmi les valeurs suivantes :
  - LEI : Legal Identification Number
  - EIN : Entity Identification Number
  - IIN : Individual Identification Number
  - BRN : Business Registration Number
  - Other : autre.

Au moins un numéro d'identification IN de type « IIN » est obligatoire, et la valeur à renseigner est le numéro d'identification individuel attribué par l'ACD à l'Opérateur de Plateforme lors de son enregistrement. Pour cet IIN en particulier, l'attribut @issuedBy doit être alimenté de la valeur « LU ».

### 7.5.2.3.1.4 <VAT>

Élément optionnel permettant d'indiquer le numéro de TVA de l'Opérateur de Plateforme.

### 7.5.2.3.1.5 <Name>

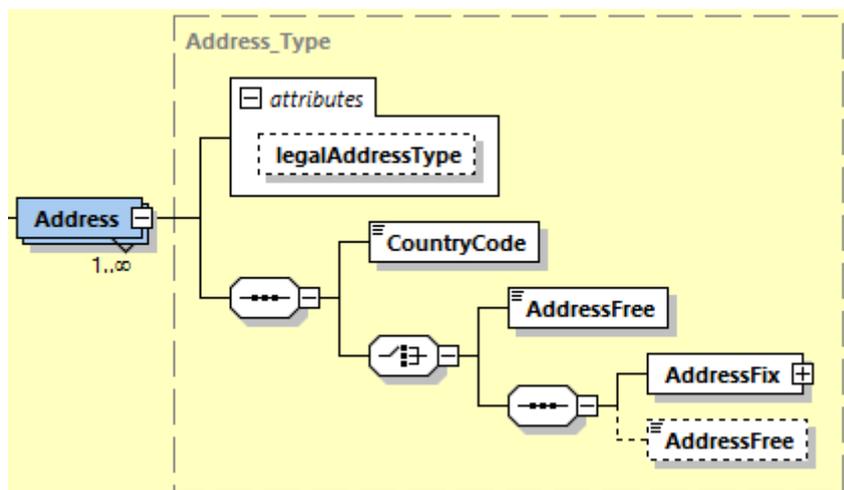
Élément obligatoire alimenté de la dénomination sociale de l'Opérateur de Plateforme.

### 7.5.2.3.1.6 <PlatformBusinessName>

Élément optionnel permettant de spécifier le nom commercial de l'Opérateur de Plateforme s'il diffère de sa dénomination sociale.

Cet élément est répétable dans le cas où l'Opérateur de Plateforme possède plusieurs noms commerciaux.

### 7.5.2.3.1.7 <Address>



Élément obligatoire décrivant l'adresse de l'Opérateur de Plateforme.

Il est possible d'indiquer une ou plusieurs adresses.

Un attribut optionnel @legalAddressType permet de qualifier le type de l'adresse parmi les valeurs suivantes :

- **OECD301** – residential or business
- **OECD302** – residential
- **OECD303** – business
- **OECD304** – resistered office
- **OECD305** – unspecified

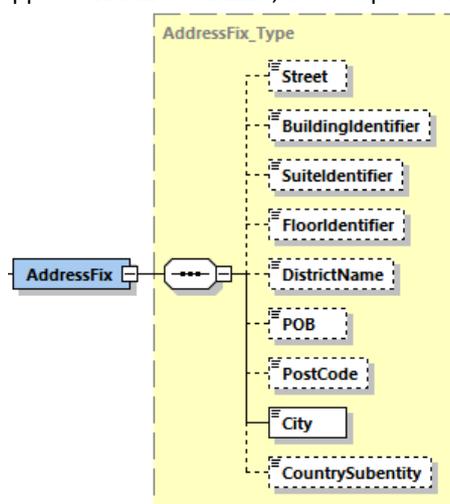
Pour un Opérateur de Plateforme, au moins une des adresses spécifiée doit avoir le type d'adresse « OECD304 ».

<CountryCode> : Code pays de l'adresse. Format ISO 3166 alpha-2. Élément obligatoire.

Deux formats d'adresses sont ensuite possibles :

1. Le format "libre" : <AddressFree>
  - Si le format d'adresse "libre" est sélectionné, alors l'élément <AddressFree> est obligatoire.
2. Le format "structuré" : <AddressFix> (+ éventuellement une adresse au format "libre" en supplément)
  - Si le format d'adresse "structuré" est sélectionné, alors l'élément <AddressFix> est obligatoire. Le format d'adresse "libre" est optionnel dans ce cas.

Le format d'adresse « structurée », appelé <AddressFix>, est composée des éléments suivants :



Nom élément	Obligatoire ?	Répétable ?	Description
<b>Street</b>	Non	Non	Nom de la rue
<b>BuildingIdentifier</b>	Non	Non	Numéro dans la rue
<b>SuitIdentifier</b>	Non	Non	Complément d'identification de l'adresse, comme par exemple le nom d'une partie d'un immeuble.
<b>FloorIdentifier</b>	Non	Non	Numéro de l'étage
<b>DistrictName</b>	Non	Non	Nom de la région
<b>POB</b>	Non	Non	Boite postale
<b>PostCode</b>	Non	Non	Code postal
<b>City</b>	<b>Oui</b>	Non	Nom de la ville
<b>CountrySubentity</b>	Non	Non	Nom de la zone géographique, comme par exemple une région, comté, Land, canton.

**Il est recommandé d'utiliser le format d'adresse « structurée » dans la mesure du possible.**

#### 7.5.2.3.1.8 <Nexus>

Type d'Opérateur de Plateforme.

Élément obligatoire dont la valeur doit être une des valeurs suivantes :

- **RPONEX1** – L'Opérateur de Plateforme est résident fiscal au Luxembourg
- **RPONEX2** – L'Opérateur de Plateforme n'a pas sa résidence fiscale dans un État membre, mais est constitué conformément à la législation du Luxembourg.

- **RPONEX3** - L'Opérateur de Plateforme n'a pas sa résidence fiscale dans un État membre, mais a son siège de direction au Luxembourg.
- **RPONEX4** - L'Opérateur de Plateforme n'a pas sa résidence fiscale dans un État membre, mais possède un établissement stable au Luxembourg.
- **RPONEX5** - L'Opérateur de Plateforme n'est pas résident fiscal au Luxembourg, n'a pas son siège de direction au Luxembourg et n'a pas d'établissement stable au Luxembourg, mais est un Opérateur de Plateforme d'un État tiers et facilite l'exercice d'une Activité concernée par des Vendeurs à déclarer ou une Activité concernée consistant en la location de biens immobiliers situés dans un État membre et n'est pas un Opérateur de Plateforme qualifié hors Union.

La valeur spécifiée pour le Nexus de l'Opérateur de Plateforme doit être cohérente avec celle mentionnée lors de l'enregistrement.

#### 7.5.2.3.1.9 <AssumedReporting>

Cet élément obligatoire de type « booléen » permet d'indiquer si l'Opérateur de Plateforme choisit de déléguer sa déclaration à un Opérateur de Plateforme « délégué ».

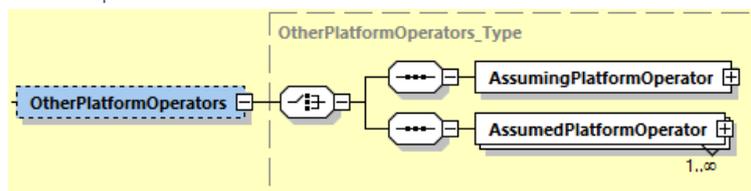
Si la valeur de cet élément est « true », alors on doit retrouver un élément <OtherPlatformOperator>/<AssumingPlatformOperator>.

À l'inverse, si la valeur de cet élément est « false », alors on ne doit pas retrouver un élément <OtherPlatformOperator>/<AssumingPlatformOperator>.

#### 7.5.2.3.1.10 <DocSpec>

Voir section 7.7.1.3 <DocSpec> : spécifications techniques de la donnée unitaire.

#### 7.5.2.3.2 <OtherPlatformOperator>



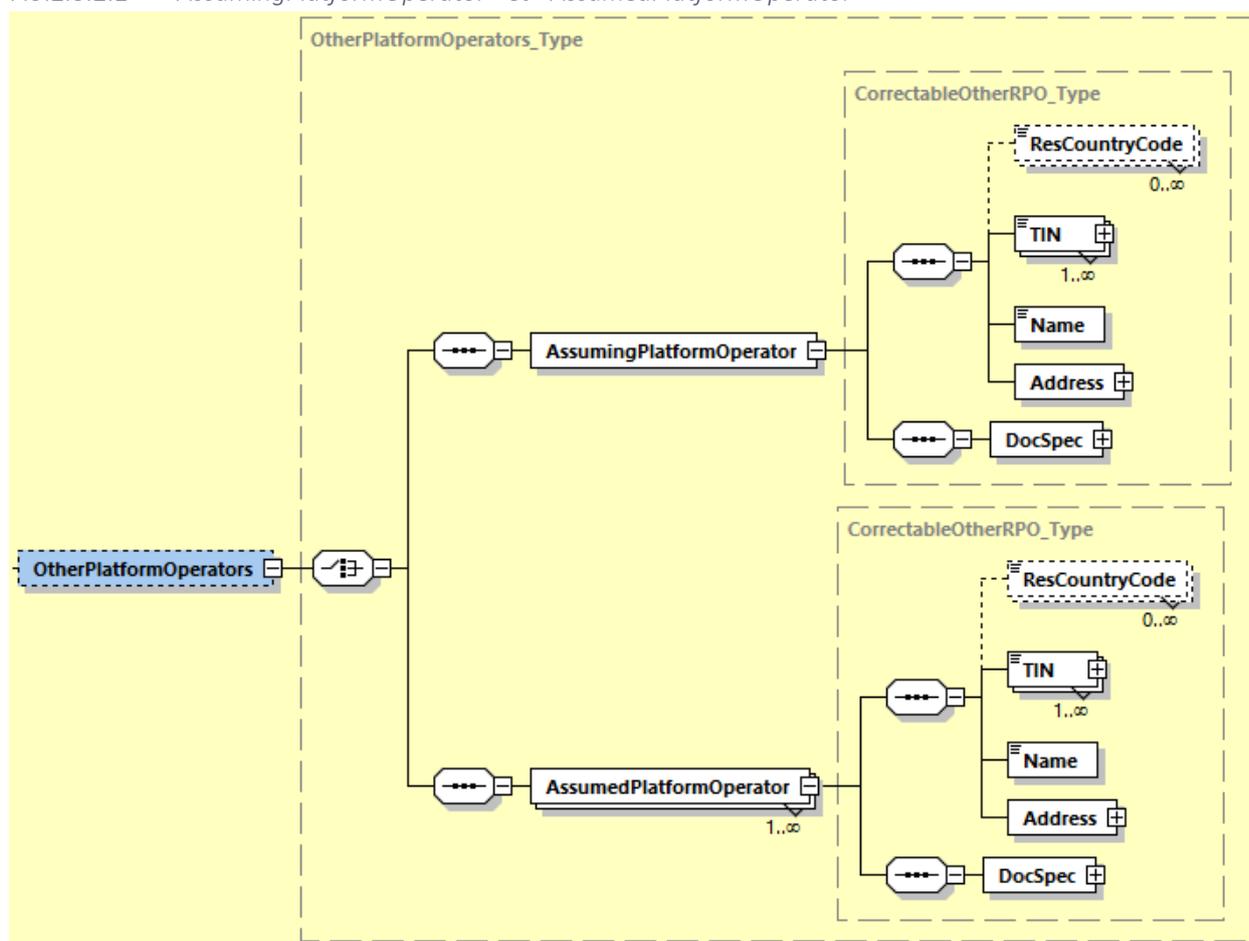
L'élément <OtherPlatformOperators> est facultatif et ne peut être inclus que dans les situations suivantes :

1. L'Opérateur de Plateforme déclarant délègue la déclaration à un Opérateur de plateforme « délégué ».
2. L'Opérateur de Plateforme déclarant établit la déclaration d'un ou plusieurs Opérateurs de Plateforme « déléguant ».

Si l'élément <OtherPlatformOperators> est présent, il doit contenir soit uniquement un élément <AssumingPlatformOperator>, soit un ou plusieurs éléments <AssumedPlatformOperator> en tant qu'éléments enfants.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux sections 7.2.2 <AssumingPlatformOperator> et 7.2.3 <AssumedPlatformOperator>.

### 7.5.2.3.2.1 <AssumingPlatformOperator> et <AssumedPlatformOperator>



Ces deux éléments ont la même structure.

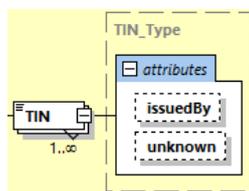
### 7.5.2.3.2.2 <ResCountryCode>

L'État membre de résidence fiscale de l'Opérateur de Plateforme délégué ou déléguant est indiqué dans le format suivant : Code pays ISO 31266 alpha-2.

Cet élément peut être répété si l'Opérateur de Plateforme est résidant fiscal de plusieurs États membres simultanément.

Dans le cas des Opérateurs de Plateforme de type « Résident fiscal luxembourgeois », la logique serait « LU ».

### 7.5.2.3.2.3 <TIN>



Le numéro d'identification fiscale (NIF) de l'Opérateur de Plateforme est accompagné de deux attributs optionnels :

- @issuedBy : indique le pays qui a attribué le NIF, au format code pays ISO 31266 alpha-2
- @unknown : valeur booléenne qui indiquant si le NIF est inconnu ou non.

Si la valeur de @unknown est « true », alors la valeur du NIF doit être vide.

Si le NIF est présent, l'attribut @issuedBy doit également être présent.

Si plusieurs NIF sont présents, aucun d'entre eux ne peut avoir l'attribut @unknown avec la valeur « true ».

Si l'Opérateur de Plateforme a une adresse dans un État membre, le NIF doit être fourni et ne peut pas être inconnu.

#### 7.5.2.3.2.4 <Name>

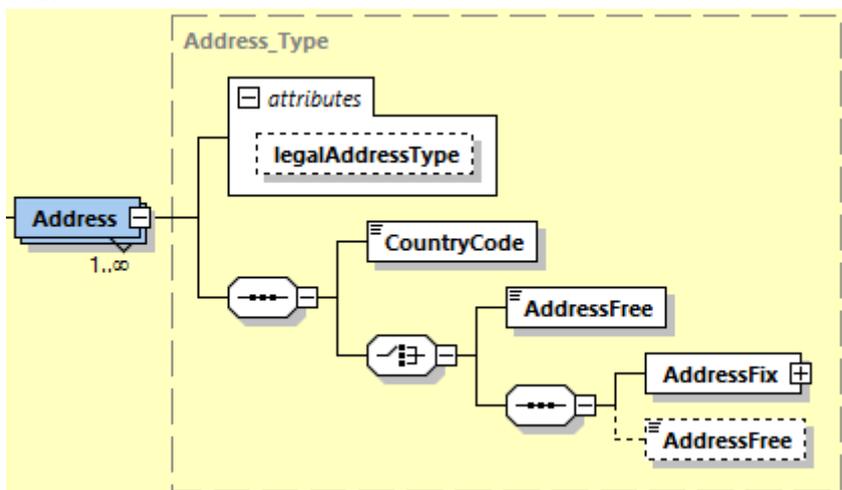
Elément obligatoire et doit contenir la dénomination sociale de l'Opérateur de Plateforme.

#### 7.5.2.3.2.5 <PlatformBusinessName>

Elément facultatif permettant d'indiquer le nom commercial de l'Opérateur de Plateforme s'il diffère de sa dénomination sociale.

Cet élément est répétable si l'Opérateur de Plateforme posséderait plusieurs noms commerciaux.

#### 7.5.2.3.2.6 <Address>



Elément obligatoire décrivant l'adresse de l'Opérateur de Plateforme.

Il est possible d'indiquer une ou plusieurs adresses.

Un attribut optionnel @legalAddressType permet de qualifier le type de l'adresse parmi les valeurs suivantes :

- **OECD301** – residential or business
- **OECD302** – residential
- **OECD303** – business
- **OECD304** – resistered office
- **OECD305** – unspecified

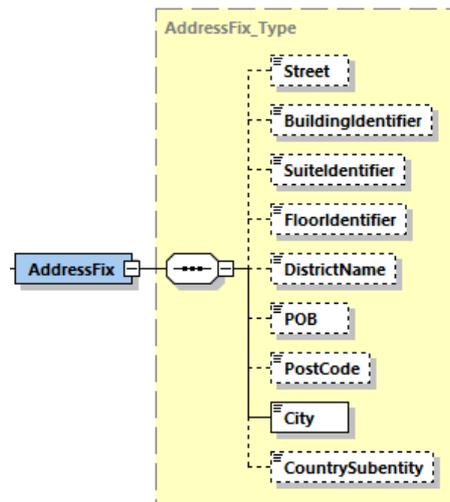
Dans le cas de l'Opérateur de Plateforme, au moins une des adresses spécifiées doit avoir le type d'adresse « OECD304 ».

<CountryCode> : Code pays de l'adresse. Format ISO 3166 alpha-2. Elément obligatoire.

Deux formats d'adresses sont ensuite possibles :

1. Le format "libre" : <AddressFree>
  - Si le format d'adresse « libre » est sélectionné, alors l'élément <AddressFree> est obligatoire.
2. Le format "structuré" : <AddressFix> (+ éventuellement une adresse au format « libre » en supplément)
  - Si le format d'adresse « structuré » est sélectionné, alors l'élément <AddressFix> est obligatoire. Le format d'adresse « libre » est optionnel dans ce cas.

Le format d'adresse « structurée », appelé <AddressFix>, est composée des éléments suivants :



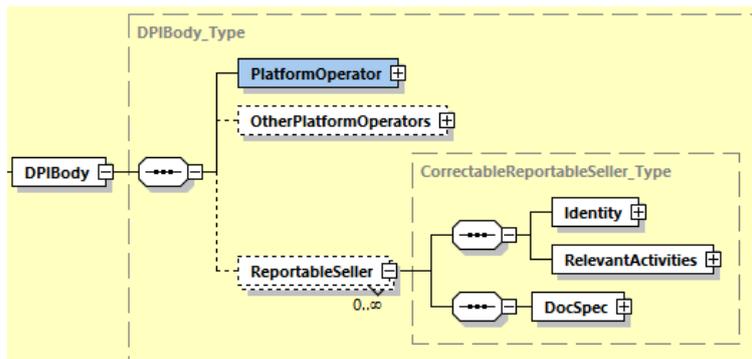
Nom élément	Obligatoire ?	Répétable ?	Description
<b>Street</b>	Non	Non	Nom de la rue
<b>BuildingIdentifier</b>	Non	Non	Numéro dans la rue
<b>SuitIdentifier</b>	Non	Non	Complément d'identification de l'adresse, comme par exemple le nom d'une partie d'un immeuble.
<b>FloorIdentifier</b>	Non	Non	Numéro de l'étage
<b>DistrictName</b>	Non	Non	Nom de la région
<b>POB</b>	Non	Non	Boite postale
<b>PostCode</b>	Non	Non	Code postal
<b>City</b>	<b>Oui</b>	Non	Nom de la ville
<b>CountrySubentity</b>	Non	Non	Nom de la zone géographique, comme par exemple région, comté, Land, canton.

**Il est recommandé d'utiliser le format d'adresse « structurée » dans la mesure du possible.**

7.5.2.3.2.7 <DocSpec>

Voir section 7.6.1.3 <DocSpec> : spécifications techniques de la donnée unitaire.

### 7.5.2.3.3 <ReportableSeller>



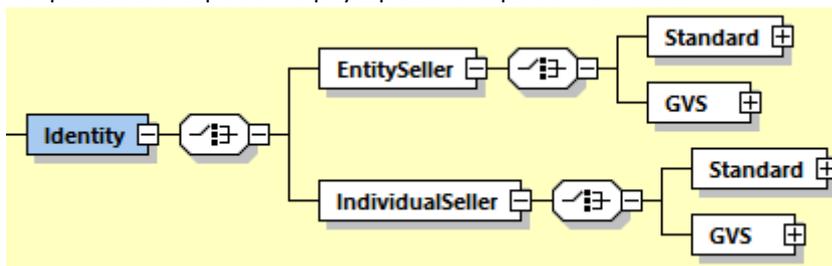
Une déclaration de données initiale, complétive, corrective ou annulative contient un ou plusieurs Vendeurs à déclarer.

Un Vendeur à déclarer est composé des éléments suivants :

- <Identity> : Permet d’identifier le Vendeur à déclarer
- <RelevantActivities> : Décrit les activités du vendeur qui font l’objet de la déclaration
- <DocSpec> : Un élément technique qui spécifie les détails du document associé au Vendeur à déclarer.

#### 7.5.2.3.3.1 <Identity>

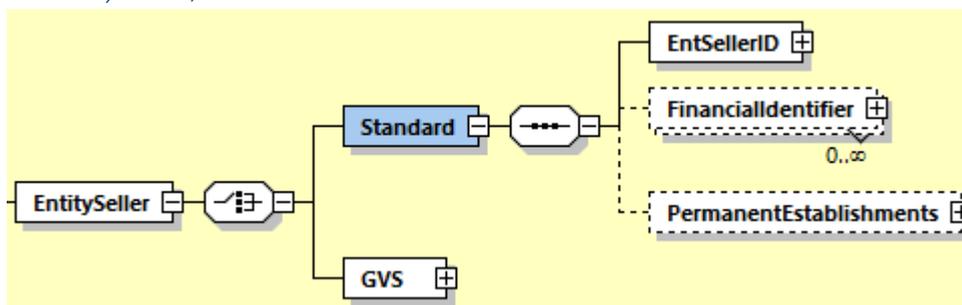
Un Vendeur à déclarer peut être une personne physique ou une personne morale.



Pour chaque type, la personne peut être décrite soit par une structure standard, soit par une structure GVS (Government Verification Service).

**Attention, la structure GVS ne peut pas être utilisée si le Vendeur à déclarer est résident fiscal dans un État membre de l’UE.**

#### 7.5.2.3.3.1.1 <EntitySeller>/<Standard>

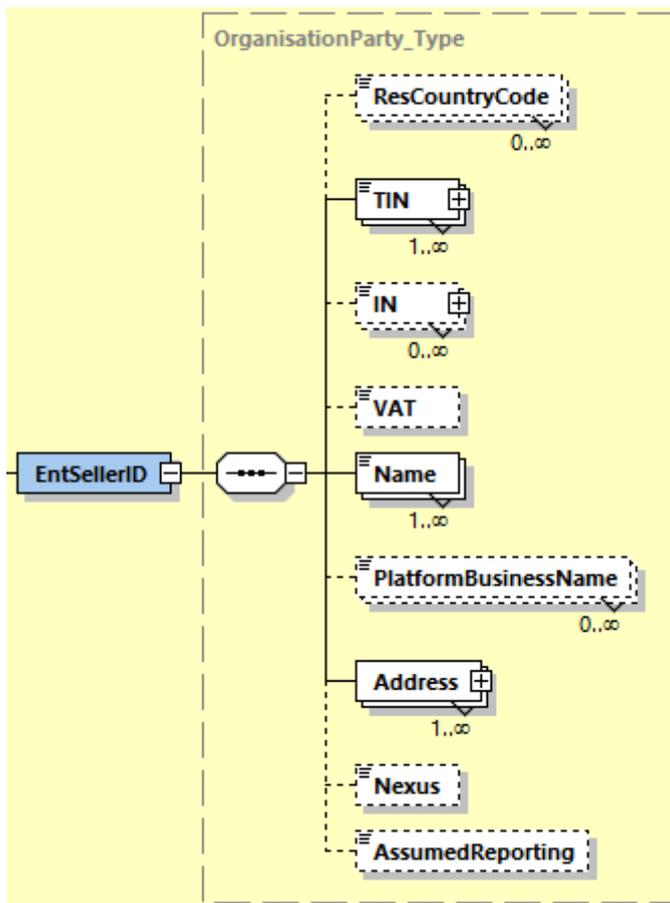


La structure standard pour un Vendeur à déclarer de type personne morale est composée des éléments suivants :

- <EntSellerId> : Permet d’identifier de manière unique la personne morale
- <FinancialIdentifier> : Optionnellement, un ou plusieurs éléments qui identifient le ou les comptes financiers sur lesquels sont perçues les contreparties
- <PermanentEstablishments> : Optionnellement, un élément qui contient un ou plusieurs éléments enfants <PermanentEstablishment> qui identifient le ou les États membres de l’UE dans lesquels le vendeur exerce une activité à travers un établissement stable.

La structure <GVS> n'est pas à utiliser pour la déclaration vers les États membres de l'UE.

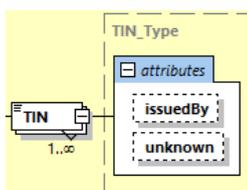
7.5.2.3.3.1.1.1 <EntSellerId>



7.5.2.3.3.1.1.1.1 <ResCountryCode>

L'Etat membre de résidence fiscale du vendeur est indiqué dans le format suivant : Code pays ISO 31266 alpha-2. Cet élément peut être répété si le vendeur est résidant fiscal de plusieurs États membres.

7.5.2.3.3.1.1.1.2 <TIN>



Le TIN représente le numéro d'identification fiscal (NIF) du Vendeur à déclarer. Il est accompagné de deux attributs optionnels :

- @issuedBy : pays qui a attribué le NIF, format : code pays ISO 31266 alpha-2
- @unknown : valeur booléenne indiquant si le NIF est inconnu ou pas.

Si l'attribut @unknown est défini sur la valeur « true », alors la valeur du NIF doit être vide ou alors la valeur sera ignorée.

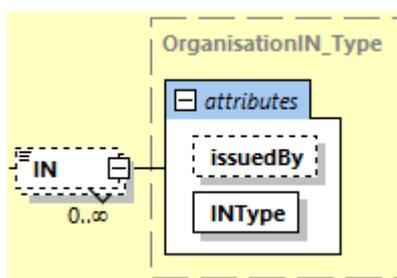
Si l'attribut @unknown n'est pas défini, alors la valeur du NIF doit être présente, et l'attribut @issuedBy doit être défini.

Dans le cas où plusieurs NIF sont présents, alors aucun d'entre eux ne peut avoir l'attribut @unknown défini sur la valeur « true ».

Si l'Opérateur de Plateforme déclarant possède une adresse dans un État membre, alors le NIF doit être fourni et ne peut pas être inconnu.

Si la valeur du NIF est « NOTIN », alors l'attribut @unknown doit être défini sur la valeur « true ».

#### 7.5.2.3.3.1.1.1.3 <IN>



L'élément XML <IN> représente d'autre numéro d'identification du Vendeur à déclarer. Il est accompagné de deux attributs:

- @issuedBy (optionnel) : pays qui a attribué le NI, format : code pays ISO 31266 alpha-2
- @INType (obligatoire) : type d'IN parmi les valeurs suivantes :
  - LEI : Legal Identification Number
  - EIN : Entity Identification Number
  - IIN : Individual Identification Number
  - BRN : Business Registration Number
  - Other : autre.

Si le Vendeur à déclarer est de type « Entity », aucun IN de type « IIN » ne peut être déclaré. Un IN de type « BRN » devrait être fourni dans la mesure du possible.

#### 7.5.2.3.3.1.1.1.4 <VAT>

Élément optionnel permettant d'indiquer le numéro de TVA du Vendeur à déclarer.

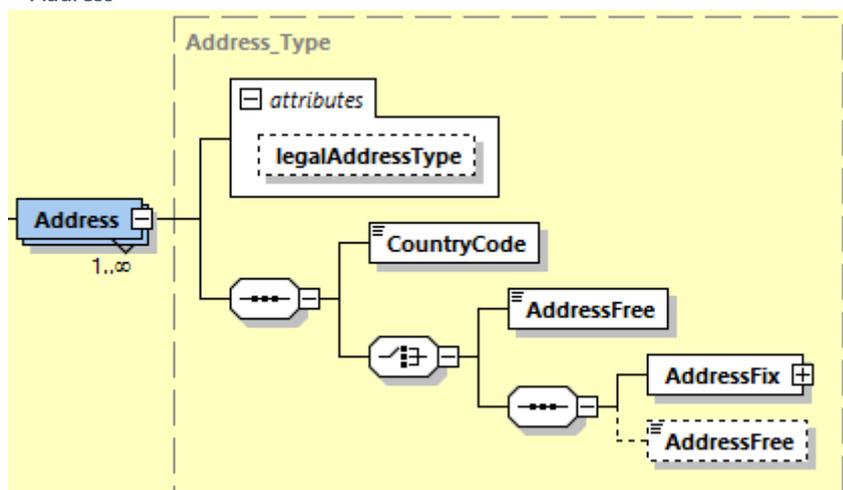
#### 7.5.2.3.3.1.1.1.5 <Name>

Élément obligatoire alimenté de la dénomination sociale du Vendeur à déclarer.

#### 7.5.2.3.3.1.1.1.6 <PlatformBusinessName>

Élément qui ne doit pas être utilisé dans le cadre d'un Vendeur à déclarer.

#### 7.5.2.3.3.1.1.1.7 <Address>



L'élément XML <Address> est obligatoire et décrit l'adresse du Vendeur à déclarer. Il peut être répété pour indiquer plusieurs adresses.

Un attribut optionnel @legalAddressType permet de qualifier le type d'adresse parmi les valeurs suivantes :

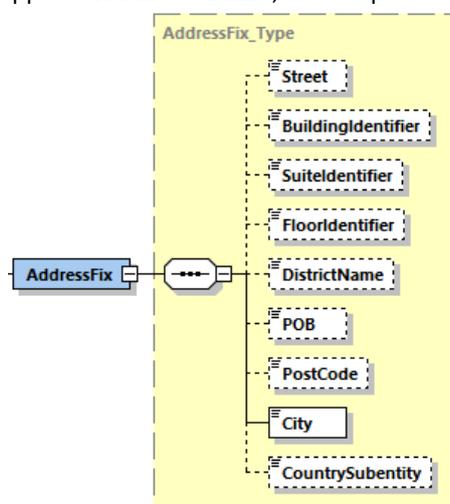
- **OECD301** – residential or business
- **OECD302** – residential
- **OECD303** – business
- **OECD304** – resistered office
- **OECD305** – unspecified

<CountryCode> : Code pays de l'adresse. Format ISO 3166 alpha-2. Élément obligatoire.

Deux formats d'adresses sont ensuite possibles :

1. Le format « libre » : <AddressFree>
  - Si le format d'adresse « libre » est sélectionné, alors l'élément <AddressFree> est obligatoire.
2. Le format « structuré » : <AddressFix> (+ éventuellement une adresse au format « libre » en supplément)
  - Si le format d'adresse « structuré » est sélectionné, alors l'élément <AddressFix> est obligatoire. Le format d'adresse « libre » est optionnel dans ce cas.

Le format d'adresse « structurée », appelé <AddressFix>, est composée des éléments suivants :



Nom élément	Obligatoire ?	Répétable ?	Description
<b>Street</b>	Non	Non	Nom de la rue
<b>BuildingIdentifier</b>	Non	Non	Numéro dans la rue
<b>SuiteIdentifier</b>	Non	Non	Complément d'identification de l'adresse, comme par exemple le nom d'une partie d'un immeuble.
<b>FloorIdentifier</b>	Non	Non	Numéro de l'étage
<b>DistrictName</b>	Non	Non	Nom de la région
<b>POB</b>	Non	Non	Boite postale
<b>PostCode</b>	Non	Non	Code postal
<b>City</b>	<b>Oui</b>	Non	Nom de la ville
<b>CountrySubentity</b>	Non	Non	Nom de la zone géographique, comme par exemple région, comté, Land, canton.

**Il est recommandé d'utiliser le format d'adresse « structurée » dans la mesure du possible.**

#### 7.5.2.3.3.1.1.8 <Nexus>

Élément qui ne doit pas être utilisé dans le cadre d'un Vendeur à déclarer.

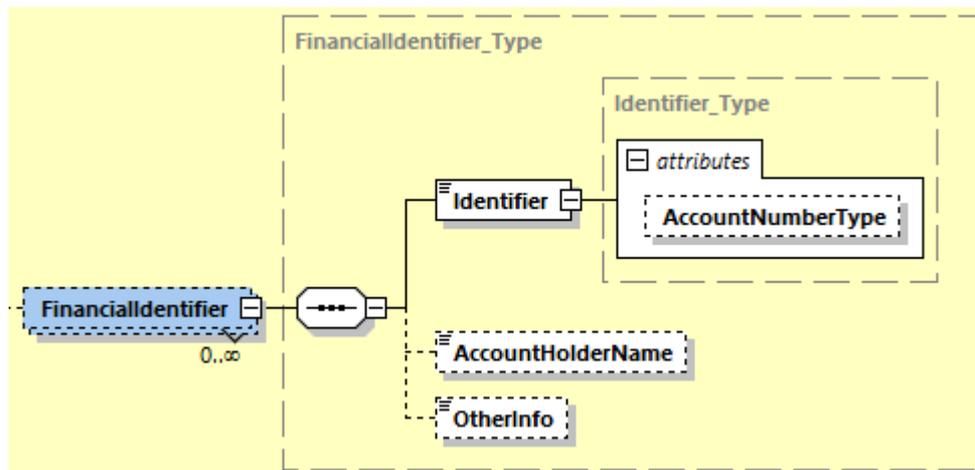
#### 7.5.2.3.3.1.1.9 <AssumedReporting>

Élément qui ne doit pas être utilisé dans le cadre d'un Vendeur à déclarer.

#### 7.5.2.3.3.1.1.10 <DocSpec>

Voir section 7.7.1.3 <DocSpec> : spécifications techniques de la donnée unitaire.

#### 7.5.2.3.3.1.1.2 <FinancialIdentifier>



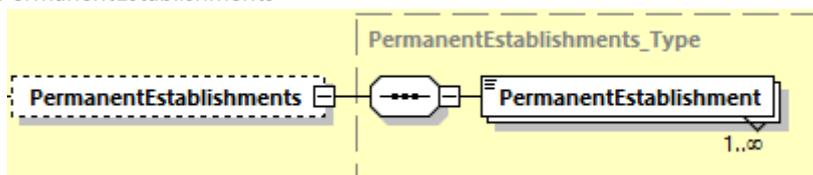
L'élément `<FinancialIdentifier>` contient les éléments enfants suivants :

- `<Identifier>` : Identifiant du compte financier sur lequel est crédité le Vendeur à déclarer. Cet élément obligatoire possède un attribut optionnel `@AccountNumberType` qui peut décrire le type de numéro de compte utilisé. Par exemple « IBAN ».
- `<AccountHolderName>` : Élément optionnel qui permet d'indiquer le nom du titulaire du compte financier sur lequel est crédité le Vendeur à déclarer.
- `<OtherInformation>` : Élément optionnel qui permet d'indiquer toute autre information sur le compte financier.

L'élément `<FinancialIdentifier>` doit être fourni sauf<sup>3</sup> si :

- L'État membre de résidence fiscale du vendeur a indiqué explicitement ne pas vouloir recevoir cette information, ou
- L'État membre dans lequel est située une propriété immobilière mise en location et dont la déclaration fait l'objet a indiqué explicitement ne pas vouloir recevoir cette information.

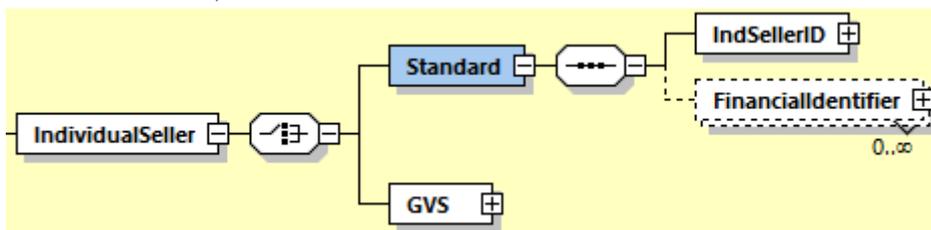
#### 7.5.2.3.3.1.1.3 <PermanentEstablishments>



Cet élément optionnel permet d'indiquer la ou les États membres de l'UE dans lesquels le Vendeur à déclarer exerce une activité au sein d'un établissement stable.

<sup>3</sup> Voir FAQ point 6.6.

#### 7.5.2.3.3.1.2 <IndividualSeller>/<Standard>

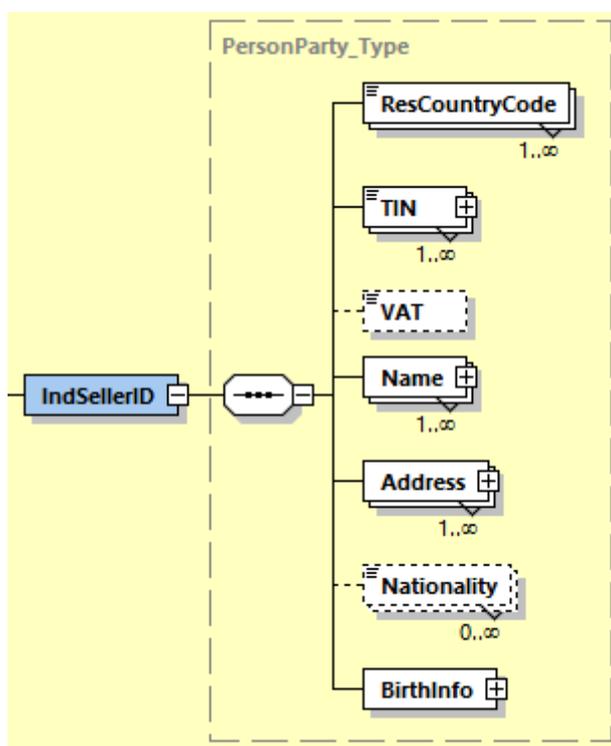


La structure standard pour un Vendeur à déclarer de type personne physique est composée des éléments suivants :

- <IndSellerId> : identifiant unique de la personne physique
- <FinancialIdentifier> (optionnel) : identifiant du ou des comptes financiers sur lesquels sont perçues les contreparties.

La structure <GVS> n'est pas applicable pour la déclaration vers les États membres de l'UE.

#### 7.5.2.3.3.1.2.1 <IndSellerID>



##### 7.5.2.3.3.1.2.1.1 <ResCountryCode>

État membre de résidence fiscale du Vendeur à déclarer.

Format : Code pays ISO 31266 alpha-2.

Cet élément est répétable dans le cas où le vendeur serait résidant fiscal de plusieurs États membres simultanément.

##### 7.5.2.3.3.1.2.1.2 <TIN>

Numéro d'identification fiscale du Vendeur à déclarer

Il est accompagné de deux attributs optionnels :

- @issuedBy : pays qui a attribué le NIF, format : code pays ISO 31266 alpha-2
- @unknown : valeur booléenne indiquant si le NIF est inconnu ou pas.

Valeur du NIF

- Si @unknown = « true », alors la valeur du NIF doit être vide ou alors la valeur sera ignorée.
- Si le NIF est présent, alors l'attribut @issuedBy doit être présent.

- Dans le cas où plusieurs NIF sont présents, alors aucun d'entre eux ne peut avoir l'attribut @unknown = « true ».

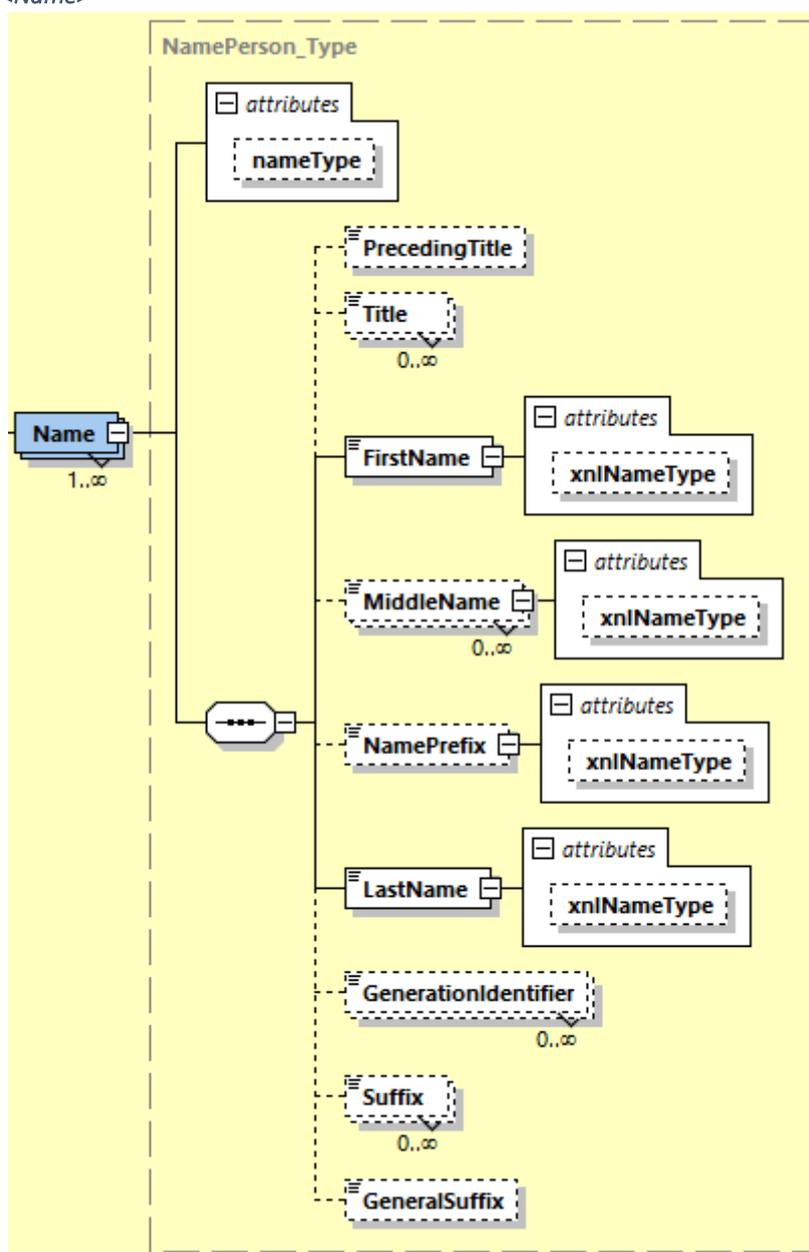
#### Obligation de déclaration du NIF

- Si l'Opérateur de Plateforme déclarant possède une adresse dans un État membre, alors le NIF doit être fourni et ne peut pas être inconnu.
- Si la valeur du NIF est « NOTIN », alors l'attribut @unknown doit être défini sur « true ».
- **Si le NIF est inconnu et que le Vendeur à déclarer est une personne physique, alors la date et le lieu de naissance du Vendeur à déclarer doit être présente.**

#### 7.5.2.3.3.1.2.1.3 <VAT>

Élément optionnel permettant d'indiquer le numéro de TVA du Vendeur à déclarer.

#### 7.5.2.3.3.1.2.1.4 <Name>



Élément obligatoire qui permet de décrire de manière précise l'identité de la personne physique. Cette structure est composée des éléments suivants :

- Un attribut optionnel @nameType qui peut prendre les valeurs suivantes

- OECD201 – SMFAliasOrOther
- OECD202 – indiv (individual)
- OECD203 – alias (alias)
- OECD204 – nick (nickname)
- OECD205 – aka (also known as)
- OECD206 – dba (doing business as)
- OECD207 – legal (legal name)
- OECD208 – atbirth (name at birth).
- Un élément optionnel <PrecedingTitle>. Exemple: « son altesse royale ».
- Un élément optionnel répétable <Title>. Exemples : « Mr », « Dr », « Sir ».
- Un élément obligatoire <FirstName> qui a un attribut optionnel @xnlNameType.
- Un élément optionnel répétable <MiddleName> qui a un attribut optionnel @xnlNameType.
- Un élément optionnel <NamePrefix> qui a un attribut optionnel @xnlNameType.
- Un élément obligatoire <LastName> qui a un attribut optionnel @xnlNameType.
- Un élément optionnel répétable <GenerationIdentifier>. Exemples : « Jnr », « Thr third », « III »
- Un élément optionnel répétable <Suffix>. Exemples : « PhD », « VC », « QC ».
- Un élément optionnel <GeneralSuffix>. Exemples : « Deceased », « Retired ».

#### 7.5.2.3.3.1.2.1.5 <Address>

Élément obligatoire décrivant l'adresse du Vendeur à déclarer.

Il est possible d'indiquer une ou plusieurs adresses.

Un attribut optionnel @legalAddressType permet de qualifier le type de l'adresse parmi les valeurs suivantes :

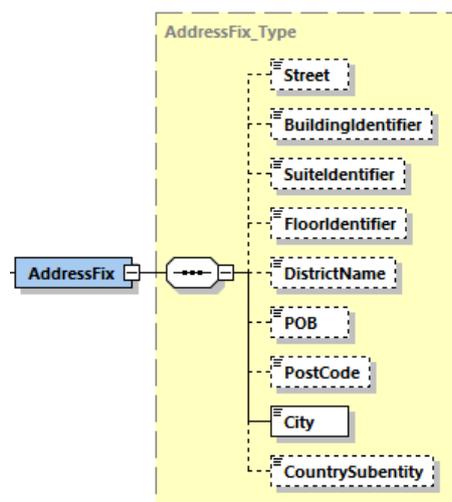
- **OECD301** – residential or business
- **OECD302** – residential
- **OECD303** – business
- **OECD304** – resistered office
- **OECD305** – unspecified.

<CountryCode> : Code pays de l'adresse. Format ISO 3166 alpha-2. Élément obligatoire.

Deux formats d'adresses sont ensuite possibles :

1. Le format « libre » : <AddressFree>
  - Si le format d'adresse « libre » est sélectionné, alors l'élément <AddressFree> est obligatoire.
2. Le format « structuré » : <AddressFix> (+ éventuellement une adresse au format « libre » en supplément)
  - Si le format d'adresse « structuré » est sélectionné, alors l'élément <AddressFix> est obligatoire. Le format d'adresse « libre » est optionnel dans ce cas.

Le format d'adresse « structurée », appelé <AddressFix>, est composée des éléments suivants :



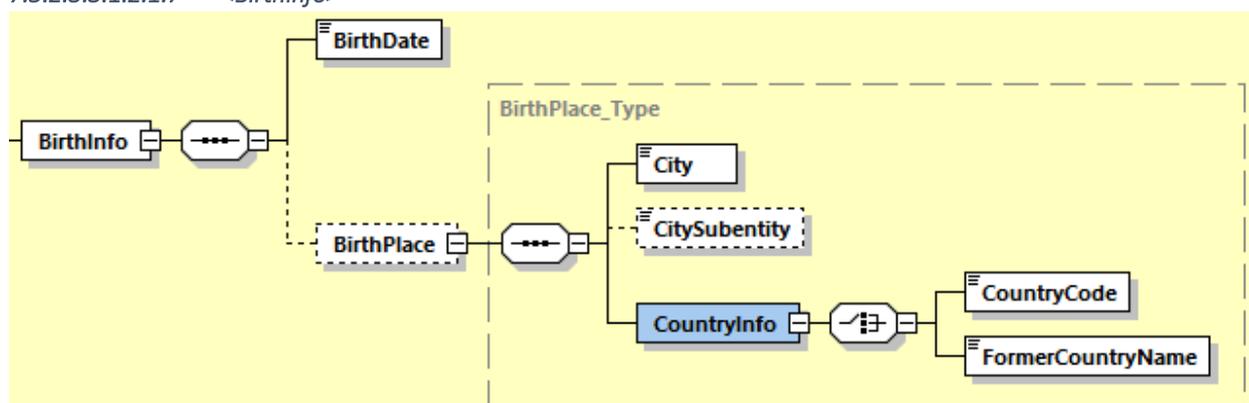
Nom élément	Obligatoire ?	Répétable ?	Description
<b>Street</b>	Non	Non	Nom de la rue
<b>BuildingIdentifier</b>	Non	Non	Numéro dans la rue
<b>SuitIdentifier</b>	Non	Non	Complément d'identification de l'adresse, comme par exemple le nom d'une partie d'un immeuble.
<b>FloorIdentifier</b>	Non	Non	Numéro de l'étage
<b>DistrictName</b>	Non	Non	Nom de la région
<b>POB</b>	Non	Non	Boite postale
<b>PostCode</b>	Non	Non	Code postal
<b>City</b>	<b>Oui</b>	Non	Nom de la ville
<b>CountrySubentity</b>	Non	Non	Nom de la zone géographique, comme par exemple région, comté, Land, canton.

Il est recommandé d'utiliser le format d'adresse « structurée » dans la mesure du possible.

#### 7.5.2.3.3.1.2.1.6 <Nationality>

Élément qui ne doit pas être utilisé dans le cadre d'un Vendeur à déclarer.

#### 7.5.2.3.3.1.2.1.7 <BirthInfo>



Élément optionnel qui précise les informations (date, lieu) de naissance du Vendeur à déclarer (personne physique). Cet élément est obligatoire dans le cas où aucun NIF n'est communiqué pour le Vendeur à déclarer (personne physique).

Cette structure est composée des éléments suivants :

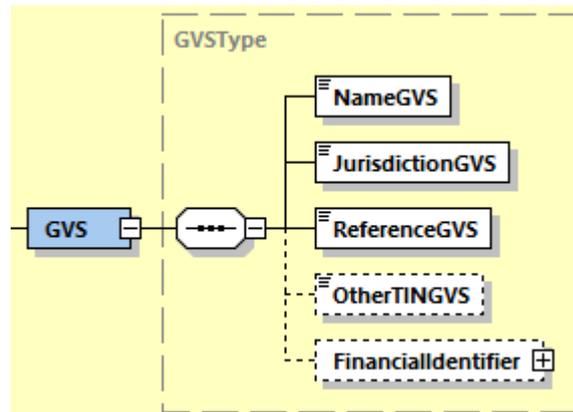
- <BirthDate> : élément obligatoire qui renseigne la date de naissance du Vendeur à déclarer. La date de naissance doit être comprise entre le 01/01/1900 et le 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile en cours.

- <BirthPlace> : élément optionnel qui renseigne le lieu de naissance du Vendeur à déclarer. Si cet élément est présent, il est composé des éléments suivants :
  - <City> : élément obligatoire qui indique la ville de naissance
  - <CitySubentity> : élément optionnel qui indique la subdivision administrative de la ville
  - <CountryInfo> élément obligatoire qui indique le pays de naissance. Le format peut être un code pays ISO 3166 alpha-2 (renseigné dans l'élément <CountryCode>) ou un nom de pays en toutes lettres renseigné dans l'élément <FormerCountryName> (exemple : KOSOVO).

#### 7.5.2.3.3.1.2 <FinancialIdentifier>

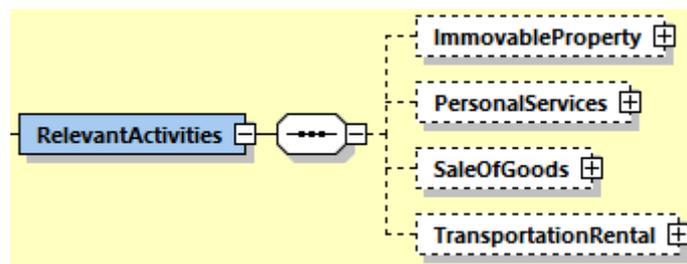
Voir section 7.5.2.3.3.1.1.2 <FinancialIdentifier>.

#### 7.5.2.3.3.1.3 <GVS>



Cette structure n'est pas à utiliser pour la déclaration vers les États membres de l'UE.

#### 7.5.2.3.3.2 <RelevantActivities>



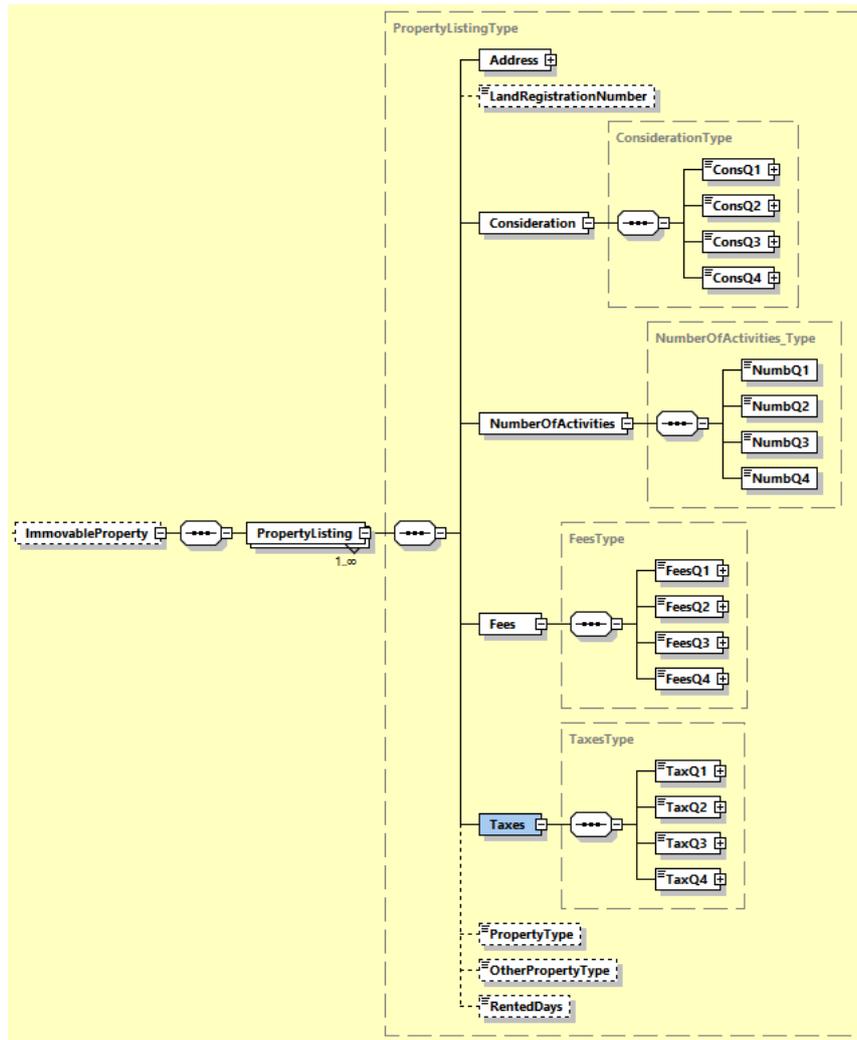
L'élément <RelevantActivities> permet de déclarer la ou les activités du Vendeur à déclarer par catégorie.

Cet élément est composé des éléments suivants :

- <ImmovableProperty> : élément optionnel qui décrit la location de biens immobiliers mises en location.
- <PersonalServices> : élément optionnel qui décrit les services personnels prestés.
- <SaleOfGoods> : élément optionnel qui décrit les ventes de biens réalisées.
- <TransportationRental> : élément optionnel qui décrit la location de tout mode de transport réalisés.

Au moins une des catégories doit être présente.

### 7.5.2.3.3.2.1 <ImmovableProperty>



L'élément <ImmovableProperty> est composé d'un ou plusieurs éléments enfants <PropertyListing>, chacun représentant un bien immobilier mise en location.

Cet élément <PropertyListing> est composé des éléments suivants :

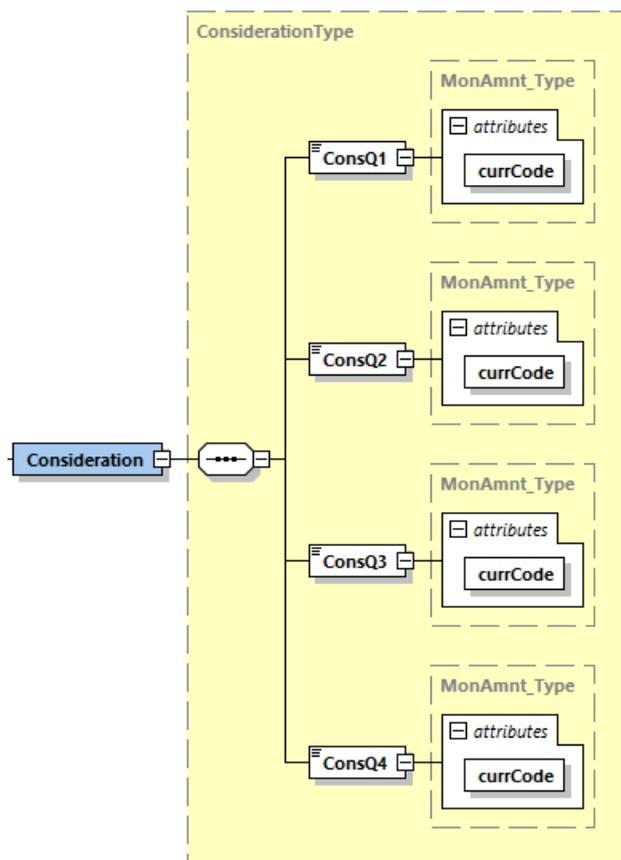
#### 7.5.2.3.3.2.1.1 <Address>

Cet élément obligatoire décrit l'adresse du bien immobilier. Voir section 7.5.2.3.1.7 <Address>

#### 7.5.2.3.3.2.1.2 <LandRegistrationNumber>

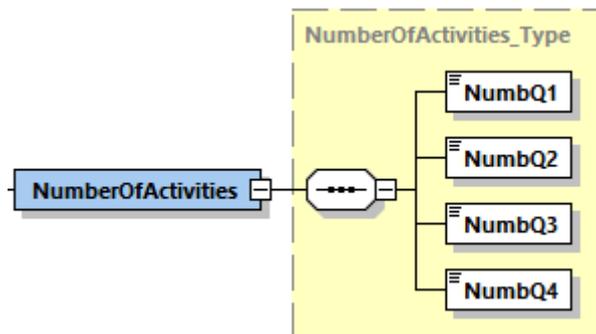
Cet élément optionnel contient le numéro d'enregistrement du bien immobilier, respectivement son numéro de référence au cadastre.

7.5.2.3.3.2.1.3 <Consideration>



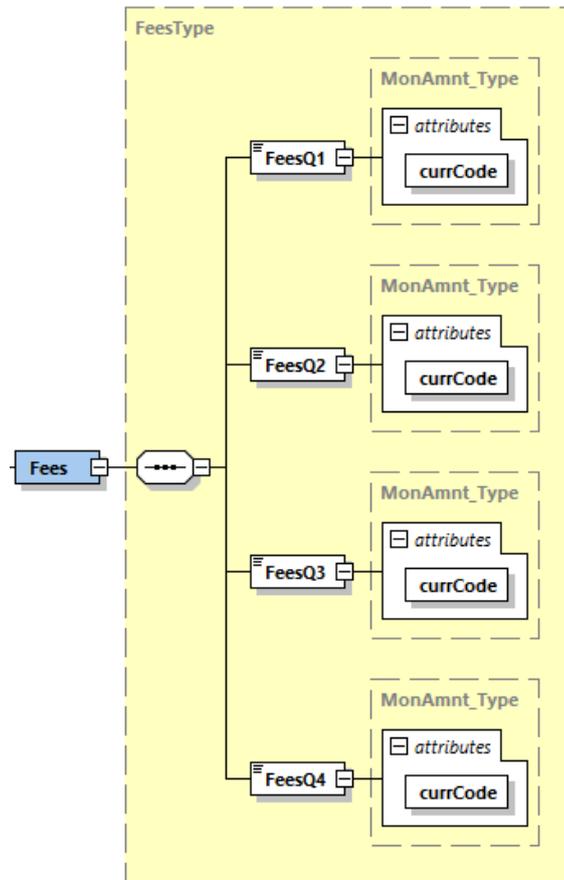
Cet élément obligatoire contient la considération perçue par le Vendeur à déclarer en lien avec la location du bien immobilier.  
Cette considération est détaillée par trimestre (« quarter ») sous forme de montant avec la devise associée.

7.5.2.3.3.2.1.4 <NumberOfActivities>



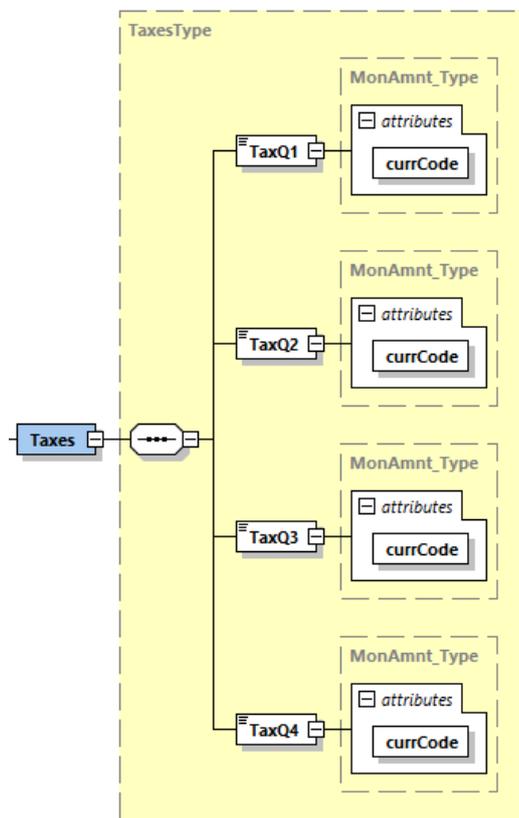
Cet élément obligatoire contient le nombre de fois où le bien immobilier a été loué dans la période.  
Ce nombre est détaillé par trimestre (« quarter »).

7.5.2.3.3.2.1.5 <Fees>



Cet élément obligatoire contient les frais payés par le Vendeur à déclarer en lien avec la location du bien immobilier. Ces frais sont détaillés par trimestre (« quarter ») sous forme de montant avec la devise associée.

7.5.2.3.3.2.1.6 <Taxes>



Cet élément obligatoire contient les impôts retenus par l'Opérateur de Plateforme pour le Vendeur à déclarer en lien avec la location du bien immobilier.

Ces impôts retenus sont détaillés par trimestre (« quarter ») sous forme de montant avec la devise associée.

#### 7.5.2.3.3.2.1.7 <PropertyType>

Cet élément optionnel indique le type de la propriété immobilière parmi les valeurs suivantes :

- DPI901 – Office
- DPI902 – Hotel room
- DPI903 – Bed and breakfast room
- DPI904 – House
- DPI905 – Apartment
- DPI906 – Mobile Home
- DPI907 – Campground
- DPI908 – Boat
- DPI909 – Parking Space
- DPI910 – Other.

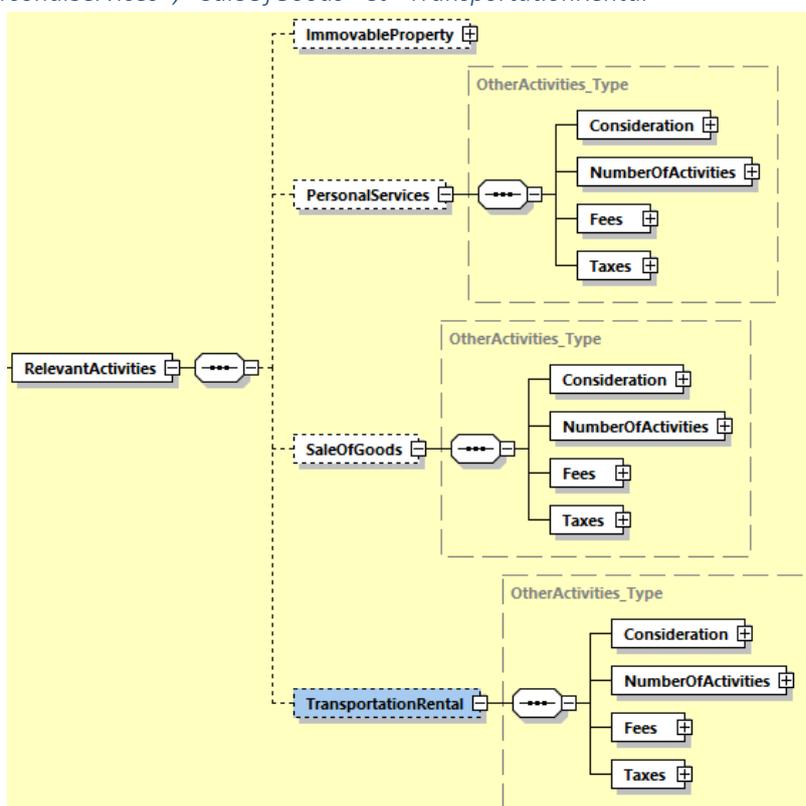
#### 7.5.2.3.3.2.1.8 <OtherPropertyType>

Cet élément optionnel, mais obligatoire si le type de la propriété immobilière est DPI910, permet de renseigner sous forme de texte libre le type de propriété immobilière.

#### 7.5.2.3.3.2.1.9 <RentedDays>

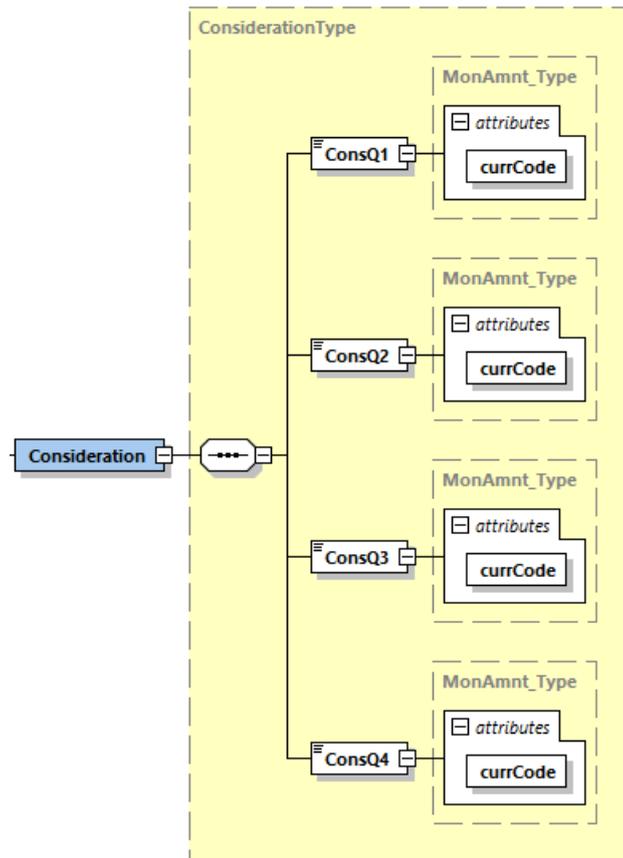
Cet élément optionnel permet de renseigner le nombre de jours dans la période durant lesquels le bien immobilier a été loué.

#### 7.5.2.3.3.2.2 <PersonalServices>, <SaleOfGoods> et <TransportationRental>



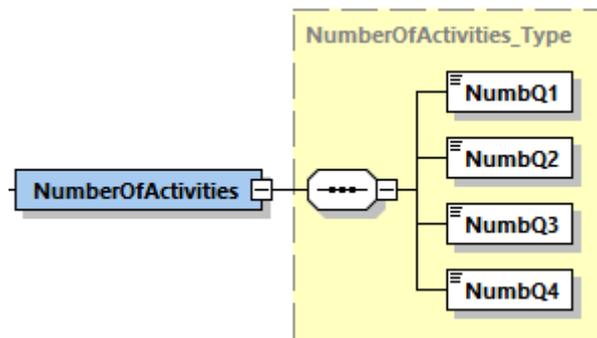
<PersonalServices>, <SaleOfGoods> et <TransportationRental> sont tous les 3 composés de la même structure, à savoir les éléments enfants :

7.5.2.3.3.2.2.1 <Consideration>



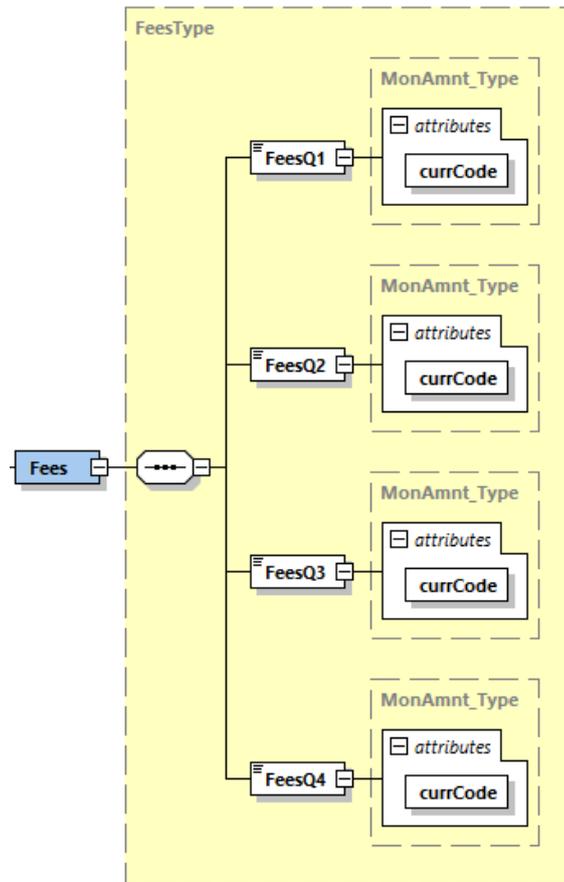
Cet élément obligatoire contient la considération perçue par le Vendeur à déclarer en lien avec l'Activité concernée. Cette considération est détaillée par trimestre (« quarter ») sous forme de montant avec la devise associée.

7.5.2.3.3.2.2.2 <NumberOfActivities>



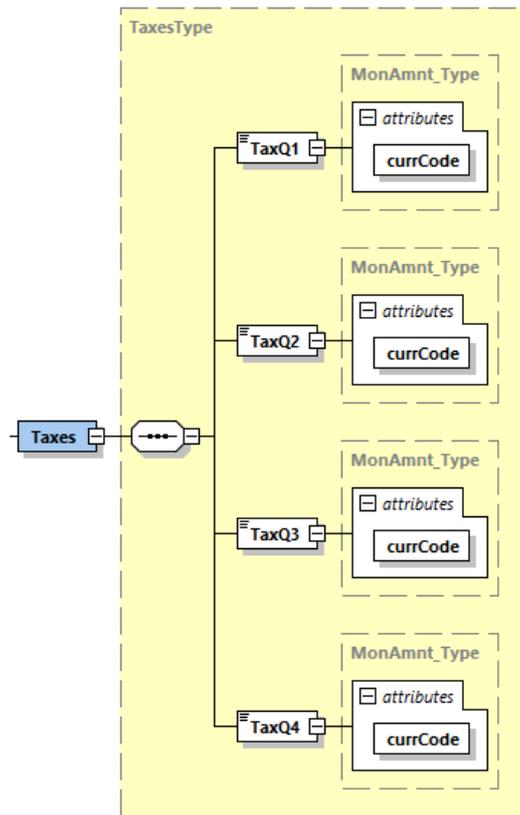
Cet élément obligatoire contient le nombre de fois où l'Activité concernée a été réalisée dans la période. Ce nombre est détaillé par trimestre (« quarter »).

7.5.2.3.3.2.2.3 <Fees>



Cet élément obligatoire contient les frais payés par le Vendeur à déclarer en lien avec l'Activité concernée. Ces frais sont détaillés par trimestre (« quarter ») sous forme de montant avec la devise associée.

7.5.2.3.3.2.2.4 <Taxes>



Cet élément obligatoire contient les impôts retenus par l'Opérateur de Plateforme pour le Vendeur à déclarer en lien l'Activité concernée.

Ces impôts retenus sont détaillés par trimestre (« quarter ») sous forme de montant avec la devise associée.

#### 7.5.2.3.3.3 <DocSpec>

Voir section 7.6.1.3 <DocSpec> : spécifications techniques de la donnée unitaire.

## 7.6 Mécanisme de correction / annulation

### 7.6.1 Principe général

Mise à jour des données déclarées : Le mécanisme de correction désigne la solution technique utilisée pour corriger ou annuler des données unitaires « actives » déclarées à l'ACD.

#### **Important :**

Correction partielle : lorsqu'un Opérateur de Plateforme souhaite corriger ou annuler une partie des données unitaires validées par l'ACD, il doit uniquement corriger ou annuler les données unitaires concernées. Il ne doit pas corriger ou annuler l'intégralité des données unitaires déclarées.

Méthode de correction non recommandée : L'ACD ne recommande pas la méthode « annule et remplace » qui consiste en l'annulation complète, puis à transmettre une nouvelle déclaration qui contiendrait les mêmes données, mais corrigées. Cette méthode est déconseillée car elle ne permet pas de suivre l'historique des modifications apportées aux données.

**Responsabilité de l'Opérateur de Plateforme : L'ACD n'annulera pas la déclaration d'un Opérateur de Plateforme à sa demande. Il est de la responsabilité de l'Opérateur de Plateforme d'utiliser correctement le mécanisme de correction prévu à cet effet.**

#### 7.6.1.1 Donnée unitaire « active »

Définition de la donnée unitaire active : Une donnée unitaire est dite « active » lorsque c'est la dernière version connue par l'ACD.

Corrigeabilité/annulabilité des données unitaires actives : Seules les données unitaires actives peuvent être corrigées ou annulées. Une donnée unitaire qui a déjà été corrigée ou annulée ne peut pas être corrigée ou annulée à nouveau.

Exemple : Si une donnée unitaire de type « Vendeur à déclarer » A a été déclarée dans une déclaration initiale par le déposant et validée par l'ACD, alors elle est dite « active ».

#### Exemple :

MessageTypeIndic	DocTypeIndic	DocRefId	CorrDocRefId	Active	Corrigeable
DPI401 – Déclaration initiale	OECD1 – Nouvelle donnée	A		Oui	Oui

Si cette donnée unitaire est corrigée par une version A' dans une déclaration corrective/annulatrice, c'est cette nouvelle version qui « écrase » la précédente et devient la version « active ».

#### Exemple :

MessageTypeIndic	DocTypeIndic	DocRefId	CorrDocRefId	Active	Corrigeable
DPI401 – Déclaration initiale	OECD1 – Nouvelle donnée	A	∅	Non	Non

<b>DPI402 – Déclaration corrective</b>	OECD2 – Donnée corrective	A'	A	Oui	Oui
--	---------------------------	----	---	-----	-----

Si cette donnée unitaire est ensuite annulée par une version A'' dans une déclaration annulatrice, c'est cette nouvelle version qui « écrase » la précédente et devient la version « active ».

Exemple :

MessageTypeIndic	DocTypeIndic	DocRefId	CorrDocRefId	Active	Corrigeable
<b>DPI401 – Déclaration initiale</b>	OECD1 – Nouvelle donnée	A	∅	Non	Non
<b>DPI402 – Déclaration corrective</b>	OECD2 – Donnée corrective	A'	A	Non	Non
<b>DPI402 – Déclaration corrective</b>	OECD3 – Donnée Annulatrice	A''	A'	Oui	Non

#### 7.6.1.2 <MessageTypeIndic>

Dans une déclaration corrective/annulatrice, il faut utiliser la valeur « **DPI402** » pour l'élément <MessageSpec>/<MessageTypeIndic>.

#### 7.6.1.3 <DocSpec> : spécifications techniques de la donnée unitaire

Pour une donnée unitaire, c'est l'élément <DocSpec> qui permet d'indiquer qu'il s'agit d'un nouvel envoi, d'une correction ou d'une annulation d'une donnée unitaire « active » jusque-là.

#### <DocTypeIndic> :

L'élément <DocTypeIndic> indique si une donnée est :

- **OECD0** : donnée unitaire réenvoyée sans changement. Cette valeur n'est possible que pour les données unitaires de type :
  - <PlatformOperator>
  - <AssumedPlatformOperator>
- **OECD1** : une nouvelle donnée (valeur non utilisée dans le mécanisme de correction et dans les déclarations correctives/annulatrices)
- **OECD2** : une donnée corrective d'une donnée unitaire « active » jusque-là
- **OECD3** : une donnée annulatrice d'une donnée unitaire « active » jusque-là.

Les valeurs autorisées par type de données unitaires dans une déclaration corrective/annulatrice sont les suivantes :

	OECD0	OECD1	OECD2	OECD3
<PlatformOperator>	Oui	Non	Oui	Oui
<AssumedPlatformOperator>	Oui	Non	Oui	Oui
<AssumingPlatformOperator>	Non	Non	Oui	Oui
<ReportableSeller>	Non	Non	Oui	Oui

TABLEAU 8 - DOCTYPEINDIC AUTORISÉS PAR TYPE DE DONNÉES UNITAIRE DANS UNE DÉCLARATION CORRECTIVE/ANNULATRICE

#### <DocRefId> :

Cet élément est l'identifiant unique d'une donnée unitaire. Un Vendeur à déclarer unique peut potentiellement être concerné par plusieurs données unitaires. A minima une donnée unitaire initiale, une ou plusieurs données unitaires

correctives ou une donnée unitaire annulatrice. Chaque donnée unitaire possède une valeur unique pour l'élément <DocRefId>.

Une bonne pratique est de suffixer le <DocRefId> d'une donnée unitaire corrective par « -COR » et celui d'une donnée unitaire annulatrice par « -CAN ». Il convient néanmoins de respecter le nombre maximal de caractères utilisés (voir 7.4.6 Structure des identifiants <MessageRefId> et <DocRefId>).

#### <CorrDocRefId> :

Cet élément est l'identifiant de la donnée unitaire qu'on corrige ou annule. Il est impératif que la valeur de cet élément ait au préalable été transmise et validée par l'ACD.

#### <CorrMessageRefId> :

Cet élément n'est pas utilisé et ne doit pas être présent.

#### Exemples :

##### Exemple 1 : Donnée unitaire initiale corrigée par une donnée corrective

MessageType ndic	DocTypeIn dic	DocRefId	CorrDocRefId
<b>DPI401 – Déclaration initiale</b>	<b>OECD1 – Nouvelle donnée</b>	LU2023_LU2023000123_RS_c9a c1416-744a-4b8d-b9e4- 62921185d750	∅
<b>DPI402 – Déclaration corrective</b>	<b>OECD2 – Donnée corrective</b>	LU2023_LU2023000123_RS_c9a c1416-744a-4b8d-b9e4- 62921185d750 <b>-COR</b>	LU2023_LU2023000123_RS_c9a c1416-744a-4b8d-b9e4- 62921185d750

##### Exemple 2 : Donnée unitaire initiale annulée par une donnée annulatrice

MessageType ndic	DocTypeIn dic	DocRefId	CorrDocRefId
<b>DPI401 – Déclaration initiale</b>	<b>OECD1 – Nouvelle donnée</b>	LU2023_LU2023000123_RS_c9a c1416-744a-4b8d-b9e4- 62921185d750	∅
<b>DPI402 – Déclaration corrective</b>	<b>OECD3 – Donnée annulatrice</b>	LU2023_LU2023000123_RS_c9a c1416-744a-4b8d-b9e4- 62921185d750 <b>-CAN</b>	LU2023_LU2023000123_RS_c9a c1416-744a-4b8d-b9e4- 62921185d750

##### Exemple 3 : Donnée unitaire initiale corrigée par une donnée unitaire corrective, elle-même annulée par une donnée annulatrice

MessageType ndic	DocTypeIn dic	DocRefId	CorrDocRefId
<b>DPI401 – Déclaration initiale</b>	<b>OECD1 – Nouvelle donnée</b>	LU2023_LU2023000123_RS_c9a c1416-744a-4b8d-b9e4- 62921185d750	∅
<b>DPI402 – Déclaration corrective</b>	<b>OECD2 – Donnée corrective</b>	LU2023_LU2023000123_RS_c9a c1416-744a-4b8d-b9e4- 62921185d750 <b>-COR</b>	LU2023_LU2023000123_RS_c9a c1416-744a-4b8d-b9e4- 62921185d750
<b>DPI402 – Déclaration corrective</b>	<b>OECD3 – Donnée annulatrice</b>	LU2023_LU2023000123_RS_c9a c1416-744a-4b8d-b9e4- 62921185d750 <b>-COR-CAN</b>	LU2023_LU2023000123_RS_c9a c1416-744a-4b8d-b9e4- 62921185d750 <b>-COR</b>

#### 7.6.1.4 Lien entre les données unitaires et le <PlatformOperator>

Il n'existe qu'une seule donnée unitaire « active » de type <PlatformOperator> par Opérateur de Plateforme et par année fiscale.

Cette donnée unitaire <PlatformOperator> est liée aux données unitaires des autres types.

Si la donnée unitaire <PlatformOperator> est corrigée, les données unitaires qui sont liées à la donnée unitaire initiale sont automatiquement mise à jour et liées avec la version corrective de la donnée unitaire <PlatformOperator>.

#### **Exemple :**

L'Opérateur de Plateforme transmet une déclaration initiale (DPI401) contenant une donnée unitaire de type <PlatformOperator> et 100 données unitaires de type <ReportableSeller>.

Type Don. Unit.	DocTypeIndic	DocRefId	CorrDocRefId
PO	OECD1 – Nouvelle donnée	LU2023_LU2023000123_PO_A	∅
RS	OECD1 – Nouvelle donnée	LU2023_LU2023000123_RS_1	∅
RS	OECD1 – Nouvelle donnée	...	∅
RS	OECD1 – Nouvelle donnée	LU2023_LU2023000123_RS_100	∅

Ensuite, l'Opérateur de Plateforme transmet une déclaration corrective (DPI402) pour la donnée unitaire de type <PlatformOperator> (correction de l'adresse de l'entité). Elle transmet également une déclaration corrective pour 3 des données unitaires de type <ReportableSeller> déclarées dans la déclaration initiale (mise à jour des montants en raison d'une erreur de taux de change).

Type Don. Unit.	DocTypeIndic	DocRefId	CorrDocRefId
PO	OECD2 – Donnée corrective	LU2023_LU2023000123_PO_A-COR	LU2023_LU2023000123_PO_A
RS	OECD2 – Donnée corrective	LU2023_LU2023000123_RS_26-COR	LU2023_LU2023000123_RS_26
RS	OECD2 – Donnée corrective	LU2023_LU2023000123_RS_53-COR	LU2023_LU2023000123_RS_53
RS	OECD2 – Donnée corrective	LU2023_LU2023000123_RS_98-COR	LU2023_LU2023000123_RS_98

Enfin, l'Opérateur de Plateforme transmet une déclaration corrective (DPI402) pour corriger 1 donnée unitaire de type <ReportableSeller> (pays de résidence fiscale était incorrect).

Type Don. Unit.	DocTypeIndic	DocRefId	CorrDocRefId
PO	OECD0 – Réenvoi	LU2023_LU2023000123_PO_A-COR	∅
RS	OECD2 – Donnée corrective	LU2023_LU2023000123_RS_12-COR	LU2023_LU2023000123_RS_12

On constate que la valeur du <DocRefId> utilisée est celui de la version « active » de la donnée unitaire <PlatformOperator>.

**Transformation implicite de « OECD0 » en « OECD1 » et vice-versa :**

Afin de simplifier le processus, l'ACD ne rejettera pas les déclarations de type « DPI401 » qui ont renseignées le <DocTypeIndic> « OECD0 » pour l'Opérateur de Plateforme, mais pour lequel la valeur renseignée pour l'élément <DocRefId> n'existe pas. Elle considèrera dans ce cas précisément qu'il s'agit d'une nouvelle déclaration et le <DocTypeIndic> « OECD1 » sera utilisé implicitement par l'ACD.

De manière similaire, dans le cas d'une déclaration de type « DPI401 » avec le <DocTypeIndic> « OECD1 » pour l'Opérateur de Plateforme, si la valeur renseignée pour l'élément <DocRefId> est déjà utilisée par le même Opérateur de Plateforme, alors l'ACD transformera implicitement la valeur de l'élément <DocTypeIndic> en « OECD0 ».

Ces deux transformations implicites ont pour but d'accepter un plus grand nombre de déclarations.

7.6.1.5 Annulation d'une déclaration nulle

Il est possible de corriger ou d'annuler une déclaration nulle (DPI403) grâce à un message d'annulation standard (Voir section 0

DPI402 – Déclaration annulative ).

## 7.6.2 Scenarios

Pour tous les scenarios présentés ci-dessous, on considère la déclaration initiale suivante, qui est la déclaration simple de N Vendeurs à déclarer par un Opérateur de Plateforme:

Fichier 1 : Déclaration initiale, <MessageTypeIndic> = « DPI401 »			
Donnée unitaire	<DocTypeIndic>	<DocRefId>	<CorrDocRefId>
<PlatformOperator>	OECD1	LU2023_LU2023000123_PO_A	∅
<ReportableSeller> #1	OECD1	LU2023_LU2023000123_RS_1	∅
...	...	...	...
<ReportableSeller> #N	OECD1	LU2023_LU2023000123_RS_N	∅

On considère que l'ACD a accepté la déclaration et l'a validée sans erreur.

### 7.6.2.1 Scenario 1 : correction <ReportableSeller> sans correction <PlatformOperator>

Dans le scenario 1, l'Opérateur de Plateforme souhaite corriger les informations concernant un Vendeur à déclarer.

Les données qui composent la donnée unitaire de type <PlatformOperator> restent les mêmes et sont réenvoyées telles que dans la déclaration initiale, dans sa version « active » en utilisant le <DocTypeIndic> = « OECD0 » et la valeur « active » du <DocRefId>.

Seule la donnée unitaire de type <ReportableSeller> à corriger est contenue dans le fichier. Les autres données unitaires de type <ReportableSeller> qui restent inchangées ne doivent pas être déclarées à nouveau dans la déclaration corrective.

Pour indiquer la correction, nous utilisons le <DocTypeIndic> = « OECD2 » et une nouvelle valeur unique pour l'élément <DocRefId>. Il est fait référence au <DocRefId> à corriger (celui de la version « active » de la donnée unitaire) dans l'élément <CorrDocRefId>.

Fichier 2 : Déclaration corrective, <MessageTypeIndic> = « DPI402 »			
Donnée unitaire	<DocTypeIndic>	<DocRefId>	<CorrDocRefId>
<PlatformOperator>	<b>OECD0</b>	LU2023_LU2023000123_PO_A	∅
<ReportableSeller> #i	<b>OECD2</b>	LU2023_LU2023000123_RS_i- <b>COR</b>	<b>LU2023_LU2023000123_RS_i</b>

### 7.6.2.2 Scenario 2 : correction <ReportableSeller> avec correction <PlatformOperator>

Dans le scénario 2, l'Opérateur de Plateforme souhaite corriger les informations concernant un Vendeur à déclarer, mais également les informations concernant l'Opérateur de Plateforme.

Les informations qui composent la donnée unitaire de type <PlatformOperator> sont corrigées (par exemple l'adresse). On indique la correction en utilisant le <DocTypeIndic> = « OECD2 », une nouvelle valeur unique pour l'élément <DocRefId> et en faisant référence au <DocRefId> à corriger (celui de la version « active » de la donnée unitaire) dans l'élément <CorrDocRefId>.

Seule la donnée unitaire de type <ReportableSeller> à corriger est contenue dans le fichier. Les autres données unitaires de type <ReportableSeller> qui restent inchangées ne doivent pas être déclarées de nouveau dans la déclaration corrective. Pour indiquer la correction nous utilisons le <DocTypeIndic> = « OECD2 » et une nouvelle valeur unique pour l'élément <DocRefId>. Il est fait référence au <DocRefId> à corriger (celui de la version « active » de la donnée unitaire) dans l'élément <CorrDocRefId>.

Fichier 2 : Déclaration corrective, <MessageTypeIndic> = « DPI402 »			
Donnée unitaire	<DocTypeIndic>	<DocRefId>	<CorrDocRefId>
<PlatformOperator>	<b>OECD2</b>	LU2023_LU2023000123_PO_A-COR	<b>LU2023_LU2023000123_PO_A</b>
<ReportableSeller> #i	<b>OECD2</b>	LU2023_LU2023000123_RS_i-COR	<b>LU2023_LU2023000123_RS_i</b>

### 7.6.2.3 Scenario 3 : double correction d'une déclaration initiale sans correction <PlatformOperator>

Dans le scénario 3, l'Opérateur de Plateforme souhaite d'abord corriger un Vendeur à déclarer. Après avoir constaté qu'une autre erreur existe dans la déclaration, il souhaite ensuite corriger un autre Vendeur à déclarer.

Cette correction va se faire au moyen de deux fichiers.

#### Fichier 2 : première correction

Les données qui composent la donnée unitaire de type <PlatformOperator> restent les mêmes et sont réenvoyées telles que dans la déclaration initiale, dans sa version « active » en utilisant le <DocTypeIndic> = « OECD0 » et la valeur « active » du <DocRefId>.

Seule la donnée unitaire de type <ReportableSeller> à corriger est contenue dans le fichier. Les autres données unitaires de type <ReportableSeller> qui restent inchangées ne doivent pas être déclarées de nouveau dans la déclaration corrective.

Pour indiquer la correction nous utilisons le <DocTypeIndic> = « OECD2 » et une nouvelle valeur unique pour l'élément <DocRefId>. Il est fait référence au <DocRefId> à corriger (celui de la version « active » de la donnée unitaire) dans l'élément <CorrDocRefId>.

Fichier 2 : Déclaration corrective, <MessageTypeIndic> = « DPI402 »			
Donnée unitaire	<DocTypeIndic>	<DocRefId>	<CorrDocRefId>
<PlatformOperator>	<b>OECD0</b>	LU2023_LU2023000123_PO_A	∅
<ReportableSeller> #i	<b>OECD2</b>	LU2023_LU2023000123_RS_i-COR	<b>LU2023_LU2023000123_RS_i</b>

#### Fichier 3 : deuxième correction

Les données qui composent la donnée unitaire de type <PlatformOperator> restent les mêmes et sont réenvoyées telles que dans la déclaration initiale, dans sa version « active » en utilisant le <DocTypeIndic> = « OECD0 » et la valeur « active » du <DocRefId>.

Seule la donnée unitaire de type <ReportableSeller> à corriger est contenue dans le fichier. Les autres données unitaires de type <ReportableSeller> qui restent inchangées ne doivent pas être déclarées de nouveau dans la déclaration corrective. Pour indiquer la correction nous utilisons le <DocTypeIndic> = « OECD2 » et une nouvelle valeur unique pour l'élément <DocRefId>. Il est fait référence au <DocRefId> à corriger (celui de la version « active » de la donnée unitaire) dans l'élément <CorrDocRefId>.

Fichier 2 : Déclaration corrective, <MessageTypeIndic> = « DPI402 »			
Donnée unitaire	<DocTypeIndic>	<DocRefId>	<CorrDocRefId>
<PlatformOperator>	<b>OECD0</b>	LU2023_LU2023000123_PO_A	∅
<ReportableSeller> #i	<b>OECD2</b>	LU2023_LU2023000123_RS_j - <b>COR</b>	<b>LU2023_LU2023000123_RS_j</b>

#### 7.6.2.4 Scenario 4 : double correction <ReportableSeller> sans correction <PlatformOperator>

Dans le scenario 4, on considère que l'Opérateur de Plateforme souhaite d'abord corriger un Vendeur à déclarer. Après avoir réalisé qu'une erreur persiste, il souhaite ensuite corriger à nouveau le même Vendeur à déclarer.

Cette correction va se faire au moyen de deux fichiers.

##### Fichier 2 : première correction

Les données qui composent la donnée unitaire de type <PlatformOperator> restent les mêmes et sont réenvoyées telles que dans la déclaration initiale, dans sa version « active » en utilisant le <DocTypeIndic> = « OECD0 » et la valeur « active » du <DocRefId>.

Seule la donnée unitaire de type <ReportableSeller> qui nécessite une correction est incluse dans le fichier. Les autres données unitaires de type <ReportableSeller> qui restent inchangées ne doivent pas être déclarées à nouveau dans la déclaration corrective. Pour indiquer la correction, nous utilisons le <DocTypeIndic> = « OECD2 » et une nouvelle valeur unique pour l'élément <DocRefId>. Il est fait référence au <DocRefId> à corriger (celui de la version « active » de la donnée unitaire) dans l'élément <CorrDocRefId>. Cette version de la donnée unitaire devient la version « active ».

Fichier 2 : Déclaration corrective, <MessageTypeIndic> = « DPI402 »			
Donnée unitaire	<DocTypeIndic>	<DocRefId>	<CorrDocRefId>
<PlatformOperator>	<b>OECD0</b>	LU2023_LU2023000123_PO_A	∅
<ReportableSeller> #i	<b>OECD2</b>	LU2023_LU2023000123_RS_i - <b>COR</b>	<b>LU2023_LU2023000123_RS_i</b>

##### Fichier 3 : deuxième correction

Les données qui composent la donnée unitaire de type <PlatformOperator> restent les mêmes et sont réenvoyées telles que dans la déclaration initiale, dans sa version « active » en utilisant le <DocTypeIndic> = « OECD0 » et la valeur « active » du <DocRefId>.

Seule la donnée unitaire de type <ReportableSeller> qui nécessite une correction est incluse dans le fichier. Les autres données unitaires de type <ReportableSeller> qui restent inchangées ne doivent pas être déclarées à nouveau dans la déclaration corrective.

Pour indiquer la correction, nous utilisons le <DocTypeIndic> = « OECD2 » et une nouvelle valeur unique pour l'élément <DocRefId>. Il est fait référence au <DocRefId> à corriger (celui de la version « active » de la donnée unitaire) dans l'élément <CorrDocRefId>.

Fichier 2 : Déclaration corrective, <MessageTypeIndic> = « DPI402 »			
Donnée unitaire	<DocTypeIndic>	<DocRefId>	<CorrDocRefId>
<PlatformOperator>	<b>OECD0</b>	LU2023_LU2023000123_PO_A	∅
<ReportableSeller> #i	<b>OECD2</b>	LU2023_LU2023000123_RS_i- <b>COR-COR</b>	<b>LU2023_LU2023000123_RS_i- COR</b>

### 7.6.2.5 Scenario 5: annulation <ReportableSeller> sans annulation <PlatformOperator>

Dans le scenario 5, l'Opérateur de Plateforme souhaite annuler un Vendeur à déclarer.

Les données qui composent la donnée unitaire de type <PlatformOperator> restent les mêmes et sont réenvoyées telles que dans la déclaration initiale, dans sa version « active » en utilisant le <DocTypeIndic> = « OECD0 » et la valeur « active » du <DocRefId>.

Seule la donnée unitaire de type <ReportableSeller> à annuler est contenue dans le fichier. Les autres données unitaires de type <ReportableSeller> qui restent inchangées ne doivent pas être déclarées à nouveau dans la déclaration corrective.

Pour indiquer l'annulation, nous utilisons le <DocTypeIndic> = « OECD3 » et une nouvelle valeur unique pour l'élément <DocRefId>. Il est fait référence au <DocRefId> à annuler (celui de la version « active » de la donnée unitaire) dans l'élément <CorrDocRefId>.

Fichier 2 : Déclaration annulative, <MessageTypeIndic> = « DPI402 »			
Donnée unitaire	<DocTypeIndic>	<DocRefId>	<CorrDocRefId>
<PlatformOperator>	<b>OECD0</b>	LU2023_LU2023000123_PO_A	∅
<ReportableSeller> #i	<b>OECD3</b>	LU2023_LU2023000123_RS_i- <b>CAN</b>	<b>LU2023_LU2023000123_RS_i</b>

### 7.6.2.6 Scenario 6: annulation <ReportableSeller> avec annulation <PlatformOperator> (annulation complète)

Dans le scenario 6, l'Opérateur de Plateforme souhaite annuler complètement sa déclaration, y compris tous les Vendeurs à déclarer de sa déclaration initiale ainsi que la donnée unitaire <PlatformOperator>. On suppose également que toutes les données unitaires sont contenues dans un seul et unique fichier qui respecte la taille maximale imposée pour la démarche MyGuichet.

Pour indiquer l'annulation de la donnée unitaire de type <PlatformOperator>, nous utilisons le <DocTypeIndic> = « OECD3 » et une nouvelle valeur unique pour l'élément <DocRefId>. Il est fait référence au <DocRefId> à annuler (celui de la version « active » de la donnée unitaire) dans l'élément <CorrDocRefId>.

TOUTES les données unitaires de type <ReportableSeller> à annuler sont incluent dans le fichier. Nous indiquons l'annulation en utilisant le <DocTypeIndic> = « OECD3 » et une nouvelle valeur unique pour l'élément <DocRefId>. Il est fait référence au <DocRefId> à annuler (celui de la version « active » de la donnée unitaire) dans l'élément <CorrDocRefId>.

Fichier 2 : Déclaration annulative, <MessageTypeIndic> = « DPI402 »			
Donnée unitaire	<DocTypeIndic>	<DocRefId>	<CorrDocRefId>
<PlatformOperator>	<b>OECD3</b>	LU2023_LU2023000123_PO_A- <b>CAN</b>	<b>LU2023_LU2023000123_PO_A</b>
<ReportableSeller> #i	<b>OECD3</b>	LU2023_LU2023000123_RS_1- <b>CAN</b>	<b>LU2023_LU2023000123_RS_1</b>
<ReportableSeller> #i	...	...	...
<ReportableSeller> #i	<b>OECD3</b>	LU2023_LU2023000123_RS_N- <b>CAN</b>	<b>LU2023_LU2023000123_RS_N</b>

7.6.2.7 Scenario 7: annulation <ReportableSeller> avec annulation <PlatformOperator> (annulation complète) si déclaration sur plusieurs fichiers

Dans le scenario 7, l'Opérateur de Plateforme souhaite annuler complètement sa déclaration, y compris tous les Vendeurs à déclarer de sa déclaration initiale ainsi que la donnée unitaire <PlatformOperator>. On suppose également que la déclaration initiale est constituée de plusieurs fichiers et que l'annulation de toutes les données unitaires ne peut pas se faire dans un seul et unique fichier, car ce fichier aurait une taille qui dépasse la taille maximale autorisée par la démarche MyGuichet.

Déclaration initiale :

La déclaration initiale consiste par exemple en 2 fichiers :

Fichier 1 : Déclaration initiale , <MessageTypeIndic> = « DPI401 »			
Donnée unitaire	<DocTypeIndic>	<DocRefId>	<CorrDocRefId>
<PlatformOperator>	OECD1	LU2023_LU2023000123_PO_A	∅
<ReportableSeller> #1	OECD1	LU2023_LU2023000123_RS_1	∅
...	...	...	...
<ReportableSeller> #i	OECD1	LU2023_LU2023000123_RS_i	∅

Fichier 2 : Déclaration comletive , <MessageTypeIndic> = « DPI401 »			
Donnée unitaire	<DocTypeIndic>	<DocRefId>	<CorrDocRefId>
<PlatformOperator>	<b>OECD0</b>	LU2023_LU2023000123_PO_A	∅
<ReportableSeller> #j	OECD1	LU2023_LU2023000123_RS_j	∅
...	...	...	...
<ReportableSeller> #N	OECD1	LU2023_LU2023000123_RS_N	∅

L'annulation est ensuite faite grâce à deux déclarations annulatives.

Dans le premier fichier, on utilise la valeur « OECD0 » pour le <DocTypeIndic> du <PlatformOperator>.

Dans le second fichier, on utilise la valeur « OECD3 » pour le <DocTypeIndic> du <PlatformOperator>.

Fichier 3 : Déclaration initiale , <MessageTypeIndic> = « DPI401 »			
Donnée unitaire	<DocTypeIndic>	<DocRefId>	<CorrDocRefId>
<PlatformOperator>	<b>OECD0</b>	LU2023_LU2023000123_PO_A	∅
<ReportableSeller> #1	<b>OECD3</b>	LU2023_LU2023000123_RS_1 - <b>CAN</b>	LU2023_LU2023000123_RS_1
...	...	...	...
<ReportableSeller> #i	<b>OECD3</b>	LU2023_LU2023000123_RS_i - <b>CAN</b>	LU2023_LU2023000123_RS_i

Fichier 4 : Déclaration initiale , <MessageTypeIndic> = « DPI401 »			
Donnée unitaire	<DocTypeIndic>	<DocRefId>	<CorrDocRefId>
<PlatformOperator>	<b>OECD3</b>	LU2023_LU2023000123_PO_A - <b>CAN</b>	<b>LU2023_LU2023000123_PO_A</b>
<ReportableSeller> #j	<b>OECD3</b>	LU2023_LU2023000123_RS_j - <b>CAN</b>	<b>LU2023_LU2023000123_RS_j</b>
...	...	...	...
<ReportableSeller> #N	<b>OECD3</b>	LU2023_LU2023000123_RS_N - <b>CAN</b>	<b>LU2023_LU2023000123_RS_N</b>

### 7.6.2.8 Scenario 8 : annulation <ReportableSeller> pour déclaration avec <AssumedPlatformOperator>

Dans le scenario 8, l'Opérateur de Plateforme déclare assumer la déclaration pour un Opérateur de Plateforme. Après avoir soumis une déclaration initiale, il se rend compte qu'il a déclaré par erreur un vendeur et souhaite l'annuler.

#### Déclaration initiale :

La déclaration initiale consiste par exemple en 1 fichier :

Fichier 1 : Déclaration initiale , <MessageTypeIndic> = « DPI401 »			
Donnée unitaire	<DocTypeIndic>	<DocRefId>	<CorrDocRefId>
<PlatformOperator>	OECD1	LU2023_LU2023000123_PO_A	∅
<AssumingPlatformOperator>	OECD1	LU2023_LU2023000123_AMD_1	∅
<ReportableSeller> #1	OECD1	LU2023_LU2023000123_RS_1	∅
<ReportableSeller> #i	...	...	...
<ReportableSeller> #N	OECD1	LU2023_LU2023000123_RS_N	∅

#### Déclaration annulative :

Les informations des données unitaires <PlatformOperator> et <AssumingPlatformOperator> étant inchangées, elles sont réenvoyées telles quelles et ce nouvel envoi est matérialisé par le <DocTypeIndic> = « OECD0 » pour ces deux types de données unitaires.

Fichier 2 : Déclaration annulative , <MessageTypeIndic> = « DPI402 »			
Donnée unitaire	<DocTypeIndic>	<DocRefId>	<CorrDocRefId>
<PlatformOperator>	OECD0	LU2023_LU2023000123_PO_A	∅
<AssumingPlatformOperator>	OECD0	LU2023_LU2023000123_AMD_1	∅
<ReportableSeller> #1	OECD3	LU2023_LU2023000123_RS_1-CAN	LU2023_LU2023000123_RS_1

## 7.7 Transmission des données aux États membres concernés.

### 7.7.1 Mécanisme de détermination des États membres vers lesquels transmettre la donnée unitaire

Une donnée unitaire validée par l'ACD et non annulée/corrigée est éligible à la transmission vers les États membres concernés par cette donnée.

L'ACD détermine les États membres concernés par la donnée unitaire en se basant sur deux critères :

1. Le ou les État(s) membre(s) de résidence fiscale du Vendeur à déclarer.
2. Le ou les État(s) membre(s) dans lesquels le Vendeur à déclarer fournit des services de location de biens immobiliers et où ces biens sont situés.

Ainsi, la transmission des données unitaires se fait en fonction des pays de résidence fiscale du Vendeur à déclarer ainsi que des États membres où les services de location sont fournis et où les biens sont situés.

#### Exemples :

1. Un Vendeur à déclarer de résidence fiscale française, déclaré par un Opérateur de Plateforme déclarant luxembourgeois, sera transmis à l'administration fiscale française.
2. Un Vendeur à déclarer résident fiscal luxembourgeois qui loue un bien immobilier en Italie via une Plateforme de location saisonnière, déclaré par un Opérateur de Plateforme déclarant luxembourgeois, sera transmis à l'administration fiscale italienne.
3. Un Vendeur à déclarer résident fiscal allemand qui loue un bien immobilier en Italie via une Plateforme de location saisonnière, déclaré par un Opérateur de Plateforme luxembourgeois, sera transmis aux administrations fiscales allemande ET italienne.

### 7.7.2 Dates de transmission

Il faut distinguer 2 cas de figure :

1. Echange des données relatives à l'année fiscale N-1, transmises par les Opérateurs de Plateforme en janvier de l'année N : ces données sont envoyées aux juridictions concernées entre le 1<sup>er</sup> et le 28/29 février de l'année N.
2. Echange des données complétives, correctives et annulatives transmises par les Opérateurs de Plateforme après le 1<sup>er</sup> février N, pour les années fiscales N-1 et précédentes. Ces données sont envoyées aux États membres concernés plusieurs fois par an, dès que le volume est suffisant pour justifier un envoi. Les données ne sont pas envoyées unitairement dès réception par l'ACD. L'échange entre États membres est fait au moyen de fichiers XML qui regroupent les déclarations de multiples Opérateurs de Plateforme.

## 8 Annexes 1 : Exemples

Les fichiers XML relatifs aux exemples ci-dessous sont téléchargeables sur le site internet de l'ACD dans la section « Echanges électroniques » > « Informations à déclarer par les Opérateurs de Plateforme (loi DAC7) » > section 11 : [https://impotsdirects.public.lu/fr/echanges\\_electroniques/dac7.html#Dispositions](https://impotsdirects.public.lu/fr/echanges_electroniques/dac7.html#Dispositions)

### 8.1 Exemple 1 : Déclaration initiale avec Activité concernée de type « SaleOfGoods »

L'exemple 1 décrit une déclaration simple déposée par un Opérateur de Plateforme luxembourgeois pour trois Vendeurs à déclarer ayant des Activités concernées de type « vente de biens » :

- Une personne physique résidente fiscale FR
- Une personne morale résidente fiscale DE
- Une personne physique résidente fiscale LU.

### 8.2 Exemple 2 : Déclaration initiale avec Activité concernée de type « ImmovableProperty ».

L'exemple 2 décrit une déclaration déposée par un Opérateur de Plateforme luxembourgeois pour deux Vendeurs à déclarer ayant des activités concernées de type « location de bien immobilier » :

- Une personne physique résidente fiscale FR qui possède à la location un bien immobilier situé au Luxembourg
- Une personne physique résidente fiscale LU qui possède à la location un bien immobilier situé en Espagne et un bien immobilier situé au Luxembourg.

### 8.3 Exemple 3 : Déclaration initiale avec TIN du Vendeur à déclarer inconnu.

L'exemple 3 décrit une déclaration déposée par un Opérateur de Plateforme d'un État tiers qui n'a pas d'adresse dans un État membre pour deux Vendeurs à déclarer ayant des Activités concernées de type « vente de biens » :

- Une personne physique résidente fiscale FR
- Une personne morale résidente fiscale DE.

Pour ces deux vendeurs, le NIF peut être indiqué comme « inconnu » car l'Opérateur de Plateforme déclarant n'a pas d'adresse dans un État membre.

### 8.4 Exemple 4 : Déclaration complétive avec Activité concernée de type « SaleOfGoods »

L'exemple 4 décrit une déclaration déposée par le même Opérateur de Plateforme que dans l'exemple 1 et qui vient compléter cette même déclaration de l'exemple 1.

Au niveau de l'élément <DocTypeIndic> du <PlatformOperator>, la valeur « OECD0 » est utilisée.

Au final, la déclaration de l'Opérateur de plateforme concerne 4 Vendeurs à déclarer.

## 8.5 Exemple 5 : « Splitting » d'une déclaration

L'exemple 5 représente une déclaration « splittée » en 3 fichiers. Pour des raisons de simplicité, chaque fichier ne contiendra qu'un seul Vendeur à déclarer, mais il faut imaginer que le « splitting » est normalement prévu pour des déclarations ayant un nombre conséquent de Vendeurs à déclarer de telle sorte que la taille totale de la déclaration détaille la taille minimale autorisée par fichier.

Ici, cette déclaration est constituée de 3 fichiers :

- 1 déclaration initiale
- 2 déclarations complétives.

## 8.6 Exemple 6 : Déclaration correctrice

L'exemple 6 décrit une déclaration correctrice de la déclaration déposée par l'Opérateur de Plateforme dans l'exemple 1.

Dans cet exemple, les informations signalétiques de l'Opérateur de Plateforme n'ont pas changé et on utilise donc la valeur « OECD0 » pour le <DocTypeIndic> du <PlatformOperator>.

Au niveau du Vendeur à déclarer à corriger, la date de naissance a été corrigée, le reste des informations n'ayant pas changé est laissé tel quel et la valeur « OECD2 » est utilisée pour le <DocTypeIndic>. De plus, l'élément <CorrDocRefId> doit être ajouté et sa valeur doit cibler la valeur de l'élément <DocRefId> à corriger (valeur dans le fichier de l'exemple 1).

## 8.7 Exemple 7 : Déclaration annulatrice (partiellement)

L'exemple 7 décrit une déclaration partiellement annulatrice de la déclaration déposée par l'Opérateur de Plateforme dans l'exemple 1. Seul un Vendeur à déclarer qui a été déclaré par erreur doit être annulé. Les autres Vendeurs à déclarer sont conservés.

Dans cet exemple, les informations signalétiques de l'Opérateur de Plateforme n'ont pas changé et on utilise donc la valeur « OECD0 » pour le <DocTypeIndic> du <PlatformOperator>.

Au niveau du Vendeur à déclarer à annuler, les informations sont laissées telles quelles et la valeur « OECD3 » est utilisée pour le <DocTypeIndic>. De plus, l'élément <CorrDocRefId> doit être ajouté et sa valeur doit cibler la valeur de l'élément <DocRefId> à annuler (valeur dans le fichier de l'exemple 1).

## 8.8 Exemple 8 : Déclaration annulatrice (complète)

L'exemple 8 décrit une déclaration annulatrice qui annule complètement la déclaration déposée par l'Opérateur de Plateforme dans l'exemple 1.

Dans cet exemple, les informations signalétiques de l'Opérateur de Plateforme n'ont pas changé mais on souhaite annuler la totalité de la déclaration et on utilise donc la valeur « OECD3 » pour le <DocTypeIndic> du <PlatformOperator>. De plus, l'élément <CorrDocRefId> doit être ajouté et sa valeur doit cibler la valeur de l'élément <DocRefId> du <PlatformOperator> à annuler (valeur dans le fichier de l'exemple 1).

Au niveau des Vendeurs à déclarer à annuler, ils doivent impérativement être tous présents dans le fichier, les informations les composant sont laissées telles quelles et la valeur « OECD3 » est utilisée pour le <DocTypeIndic>. De plus, l'élément <CorrDocRefId> doit être ajouté et sa valeur doit cibler la valeur de l'élément <DocRefId> à annuler (valeur dans le fichier de l'exemple 1).

### 8.9 Exemple 9 : Déclaration mixte (corrective et annulative)

L'exemple 9 décrit une déclaration mixte, c'est à dire partiellement corrective et partiellement annulative de la déclaration déposée par l'Opérateur de Plateforme dans l'exemple 1.

Un Vendeur à déclarer est corrigé et un est annulé (car déclaré par erreur).

### 8.10 Exemple 10 : Déclaration d'un Opérateur de Plateforme Délégué

L'exemple 10 décrit la déclaration d'un Opérateur de Plateforme luxembourgeois qui délègue sa déclaration à un Opérateur de Plateforme qui est un résident fiscal en Allemagne.